

Université de Montréal

**L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE DANS LE  
DÉBAT PARLEMENTAIRE**

par Jonathan Grondin

Département de science politique  
Faculté des arts et des sciences

Directeur de recherche : Éric Montpetit

Présenté en vue de l'obtention  
du grade de M.Sc. en science politique

Juin 2017

## TABLE DES MATIÈRES

|   |           |
|---|-----------|
| Résumé .....  | ii        |
| Liste des abréviations, acronymes et sigles .....   | iii       |
| Liste des tableaux et figures .....   | iv        |
| Introduction .....  | 1         |
| <b>L'influence des économistes sur l'action publique : une revue de littérature .....</b> | <b>3</b>  |
| Les économistes en tant que connaissances : l'approche par les idées .....                | 4         |
| Les économistes comme experts .....   | 7         |
| Les économistes comme autorité professionnelle .....                                      | 8         |
| <b>La « Grande récession » de 2008 et la crise de l'expertise économique .....</b>        | <b>10</b> |
| <b>Problématique de recherche et présentation de l'étude de cas .....</b>                 | <b>15</b> |
| <b>Les « idées » : la littérature sur les politiques fiscales .....</b>                   | <b>18</b> |
| Théorie de l'offre .....  | 19        |
| Compétitivité fiscale .....   | 21        |
| Approche keynésienne .....  | 22        |
| Redistribution .....  | 23        |
| Soutenabilité fiscale .....   | 25        |
| Les politiques fiscales : constats et « consensus » de l'expertise économique .....       | 26        |
| <b>Méthodologie .....</b>   | <b>30</b> |
| Périodes de débats .....  | 31        |
| Analyse de contenu et codage .....  | 35        |
| <b>Présentation qualitative des résultats.....</b>  | <b>42</b> |
| Analyses et résultats par périodes de débats .....  | 44        |
| <i>Période #1 - 2000</i> .....  | 44        |
| <i>Période #2 - 2007</i> .....  | 48        |
| <i>Période #3 - 2012</i> .....  | 53        |
| <i>Période #4 - 2014-15</i> .....   | 58        |
| <b>Présentation quantitative des résultats et discussion.....</b>                         | <b>63</b> |
| Les connaissances économiques .....   | 64        |
| Les types d'économistes .....   | 71        |
| La validité de l'expertise économique .....   | 73        |
| <b>Conclusion .....</b>   | <b>75</b> |
| <b>Annexes .....</b>  | <b>78</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>  | <b>81</b> |

## RÉSUMÉ

Dans cette recherche, nous cherchons à comprendre comment les économistes – autant les idées (connaissances économiques) que les acteurs (experts et profession) – sont mobilisés dans le discours politique. Après une revue de littérature sur l'influence des économistes issue des travaux de la science politique et de la sociologie, nous interrogerons plus particulièrement l'impact de la crise de 2008 sur la profession. Ainsi, face à une expertise que plusieurs ont jugé discreditée par la crise financière, nous cherchons à comprendre si cette remise en question de la science économique (et des économistes) a modifié le rapport entre expertise économique et action publique. Nous appliquons notre démarche à un cas, soit l'étude de quatre débats parlementaires entourant les politiques fiscales au Québec. Cette analyse empirique vise donc à savoir laquelle des possibilités – remise en cause ou continuité dans l'utilisation de l'expertise économique par les acteurs politiques – est la plus près de la réalité observée.

Trois conclusions générales se dégagent de la recherche. Premièrement, les résultats de l'analyse de contenu tendent à confirmer que les connaissances et théories économiques mobilisées par les acteurs politiques sont généralement les mêmes avant et après 2008. Deuxièmement, sur les types d'économistes, les résultats ne nous permettent pas de confirmer clairement un changement dans l'utilisation de cette expertise par les acteurs politiques. Si les arguments théoriques sont sensiblement semblables d'une période à l'autre, les acteurs politiques ne s'appuient toutefois pas exactement – ou de façon aussi prononcée – sur le même type d'économistes. Finalement, et surtout, la crise de 2008 n'a pas remis en question la légitimité de l'expertise économique. Pour chacun des débats, la validité des connaissances (théories des politiques fiscales) et de l'expertise économiques (types d'économistes) est tenue pour acquise par les acteurs politiques. En somme, malgré la responsabilité imputée aux économistes, la crise de 2008 a donc peu modifié le rapport qu'entretiennent les acteurs politiques avec cette expertise dans les débats parlementaires sur l'impôt au Québec.

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES**

|        |   |
|--------|---|
| ADQ    | Action Démocratique du Québec                                       |
| AEC    | <i>American Economic Association</i>                                |
| AÉQ    | Association des Économistes Québécois                               |
| CAQ    | Coalition Avenir Québec   |
| CEFQ   | Commission d'examen sur la fiscalité québécoise                     |
| CIRANO | Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations |
| FMI    | Fonds Monétaire International                                       |
| IEDM   | Institut économique de Montréal                                     |
| IRÉC   | Institut de recherche en économie contemporaine                     |
| IRIS   | Institut de recherche et d'informations socio-économiques           |
| OCDE   | Organisation de coopération et de développement économiques         |
| PIB    | Produit intérieur brut  |
| PLQ    | Parti Libéral du Québec   |
| PME    | Petite et moyenne entreprise  |
| PQ     | Parti Québécois   |
| QS     | Québec Solidaire  |
| UQÀM   | Université du Québec à Montréal                                     |

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

|  |    |
|--|----|
| <i>TABLEAU 1</i> CATÉGORIES DE CODAGE DES EXTRAITS.....                              | 37 |
| <i>TABLEAU 2</i> EXEMPLES DE CODAGE DES EXTRAITS SELON LA THÉORIE<br>ÉCONOMIQUE..... | 38 |
| <i>TABLEAU 3</i> SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE CONTENU.....                               | 43 |
| <i>GRAPHIQUE 1</i> THÉORIES ÉCONOMIQUES PAR PÉRIODE DE DÉBATS.....                   | 64 |
| <i>GRAPHIQUE 2</i> INDICATEURS ÉCONOMIQUES PAR MOTS-CLÉS.....                        | 67 |
| <i>GRAPHIQUE 3</i> PROPORTION D'ARGUMENTS NON-JUSTIFIÉS PAR<br>THÉORIES.....         | 68 |
| <i>GRAPHIQUE 4</i> ARGUMENTS THÉORIQUES NON-JUSTIFIÉS PAR PARTIS<br>POLITIQUES.....  | 69 |
| <i>GRAPHIQUE 5.1</i> THÉORIES ÉCONOMIQUES MOBILISÉES PAR LE PLQ.....                 | 70 |
| <i>GRAPHIQUE 5.2</i> THÉORIES ÉCONOMIQUES MOBILISÉES PAR LE PQ.....                  | 70 |
| <i>GRAPHIQUE 5.3</i> THÉORIES ÉCONOMIQUES MOBILISÉES PAR LE CAQ.....                 | 71 |
| <i>GRAPHIQUE 6</i> TYPES D'ÉCONOMISTES.....  | 71 |

## Introduction

« *It's the economy, stupid*<sup>1</sup> »

**D**'emblée, l'économie semble être la science sociale la plus influente. Non seulement bénéficie-t-elle d'un certain prestige – espace privilégié dans les médias, prix Nobel<sup>2</sup> décernés aux membres de la profession –, mais elle exerce en outre une influence décisive dans la définition des politiques publiques. Faut-il alors s'étonner que cette position singulière de la science économique se reflète dans la croyance partagée par une très forte majorité d'étudiants de la discipline, du moins aux États-Unis, qui croient que « *economics is the most scientific of the social sciences* » (Colander, 2005: 184). Ce constat est d'ailleurs récupéré dans un article de Fourcade, Ollion et Algan (2014) intitulé – non sans provocation – « *The superiority of economists* », attestant cette conviction qu'a une majorité d'économistes de l'excellence de leur travail et de leur discipline. Cette position dominante de la science économique porte bien entendu flanc aux critiques, parfois au sein même de la profession. Dans un article publié en 2015 dans le *New York Times*, l'économiste Justin Wolfers y reproche la présence démesurée de la discipline, devenue la « reine » des sciences sociales, dans l'orientation de l'action publique. Pour lui, « *the profession is so ubiquitous that if you are running a government agency, a think tank, a media outlet or a major corporation, and don't have your own pet economist on the payroll, you're the exception* ». De la même façon, d'autres dénoncent les dangers d'une « éconocratie », c'est-à-dire une société dans laquelle les objectifs politiques ne sont définis qu'en fonction de leur effet sur l'économie (Earle *et al.*, 2016: 9).

---

<sup>1</sup> Phrase prononcée par le conseiller politique de Bill Clinton, James Carville, lors de la campagne présidentielle du Parti démocrate en 1992.

<sup>2</sup> Il s'agit plutôt du *Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel*. Ici, nous utiliserons l'expression "Prix de la Banque de Suède" pour désigner cette distinction.

La profession des économistes cherche à relativiser cette « supériorité » en reprochant le faible impact de leurs prescriptions de politiques publiques auprès des décideurs publics. Ainsi, même lorsque certains enjeux bénéficient d'un consensus relativement important chez les économistes, il arrive bien souvent que cette expertise soit d'une faible influence. Le libre-échange en fournit un exemple révélateur<sup>3</sup> : le très fort consensus de la profession sur les politiques de libéralisation n'a pas empêché les dernières poussées protectionnistes ou encore de convaincre une opinion publique qui y est largement défavorable (Sapienza et Zingales, 2013 :638). Ou encore, l'appel non-entendu du maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne de 175 économistes renommés, dont douze lauréats du Prix de la Banque de Suède en économie, constituerait une autre preuve de l'influence limitée des économistes sur l'opinion publique.

Ce travail veut questionner le rôle des connaissances et de l'expertise économiques dans l'élaboration des politiques. Après une revue de littérature sur l'influence des économistes issue des travaux de la science politique et de la sociologie, nous interrogerons plus particulièrement l'impact de la crise de 2008 sur la profession. Ainsi, face à une expertise que plusieurs ont jugé discréditée par la crise financière, nous chercherons à comprendre si cette remise en question de la science économique (et des économistes) a modifié le rapport qu'entretiennent les acteurs politiques avec celle-ci.

Pour ce faire, nous appliquerons cette démarche à un cas, soit l'étude de quatre débats parlementaires se situant avant et après 2008 entourant les politiques fiscales au Québec. Puisque l'objectif est d'analyser la circulation et la mobilisation des idées économiques par les acteurs politiques, nous débuterons d'abord cette étude empirique par une recension des

---

<sup>3</sup> Voir notamment l'étude de Fuller et Geide-Stevenson (2014: 134) démontrant l'écrasant consensus des économistes de l'*American Economic Association* sur la question des barrières tarifaires et des quotas d'importations.

principaux travaux issus de la science économique s'attardant aux effets économiques des politiques fiscales. Nous présenterons ensuite de façon détaillée la méthodologie, en exposant la justification du choix des débats parlementaires ainsi que la méthode relative à la collecte de données et à l'analyse de contenu. Enfin, nous exposerons les principaux résultats découlant de cette recherche empirique et discuterons les différentes implications de ceux-ci sur le lien entre expertise économique et action publique.

### **L'influence des économistes sur l'action publique : une revue de littérature**

La littérature portant sur le lien entre l'expertise économique et l'action publique est abondante et l'objectif ici n'est pas d'en faire une présentation exhaustive<sup>4</sup>. Nous présenterons certains de ces travaux, qui se situent au croisement de la science politique et de la sociologie économique, en les divisant selon leurs grilles de lecture communes<sup>5</sup> : l'approche par les idées, les travaux sur l'expertise et ceux sur la profession. Chacune de ces littératures, nous le verrons, procède à sa propre définition des économistes. Selon les travaux et l'objet étudié, l'accent est alors placé sur les économistes en tant qu'acteurs individuels (décideurs publics, conseillers), réseau d'experts (communauté épistémique, *think tank*), groupe professionnel ou savoirs et connaissances économiques (idées, modèles, théories, indicateurs et discours). Chacune de ces approches a ses mérites et ses faiblesses méthodologiques. Par exemple, reconnaître seulement le rôle des économistes dans les structures légales et formelles de l'État – économistes comme acteurs – oblitère le rôle joué par les idées. À l'inverse, les travaux portant sur les connaissances scientifiques économiques – les idées – se heurtent à une difficulté de conceptualisation et occultent les rapports de force en présence ou encore le poids des contraintes institutionnelles.

---

<sup>4</sup> Sur la question du lien entre expertise économique et action publique, voir notamment les deux revues de littérature effectuées par Bessis (2015) et Hirschman et Berman (2014).

<sup>5</sup> Ici, nous empruntons, dans une certaine mesure, une structure de catégorisation de la littérature similaire à celle de Hirschman et Berman (2014).

### *Les économistes en tant que connaissances : l'approche par les idées*

Les premiers travaux abordés s'inscrivent au sein de l'approche par les idées, aussi qualifiée d'approche cognitive et normative. Comme l'indique son nom, cette littérature insiste sur la nécessité d'étudier le rôle des idées dans l'analyse des politiques publiques. Bien que les définitions divergent selon les auteurs, les idées sont ici définies comme les éléments de connaissances – théories, représentations, normes ou valeurs (Blyth, 1997) – ou encore comme l'ensemble des croyances communes (Lindvall, 2009) ayant un impact identifiable sur l'action publique. Ensuite, si les idées économiques peuvent offrir à la fois une vision scientifique et normative de l'économie (Blyth, 2002: 37), elles agissent également selon différents niveaux de généralité<sup>6</sup>, soit comme politiques publiques spécifiques, programmes généraux ou, plus largement, comme philosophie publique (Schmidt, 2008: 206). Au sein de cette approche, nous incluons les travaux portant sur la notion de paradigme (Hall, 1989; Jobert, 1995; Blyth, 2002), de discours (Radaelli, 2007 ; Schmidt, 2008), d'instruments (Mügge, 2016), de mise à l'agenda (Béland, 2009 ; Hirschman, 2014) ou encore ceux portant sur la performativité de la science économique (Callon, 1998; MacKenzie, 2008).

Privilégiant un niveau d'analyse macro, certains auteurs ont étudié l'influence des idées économiques sur les changements d'orientation apportés aux politiques macro-économiques au sein de différents contextes nationaux (Hall, 1989 ; Blyth 2002). Ces travaux insistent plus particulièrement sur la notion de changement de paradigme, c'est-à-dire sur l'apparition de nouveaux langages, de discours et de représentations pouvant transformer l'action publique par la suggestion de nouvelles prescriptions de politiques publiques (Hall, 1993). Ainsi, les auteurs concernés s'intéressent à la transmission des

---

<sup>6</sup> Cela rejoint, en quelque sorte, celle proposée par Sabatier et Jenkins-Smith (1993) dans leur distinction entre « *policy core beliefs* » et « *deep core beliefs* ».

idées économiques, mais dans un cadre d’interprétation globale : par exemple, le passage d’un paradigme keynésien à un paradigme monétariste dans les politiques macroéconomiques des années 1970 (Hall, 1989) ou encore l’imposition d’un paradigme néolibéral (Jobert, 1995; Widmaier, 2015). Formulées ainsi, les idées économiques sont perçues comme de « *powerful ideological weapons* » (Blyth, 2001: 4) capables de légitimer ou de confronter les arrangements institutionnels en place.

D’autres travaux se sont pour leur part intéressés à la notion de discours (Radaelli, 2007; Schmidt, 2008), définie comme « *the interactive process of conveying ideas* » (Schmidt, 2008: 303). Bien que similaire à la notion de paradigme, les travaux portant sur le discours – ou l’analyse discursive – s’inscrivent quant à eux dans un cadre d’interprétation généralement plus restreint. Ces analyses s’intéressent alors au pouvoir explicatif du discours en adressant “*explicitly the representation of ideas and the discursive interactions through which actors generate and communicate ideas within given institutional contexts*”(Schmidt, 2008: 306). Pour les auteurs concernés, il s’agit donc d’analyser comment les discours influencent la façon dont les décideurs comprennent un enjeu ou, plus précisément, « *the economic ways of approaching problems* » (Hirschman, 2014: 16). À titre d’exemple, certains ont démontré de quelle façon la conception de l’*homo oeconomicus*, qui traverse la pensée économique et qui est représenté comme un être rationnel et calculateur, a des effets notables sur l’action publique (Callon, 1998). De la même façon, d’autres ont souligné le rôle des instruments dans le discours de l’action publique, plus particulièrement les méthodes d’analyse de la science économique, telles l’analyse coût/bénéfice ou encore l’utilisation systématique des indicateurs économiques (PIB, inflation, taux de chômage) (Mügge, 2016). Considérée comme des idées structurant l’action des décideurs publics, l’importation du discours ou des instruments de la science économique peut délimiter l’information disponible aux acteurs et restreindre les choix de politiques (Mügge, 2016).

L'étape de la mise en agenda a aussi retenu l'attention de certains auteurs qui se sont attardés à démontrer comment les connaissances issues de la théorie économique sont particulièrement importantes lorsque vient le temps de définir les problèmes qui sont (ou ne sont pas) politiquement saillants. Ainsi, pour Hirschman (2014: 7), il s'agit de démontrer comment le cadrage d'un enjeu économique s'effectue en termes de « régime de perceptibilité », soit les « *combinations of people, ideas, and tools that structure what economists do (and do not) routinely observe* ». Selon cette logique, la structuration des aspects importants de la vie économique traités par les acteurs politiques est intimement liée à la production de faits et de savoirs (Béland, 2009; Hirschman, 2014). Aussi, la mise à l'agenda politique d'enjeux économiques peut être facilitée par l'utilisation de « *stylized facts* », qui constituent des énoncés, tant normatifs que positifs “ [...] about the kinds of things that exist in the world and the patterns of relationships between those things; simultaneously, they are claims about what parts of the social world are worth explaining” (Hirschman, 2016: 605). Ainsi, ce type d'énoncé a la capacité d'influencer directement l'élaboration des politiques publiques, et ce, même en l'absence de théories au sein du milieu académique. Enfin, les travaux portant sur la notion de performativité de la science économique (Callon, 1998; MacKenzie, 2008) insistent sur la notion d'encastrement de la science économique dans l'économie réelle ou, plus précisément, sur la façon dont cette discipline « performe l'économie réelle, en créant le phénomène qu'elle décrit » (Mackenzie and Millo, 2003: 17). Pour cette approche, la théorie économique n'est pas seulement appelée à représenter le monde qui l'entoure, mais à le changer. Par exemple, MacKenzie et Millo (2003) ont montré de quelle façon un modèle théorique en finance, le *Black-Scholes-Merton*, a profondément modifié le marché réel des produits financiers dérivés.

### *Les économistes comme experts*

Si les travaux précédents ont mis l'accent sur les connaissances économiques – les idées – , plusieurs études se sont plutôt attardées sur les économistes en tant qu'acteurs individuels ou regroupés au sein de réseaux d'expertise<sup>7</sup>. Ici, il s'agit de montrer l'influence des économistes selon leur position institutionnelle et leur accès au pouvoir (Coats, 1992; Markoff et Montecinos, 2003; 2010). L'expérience des économistes comme conseillers (*policy advisers*) au sein des gouvernements est souvent relatée et analysée selon différentes trajectoires nationales (Coats, 1981), le cas du *Council of Economic Advisers* aux États-Unis constituant un exemple typique (Feldstein, 1992). Ces travaux soulignent l'impact des conseils d'experts sur l'action publique, les économistes se situant souvent aux « postes de commande » des institutions gouvernementales et de l'élite bureaucratique (Zald et Lounsbury, 2010). D'autres travaux se sont plutôt concentrés sur le rôle des économistes comme décideurs publics (*policymakers*), par exemple, dans l'élaboration et la définition de la politique monétaire au sein des banques centrales (Mehrling, 2002), de la politique budgétaire des différents ministères des finances (Markoff et Montecinos, 2010) ou encore au sein d'organismes internationaux, tels que la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International (Babb, 2007). Certains auteurs ont plutôt analysé l'impact des économistes sous l'angle de réseaux internationaux d'experts, alors considérés comme appartenant à une « communauté épistémique » (Haas, 1992)<sup>8</sup> . Présentant une unité idéologique plus marquée que la profession, une communauté épistémique rend également possible une mobilisation accrue de ressources – matérielles, symboliques et financières – permettant, au final, d'accroître l'impact de l'expertise économique. En ce sens, Mirowski et Plehwe (2009) considèrent le néolibéralisme non pas

---

<sup>7</sup> Coats (1993: 109) parle d'un « *recognized group of individuals claiming expertise* ».

<sup>8</sup> Hass (1992: 3) définit une communauté épistémique en ces termes : « *A network of professionals with recognised expertise and competence in a particular domain and an authoritative claim to policy-relevant knowledge within that domain or issue-area.* »

comme une « idée », mais comme une communauté épistémique influente, incluant à la fois des économistes orthodoxes, des acteurs du secteur privé et divers instituts de recherche.

### *Les économistes comme autorité professionnelle*

Issus des travaux de la sociologie des professions, ces travaux s'intéressent aux dynamiques internes et aux processus de légitimation des économistes (Colander, 1993). Les auteurs montrent, d'une part, comment la profession a pu gagner en prestige, statut et légitimité (Fourcade, 2006 ; Fourcade *et al.*, 2014), mais également comment la construction de ce statut privilégié peut structurer l'action publique (Bernstein, 2001). Ainsi, Fourcade *et al.* (2014) ont souligné le processus par lequel la position dominante, ou la « supériorité » des économistes, s'est constituée par rapport aux autres disciplines des sciences sociales aux États-Unis. Les principaux mécanismes avancés sont la faible ouverture aux autres disciplines, l'utilisation accrue d'un langage et de méthodes empruntées aux sciences naturelles, la forte structure hiérarchique facilitant une plus grande homogénéité, les conditions matérielles favorables ou encore l'enchevêtrement des relations avec le secteur privé. Pour ces auteurs, ces traits caractéristiques de la profession ont permis une influence considérable sur la définition des politiques publiques. Cette autorité acquise permet aux économistes, par exemple, de se présenter comme étant parmi les plus rigoureux et comme ceux possédant les outils les plus utiles à l'action publique. Ainsi, pour Coats (1981: 53), si, à une certaine époque, les économistes pouvaient se sentir isolés au sein de l'appareil bureaucratique, maintenant, « *their language is increasingly common and those who are not professionally trained in it either acquire it on the job or come to feel themselves outsiders* » (Coats, 1981 : 53). Dans le même sens, Markoff et Montecinos (1993) soutiennent que, de par leur autorité professionnelle, les économistes font davantage le jeu d'un affichage cérémoniel (*ceremonial display*) pour les acteurs politiques. Pour ces auteurs, sans nier que l'analyse économique peut être significative dans

la recherche de solutions aux problèmes techniques des gouvernements, il demeure que les économistes permettent souvent de conforter les décideurs « [by] *infusing policies with legitimacy-conferring language* » (Markoff et Montecinos, 1993: 47). Ainsi, les travaux portant sur la profession montrent l'importance de la dynamique du champ professionnel et à quel point son évolution témoigne de son influence politique.

À la suite de Hirschman et Berman (2014), certaines conclusions se dégagent de la littérature portant sur l'impact des économistes – ici définis en termes d'idées, d'expertise et de profession. Leur influence varie selon le type d'enjeux : elle sera davantage marquée sur des enjeux techniques – ou lorsque les économistes ont la capacité de définir un enjeu comme technique – que lors de la formulation des objectifs de politiques publiques ou d'enjeux « politisés » ou controversés (Lindvall, 2009 ; Brint, 1990). Dans le même sens, les experts économiques ont également une plus grande influence dans le choix des instruments (*policy devices*) – puisque perçus comme techniques – que dans la formulation de politiques (Lindvall, 2009). Ensuite, le contexte, à la fois institutionnel et temporel, est important. Les idées économiques semblent plus influentes lors de temps d'incertitude et de bouleversements (crises, réformes) que lors de situations de stabilité politique (Blyth, 2002). À propos des économistes occupant différentes positions institutionnelles et bénéficiant d'un accès au pouvoir, les études montrent que ces conseillers (*policy advisers*) ont un impact plus important – quoi que limité – lorsque les décideurs ont peu de connaissances ou des opinions faibles sur un sujet (Coats, 1992 ; Colander et Coats, 1993; Ikenberry, 2009). En somme, comme le rappellent Hirschman et Berman (2014: 7), le plus grand impact des économistes sur l'action publique semble surtout se produire par des moyens indirects et des canaux informels. Cette influence indirecte des idées et des connaissances (outils, théories, discours et instruments) des économistes serait donc aussi importante que les interventions directes des experts dans le processus de prise de décision.

## **La « Grande Récession » de 2008 et la crise de l'expertise économique**

« *We have two classes of forecasters : Those who don't know – and those who don't know they don't know.* »  
- John Kenneth Galbraith, 1993

Comme l'a relevé Blyth (2002), l'influence des idées et de l'expertise économiques fluctue en fonction de la stabilité de la situation politique. En observant deux périodes de bouleversements importants (les chocs économiques de 1930 et de 1970), Blyth avance qu'en période de crise et d'incertitude, les idées – à savoir les connaissances et la théorie économiques – ont plus de chance d'être influentes et de faciliter les changements institutionnels. Sur cette question, la crise financière mondiale de 2008 constitue un objet théorique intéressant. Non seulement s'agit-il d'une période de bouleversements institutionnels profonds, mais cette crise a également été accompagnée d'une importante remise en question de l'expertise économique. La question posée par la reine d'Angleterre, en 2008, lors d'une visite à la *London School of Economics*, en fait d'ailleurs était alors qu'elle s'interrogeait à savoir pourquoi aucun économiste n'avait été en mesure d'anticiper la crise. Dans un éditorial datant de 2009, le journaliste économique du *Times*, Anatol Kaletsky, poussa la critique plus loin en accusant les économistes académiques d'être, selon lui, « *the forgotten guilty men* » de la crise de 2008. Surtout, au-delà d'une critique extérieure à la profession, cette crise amena alors les économistes eux-mêmes à s'interroger sur leurs méthodes, leurs approches et leurs modèles théoriques. Ainsi, comme le remarque, dès 2009, l'économiste Christian Chavagneux, « la crise financière est en train de faire une victime à laquelle on ne s'attendait pas : la science économique » (Chavagneux, 2009).

Plusieurs économistes ont joint leur voix à ces critiques pour dénoncer les hypothèses souvent irréalistes sur lesquelles reposent les modèles théoriques en économie. C'est le cas, entre autres, de Krugman (2009; 2010), de Stiglitz (2011) ou encore de Bresser-Pereira

(2010) qui reprochent à la macroéconomie son aveuglement et sa croyance en l'hypothèse d'efficience des marchés. Selon ce modèle<sup>9</sup>, qui remonte aux travaux de Fama (1970) sur le cas des marchés financiers, rien ne laisse envisager une crise économique d'envergure ou, compris en termes économiques, la possibilité de dérèglements majeurs dans les mécanismes du libre-marché<sup>10</sup> (Orléans, 2010). Ainsi, pour Colander *et al.* (2009), la crise financière de 2008 a mis à jour « *a systemic failure of the economics profession* », cette dernière se montrant incapable de développer les outils théoriques aptes à envisager une possibilité de défaillances majeures. Ces auteurs soulignent les faiblesses méthodologiques et les postulats souvent irréalistes des modèles macroéconomiques et reprochent à la profession d'avoir failli<sup>11</sup> en ne révélant pas au public « *the limitations, weaknesses, and even dangers of its preferred models* » (Colander *et al.*, 2009). D'autres, tels Akerlof et Shiller (2009), remettent également en question le caractère calculateur, rationnel et égoïste de l'*homo oeconomicus*, postulat central de l'analyse économique néoclassique, en insistant plutôt sur ce qu'ils nomment les « esprits animaux » des acteurs économiques. Pour Stiglitz (2011), cette remise en cause des hypothèses sous-jacentes des modèles dominants de la science économique est importante, car ce sont précisément ces théories qui ont guidé le choix et l'élaboration des politiques publiques des dernières années.

D'autres auteurs ont, pour leur part, critiqué la mathématisation et la modélisation à outrance d'une discipline appartenant pourtant au domaine des sciences sociales (Lawson, 2009). D'ailleurs, en réponse à cette question posée par la reine d'Angleterre

---

<sup>9</sup> Selon cette hypothèse d'efficience des marchés, le prix d'un produit (un actif financier, par exemple) incorpore toute l'information disponible. Devant cette information « parfaite », les acteurs peuvent donc juger du niveau exact de risque.

<sup>10</sup> L'exemple le plus probant de cette confiance est représenté par Robert Lucas, récipiendaire du *Prix de la Banque de Suède*, qui déclara devant les membres de l'*American Economic Association* en 2003 : « *My thesis in this lecture is that macroeconomics in this original sense has succeeded: its central problem of depression prevention has been solved, for all practical purposes, and has in fact been solved for many decades.* » (Lucas, 2003)

<sup>11</sup> Cet argument est repris également par Ben Hammouda *et al.* (2010) qui parlent, eux aussi, de la « faillite » des économistes.

précédemment évoquée, dix économistes britanniques de renom lui ont répondu que cet échec s'explique par le fait que la science économique est devenue une branche des mathématiques appliquées sans relation avec le monde réel. Plus précisément, ces derniers prétendent que la formation des économistes « *which concentrates on mathematical techniques and the building of empirically uncontrolled formal models has been a major reason for this failure in our profession* » (Dow *et al.*, 2009). Ainsi, le recours immodéré aux modèles mathématiques au sein de la discipline aura fait dévier les économistes de « grands » enjeux, comme les questions relatives à la redistribution, par exemple, car ceux-ci n'apportent aucune reconnaissance au sein du milieu académique (Hodgson, 2009). Dans le même sens, Romer (2015) dénonce ce qu'il nomme le « *mathiness* », ce style qui permet aux économistes du milieu académique de se couvrir d'une aura de scientificité et plaide pour une utilisation plus rigoureuse de cet outil. Enfin, cette critique de la formalisation mathématique fera dire à Krugman (2009), au lendemain de la crise, que les économistes « *mistook beauty, clad in impressive-looking mathematics, for truth.* »

Ces critiques procèdent non seulement à une remise en question de la théorie des anticipations rationnelles en économie, mais débattent également de la croyance en l'efficacité des marchés et son corollaire, soit la méfiance quant au rôle économique de l'État. Cette crise de l'expertise économique est, nous le voyons, surtout dirigée vers les modèles théoriques d'inspiration néoclassique. Pour Keen (2009: 1), l'impact de la crise financière mondiale aura démontré que l'économie néoclassique « *is not merely wrong, but dangerous* ». Des auteurs reprochent à cette école de pensée son excès de doctrine quant au rôle économique que devrait occuper l'État. C'est le cas de Fitoussi et Stiglitz (2009: 473) pour qui la croyance partagée par ce courant, selon laquelle « les propriétés d'autorégulation des marchés permettraient une déréglementation bienfaisante combinée à une méfiance généralisée à l'égard de l'intervention de l'État », serait en grande partie responsable de la crise de 2008. Enfin, DeLong (2009) parle de l'« effondrement

intellectuel » de l’École de Chicago<sup>12</sup> alors qu’Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale pendant près de 20 ans et chantre du libéralisme économique, a avoué que la crise de 2008 avait rendu sa vision du monde « défectueuse » et que « *the whole intellectual edifice [had] collapsed* » (Foley, 2008).

Des auteurs n’ont pas manqué de souligner que cette croyance en des marchés autorégulés n’est pas étrangère à la proximité de la profession au milieu financier. Surtout révélés à partir de 2010<sup>13</sup>, ces liens lucratifs entre d’éminents économistes et des entreprises privées ont exposé de possibles conflits d’intérêts de la profession et ont contribué à la défiance et à la suspicion vis-à-vis les économistes (Ben Hammouda *et al.*, 2010). Ainsi, pour Carrick-Hagenbarth et Epstein (2010; 2012), certains économistes académiques ont failli à leur responsabilité en ne révélant pas suffisamment au public cette proximité, d’autant plus que plusieurs d’entre eux reçoivent souvent des sommes pour témoigner et rédiger des articles favorables au milieu financier (Flitter *et al.*, 2010) et ne déclarent que très rarement leurs associations financières<sup>14</sup> (Carrick-Hagenbarth et Epstein, 2012). Pour Fourcade *et al.* (2014), cette proximité s’explique d’ailleurs par une affluence accrue des économistes au sein des écoles de commerce : en s’éloignant du gouvernement et en se rapprochant des entreprises privées, les économistes ont alors su tisser de nouveaux liens et créer de nouvelles opportunités de consultation. C’est donc ce rapprochement de la profession qui a fourni le cadre intellectuel (Fitoussi et Stiglitz, 2009) et la justification scientifique nécessaires au retrait de l’État et à la déréglementation des marchés financiers (Fourcade *et al.*, 2014). Ce constat a mené plus de 300 économistes, en 2011, à réclamer davantage

---

<sup>12</sup> Courant de pensée associé à la théorie néoclassique – plus particulièrement au monétarisme – et marqué par son opposition au keynésianisme.

<sup>13</sup> Cette critique de conflits d’intérêts est apparue après la sortie du film-documentaire *Inside Job* (2010) de Charles H. Ferguson.

<sup>14</sup> Dans leur étude, Carrick-Hagenbarth et Epstein (2010) ont montré que sur 19 économistes présents dans le débat public aux États-Unis, 13 étaient susceptibles de conflits d’intérêts. Sur ce nombre, seulement cinq ont mentionné leur rémunération par le secteur privé.

de transparence de la part de la profession en exigeant la divulgation de conflits d'intérêts potentiels (Chan, 2011). La même année, l'*American Economic Association* a également annoncé son intention d'élaborer un code d'éthique pour la profession<sup>15</sup>.

Enfin, cette remise en question de l'expertise économique, plus particulièrement des théories d'inspiration néoclassique, a toutefois permis une reconfiguration des approches et favorisé l'émergence de nouveaux enjeux. D'abord, la crise de 2008 marque le retour à l'avant-plan, pour les premières années suivant la crise du moins<sup>16</sup>, des théories keynésiennes priorisant les politiques budgétaires et fiscales de stimulation de la demande globale. Ainsi, l'économiste en chef et son équipe du Fonds Monétaire International (FMI), Olivier Blanchard, a privilégié, dès 2008, l'utilisation des politiques fiscales, révélant ainsi l'insuffisance de la politique monétaire comme outil de sortie de crise (Spilimbergo, 2008). De même, certains économistes de renom associés au courant néoclassique, tels Richard A. Posner (2009) ou encore Martin Feldstein, apportent leur soutien aux politiques économiques keynésiennes en remettant en question les politiques d'austérité appliquées à certains pays de la zone euro (Blyth, 2015). Ensuite, la récession économique de 2008, mais surtout les sauvetages d'institutions financières qui l'ont accompagnée et les bonus accordés à certains de ses dirigeants, ont suscité de fortes contestations et l'apparition de nouveaux enjeux, jusque-là peu abordés par la science économique, dans le débat public. Notamment, le mouvement *Occupy*, et son slogan « Nous sommes les 99% », a fait de la

---

<sup>15</sup> Mentionnons finalement que les économistes académiques ne furent par le seul type d'expertise économique qui fut accusé de possibles conflits d'intérêts après la crise de 2008. L'indépendance des agences de notation a également été questionnée, notamment pour leur responsabilité dans la cotation de produits financiers risqués ou pour leur attitude vis-à-vis la dette souveraine des pays de la zone euro. Dans le premier cas, les accusations de conflits d'intérêts concernent le système de rémunération avec les institutions financières alors que dans le deuxième, certains leur reprochent d'avoir amplifié la crise de la dette européenne (Darbellay et Partnoy, 2012). Ces préoccupations ont été assez importantes pour que le Congrès américain adopte, en 2010, une réforme de ces agences au sein du *Dodd-Frank Act*. Sur cette question, voir l'ouvrage de Mattarocci (2014)

<sup>16</sup> Voir à ce sujet Farrell (2012).

question des inégalités de richesse un enjeu de premier ordre<sup>17</sup>, après plus de deux décennies « d'invisibilité » au plan politique et académique (Hirschman, 2014).

### **Problématique de recherche et présentation de l'étude de cas**

Nous le voyons, la crise économique de 2008 a donc été accompagnée d'une importante remise en question et d'une reconfiguration de l'expertise économique, qu'il s'agisse de discussions autour de la méthode et des approches théoriques, de la formation académique<sup>18</sup> ou des enjeux relatifs à l'éthique professionnelle. Même pour certains économistes plus modérés dans leurs critiques, tel André Cartapanis (2011: 157), « on ne saurait donc nier que la crise a suscité des interrogations quant à la légitimité des économistes dans leur fonction d'expertise ». Toutefois, si ces débats ont connu une certaine résonnance au sein de la communauté académique des économistes ou dans les médias, comment cette reconfiguration de l'expertise s'est-elle manifestée auprès des décideurs publics ? En d'autres mots, cette remise en question de la science économique et des économistes a-t-elle modifié le rapport qu'entretiennent les acteurs politiques avec l'expertise économique ? Dans le cadre de ce travail, nous chercherons à comprendre comment les économistes – autant les idées (connaissances économiques) que les acteurs (experts et profession) – sont mobilisés dans le discours politique. Surtout, nous souhaitons voir les conséquences possibles de cette remise en cause, suscitée par la crise de 2008, sur le lien entre expertise économique et action publique. En raison de l'absence de travaux portant précisément sur ce lien, il ne nous est pas possible de proposer ici une hypothèse spécifique. Nous chercherons donc à savoir, de manière plus générale, si la crise de 2008 a remis ou non en

---

<sup>17</sup> Cette question fut l'un des thèmes centraux lors de la campagne présidentielle de 2012.

<sup>18</sup> La remise en cause s'est également étendue à l'enseignement de l'économie. Reprenant les critiques formulées précédemment, à savoir les faiblesses théoriques et méthodologiques et la position dominante du cadre théorique néoclassique, étudiants et professeurs se sont regroupés au sein de collectifs pour réclamer davantage de pluralisme dans l'enseignement de la discipline. L'*International Student Initiative for Pluralism in Economics* (ISIPE) constitue l'un des plus grands regroupements du genre. Dans leur lettre ouverte, la coalition parle de la crise de l'expertise économique dans ces termes : « *It is not only the world economy that is in crisis. The teaching of economics is in crisis too, and this crisis has consequences far beyond the university walls* ». (ISIPE, 2014)

question la validité de l'expertise économique. Ainsi, les économistes mobilisés par les acteurs politiques sont-ils différents avant et après 2008 ? Est-ce qu'une plus grande diversité d'économistes sont mobilisés par les acteurs politiques ou encore, est-ce qu'un autre type d'économiste a su s'imposer au détriment d'un autre après 2008 ? Nous appliquerons notre démarche à un cas, soit l'étude de quatre débats parlementaires entourant les politiques fiscales au Québec. Cette analyse empirique visera donc à savoir laquelle des possibilités – remise en cause ou continuité dans l'utilisation de l'expertise économique par les acteurs politiques – est la plus près de la réalité observée.

Plusieurs méthodes sont possibles afin de mesurer de quelle façon l'expertise économique, à savoir la théorie économique et les économistes, est mobilisée dans le discours politique : entrevues semi-dirigées avec les acteurs politiques, analyse médiatique ou retranscription de discours, par exemple. Toutefois, à la suite de Bassis et Remillon (2010), nous sommes d'avis que les retranscriptions des débats parlementaires constituent une avenue intéressante pour l'analyse de cette expertise. D'abord, le discours politique – et plus largement l'action publique – s'appuie directement ou indirectement sur différents modèles théoriques. Ensuite, la légitimité de ces débats est souvent liée à la mobilisation, par les acteurs politiques, d'une expertise professionnelle. Comme le relève Bassis et Remillon (2010: 2) :

L'analyse des débats parlementaires constitue une bonne entrée pour l'étude de la circulation des connaissances économiques. En effet, le Parlement peut être considéré comme une arène particulièrement intéressante des débats économiques en ce que des liens y sont faits entre les visions savantes (par mobilisation de l'expertise) et les visions de terrain de l'économie (qui sont relayées par les élus).

Au Québec, les débats parlementaires entourant le budget nous semblent un moment particulièrement privilégié de mobilisation de connaissances économiques. En effet, c'est pendant cette période que les acteurs politiques y défendent et confrontent la majorité de ces différentes « visions savantes » de l'économie. Plus précisément, les mesures de

politiques fiscales contenues dans les budgets nous apparaissent les plus appropriées pour cette recherche. Nous emprunterons donc une démarche similaire à celle de Berman et Pagnucco (2010), qui ont étudié les débats parlementaires de politiques fiscales aux États-Unis. Comme le soulignent ces auteurs, les débats entourant ces politiques « [...] are full of explicit and implicit theories about how the economy works » (Berman et Pagnucco, 2010: 348). Non seulement les débats entourant les impôts sont propices à la circulation et à l'utilisation de l'expertise économique par les acteurs politiques, mais elles sont aussi intimement reliées au rôle de l'État et à la question du « vivre-ensemble ». Comme le rappelait Galbraith (2007: 659), « la fiscalité et les attitudes à son égard [ont] acquis une influence décisive sur la gestion de l'ensemble de l'économie ». C'est d'ailleurs pour cette raison que l'impôt sur le revenu constitue, année après année, l'un des engagements politiques les plus médiatisés et l'une des mesures les plus attendues des budgets gouvernementaux. À titre d'exemple, mentionnons que c'est pour une question relative à l'impôt, la *poll tax*, que Margaret Thatcher fut contrainte de démissionner en 1990. L'impôt dépasse donc la simple considération technique des entrées fiscales : elle relève, comme le souligne Piketty (2013), « d'une question éminemment politique et philosophique, sans doute la première d'entre toutes. Sans impôts, il ne peut exister de destin commun et de capacité collective à agir. Il en a toujours été ainsi. On trouve au cœur de chaque bouleversement politique important une révolution fiscale » (Piketty, 2013: 794). En somme, analyser l'influence des connaissances économiques et de l'expertise professionnelle des économistes sur cette question nous apparaît une approche féconde, puisqu'elle permet aussi d'aborder plusieurs enjeux révélés par la crise économique de 2008, tel le rôle économique de l'État (théories keynésiennes et néoclassiques) ou encore les questions relatives à la redistribution et aux inégalités de richesse.

Avant de présenter la méthodologie détaillée de l'étude empirique que nous appliquerons au cas du Québec, il nous faut ici effectuer un bref survol de la littérature issue de la science

économique s'attardant aux effets économiques des politiques fiscales. Si, comme nous l'avons mentionné précédemment, les débats parlementaires de politiques fiscales reposent sur différentes connaissances économiques, il est primordial de présenter avant tout ces « idées » (théories, modèles) pour faciliter leur identification et leur interprétation dans le discours politique. En d'autres mots, adopter une approche qui reconnaît le rôle des idées dans l'action publique nécessite une maîtrise préalable de ces connaissances. Comme le rappelle l'économiste Jacques Généreux :

Il est donc indispensable de maîtriser les diverses approches au nom desquelles les uns et les autres soutiennent une politique particulière – ne serait-ce que pour démasquer ceux qui dissimulent leurs objectifs réels et les intérêts qu'ils défendent en parlant au nom de prétendus lois naturelles et universelles de l'économie. (Généreux, 2014)

### **Les « idées » : la littérature sur les politiques fiscales**

La théorie économique portant sur les politiques fiscales s'inscrit au sein de l'économie publique, branche qui s'intéresse au rôle économique de l'État ainsi qu'aux choix des « instruments » à la disposition de celui-ci. Plus particulièrement, sur les questions fiscales, l'approche de référence en économie publique demeure encore aujourd'hui celle de la théorie de la taxation optimale développée par James Mirrlees (1971). Selon cette théorie, le système fiscal et les différentes politiques qui en découlent doivent reposer sur deux critères d'appréciation : l'efficacité économique et l'équité (Mirrlees, 1971).<sup>19</sup> Le système d'imposition « optimal » est donc celui qui est le mieux à même d'effectuer cet arbitrage entre efficacité et équité. Plus récemment, plusieurs études liées au champ de l'économie comportementale sont venues compléter et enrichir la théorie de la taxation optimale en tentant d'anticiper les possibles réactions des acteurs économiques face au changement des politiques fiscales. Ici, nous effectuerons un bref survol de la littérature s'attardant aux

---

<sup>19</sup> Bien que souvent associés aux travaux de Mirrlees, les critères d'efficacité et d'équité (ou de justice) du système fiscal tirent leur origine des travaux de l'économiste Anne Robert Jacques Turgot (1727-1781). Par ailleurs, notons qu'à ces deux critères s'ajoute parfois celui de la « simplicité » qui prend en considération les coûts d'administration des mesures fiscales.

effets économiques, tant sur l'efficacité que l'équité, des politiques fiscales. Nous avons divisé et nommé celle-ci selon cinq types d'arguments : la théorie de l'offre, la compétitivité fiscale, l'approche keynésienne, la redistribution et la soutenabilité fiscale.

### *Théorie de l'offre*

Aussi désigné par le vocable de « l'économie de l'offre », un important corpus de travaux s'est constitué autour de cette théorie qui remonte à Jean-Baptiste Say. Dès 1803, Say énonce la « loi des débouchés » et avance l'idée que « c'est la production qui ouvre des débouchés aux produits<sup>20</sup> » (Say, 1803: 111). Dans sa forme contemporaine et transposée aux débats de politiques fiscales, la théorie de l'offre soutient que des entraves structurelles empêchent les acteurs économiques d'agir librement. Suivant cette logique, une baisse d'impôt modifie les comportements des agents économiques en augmentant, d'une part, les incitations au travail et à la productivité et, d'autre part, les investissements des entreprises (Mundell, 1971). En termes économiques, les auteurs mesurent et induisent une élasticité négative entre le travail et le taux d'imposition : plus les taux sont élevés, moins l'offre de travail est grande. De nombreuses études ont donc souligné les effets négatifs d'un taux d'imposition élevé, que ce soit sur l'investissement des entreprises et l'activité entrepreneuriale (Cummins *et al.*, 1996; Cullen et Gordon, 2002 ; Young et Gordon, 2005), sur l'emploi et la productivité (Daveri et Tabellini, 2000) ou plus largement sur la croissance économique (Marsden, 1983; Reynolds, 1985; Engen et Skinner, 1992; Padovano et Galli, 2001).

Cette théorie a souvent été associée, notamment aux États-Unis dans les années 1970, aux travaux des économistes Robert Mundell (1971) et Arthur B. Laffer, ainsi qu'à ceux du journaliste Jude Wanninski (1978). C'est également pendant cette période que sera

---

<sup>20</sup> Ce postulat mènera plus tard à une association entre Say et la formule « l'offre crée sa propre demande ». Comme le souligne Dostaler (2016: 173), Say défend l'idée « [...] qu'une vente soit automatiquement suivie d'un achat et que toute épargne soit transformée en investissement ».

popularisée la courbe de Laffer qui établit une relation entre le niveau d'entrées fiscales et le taux d'imposition. Ainsi, si un taux d'imposition de 0 % n'entraîne aucune entrée fiscale, un taux de 100 % peut provoquer le même résultat du fait d'une désincitation complète au travail. Il existe donc un taux d'imposition à partir duquel les entrées fiscales commenceront à diminuer au lieu de continuer à augmenter<sup>21</sup> (Daveri et Tabellini, 2000). Finalement, la théorie du ruissellement<sup>22</sup> est généralement associée à l'économie de l'offre. Ici encore, il s'agit de justifier comment une baisse d'impôt ciblée aux revenus élevés occasionnera, à terme, une hausse de l'épargne, qui se répercute à son tour par une hausse de l'investissement (Koester et Kormendi, 1989). Ce cercle vertueux a la prétention de garantir une meilleure croissance économique qui devrait alors profiter au reste des ménages à revenus faibles et moyens.

### *Compétitivité fiscale*

La littérature portant sur la compétition ou la concurrence fiscale, qui a débuté avec les travaux de l'économiste Charles Tiebout (1956), s'intéresse à la pression sur le système fiscal induite par l'ouverture des économies. Plus particulièrement, cette littérature étudie les effets potentiels de la disparité entre les systèmes fiscaux de différentes juridictions. Selon le modèle de Tiebout, les individus seront portés à choisir leur lieu de résidence selon le meilleur rapport coûts (impôts payés) et bénéfices (accès aux biens et aux services publics) (Raspiller, 2006: 54). Ainsi, l'hypothèse simplificatrice de la parfaite mobilité et rationalité des individus transforme la politique fiscale en facteur d'attractivité et en fait l'un des éléments décisifs de la répartition géographique des individus. Suite aux travaux

---

<sup>21</sup> De ces taux « dissuasifs » de la courbe de Laffer subsistera l'expression « trop d'impôt tue l'impôt ». C'est souvent en vertu de cette courbe en forme de cloche inversée que le « seuil psychologique » d'un taux d'imposition marginal de 50% est évoqué : dépasser ce taux désinciterait les individus à travailler davantage. Toutefois, aucun pourcentage du taux marginal n'a été établi par Laffer et il est difficile d'établir où il se situe pour chacune des juridictions.

<sup>22</sup> « *Trickle-down economics* » en anglais. Cette expression est davantage utilisée par les opposants de l'économie de l'offre.

de Tiebout, une importante littérature s'est développée pour mesurer l'impact potentiel de cette concurrence fiscale au plan de l'efficacité et de l'équité. Selon les travaux et les modèles théoriques, la compétitivité fiscale est alors qualifiée de dommageable par certains auteurs alors que d'autres la jugent bénéfique.

Ainsi, selon les modèles économétriques développés par Zodrow et Mieszkowski (1986) et par Bucovestky (1991) et Wilson (1991), la compétitivité fiscale entre régions (ou pays) risque fort d'être inefficace économiquement et néfaste en termes de bien-être collectif (Raspiller, 2006: 60). Pour ces auteurs, la concurrence pour attirer le capital conduit à des taux d'imposition inefficacement bas et affecte négativement la provision de biens publics. Ainsi, dans leur effort pour attirer de nouveaux investisseurs, les gouvernements ont tendance à « niveler par le bas » leur taux d'imposition, conduisant à de sérieuses distorsions dans l'allocation des ressources et à un équilibre sous-optimal d'offre de biens publics (Oates, 1999: 142). De plus, les pertes de revenus liées aux baisses d'impôt peuvent forcer les gouvernements à s'appuyer sur des formes d'imposition moins progressives (Break, 1967). Enfin, les politiques relatives à l'impôt ciblées uniquement pour favoriser les investissements étrangers et induites par la concurrence fiscale ont souvent un impact marginal (Wasylko, 1997: 47), en plus d'affecter l'équité entre les agents économiques (Avi-Yonah, 2000). Toutefois, d'autres auteurs soutiennent que la pression à la baisse sur les taux d'imposition peut s'avérer bénéfique. Pour eux, la concurrence fiscale permet de réduire l'inefficience engendrée par l'intervention gouvernementale en obligeant certaines réformes et la révision des dépenses de programmes (Teather, 2006)<sup>23</sup>. La concurrence permet alors de maintenir le niveau de taxation près de son niveau optimal (Brennan et Buchanan, 1980). D'autres comparent les effets positifs de la compétitivité fiscale sur le contribuable à la concurrence sur les prix entre entreprises : l'absence de compétition pour

---

<sup>23</sup> Cet argument de la compétitivité fiscale est souvent désigné par le modèle du « Léviathan ».

un gouvernement peut l'inciter à agir contre les intérêts des citoyens en les surtaxant (McLure, 1986).

### *Approche keynésienne*

Structuré autour des travaux de l'économiste John M. Keynes (1936), cette littérature<sup>24</sup> soutient la nécessité d'une demande effective pour stimuler l'économie et assurer le plein-emploi. Ainsi, au contraire de Say et de l'économie de l'offre, l'approche keynésienne avance que les changements dans la demande agrégée ont, à court terme, le plus grand impact sur l'économie et le niveau de l'emploi (Blinder, 1988). Selon cet argument, la politique fiscale doit être « discrétionnaire », c'est-à-dire qu'elle doit varier selon les besoins et les objectifs économiques du gouvernement : atteinte du plein-emploi, contrôle de l'inflation, croissance économique ou équilibre budgétaire. Toutefois, selon certains auteurs, l'objectif premier d'une politique fiscale keynésienne est d'assurer le plein-emploi (Kregel, 2008; Tcherneva, 2011). Dans cette optique, les mesures fiscales, avec les dépenses publiques, sont des outils essentiels pour stabiliser l'économie, notamment par l'utilisation de politiques contra-cycliques (Hansen, 1949; Chand, 1984). Ainsi, une baisse du taux d'imposition sur le revenu en période de ralentissement aura un impact expansionniste sur l'activité économique (par l'augmentation de la consommation et de la demande agrégée), alors qu'une hausse de ce taux en période de croissance soutenue aura un impact restrictif en réduisant le pouvoir d'achat et en allégeant la pression à la hausse qui s'exerce sur les prix (Blinder et Solow, 1972 ; Romer et Romer, 2007; Galbraith, 2007).

Suite aux travaux de Keynes, plusieurs modèles théoriques défendent l'idée d'un effet multiplicateur des politiques fiscales<sup>25</sup> sur la consommation privée et sur le revenu (Fatas

---

<sup>24</sup> Par « approche keynésienne », nous désignons les travaux insistant sur le lien entre la politique fiscale et la demande agrégée.

<sup>25</sup> Plusieurs études ont tenté de démontrer quelles politiques – entre l'augmentation des dépenses budgétaires et les baisses d'impôts – avaient le plus grand multiplicateur en période de récession. Si certains soutiennent

et Mihov, 2001; Hemming *et al.* 2006). Selon cette logique, le coût d'une baisse du taux d'imposition est compensé par une augmentation plus importante de la production économique. Ce multiplicateur est d'autant plus efficace en période de récession ou de ralentissement de l'économie (Fazzari, 1994; Tagkalakis, 2008; Baum *et al.*, 2012). Si l'argumentation, qui prône la croissance économique, peut sembler similaire à la théorie de l'offre, les baisses d'impôt en période de ralentissement économique sont plutôt ciblées aux personnes à faible et à moyen revenu. L'objectif est donc d'augmenter le pouvoir d'achat des quintiles inférieurs, de réduire l'épargne des revenus élevés et de stimuler la demande agrégée et l'emploi. En effet, rappelle Keynes, « lorsque la politique fiscale est délibérément utilisée comme un moyen d'obtenir une répartition plus égale des revenus, c'est alors qu'elle contribue le plus à accroître la propension à consommer » (Keynes 1936: 83). Cet argument est également repris par Alvin H. Hansen (1941) qui soutient que les taux d'impôts directs progressifs sont plus susceptibles de réduire l'épargne et d'augmenter la consommation en période de ralentissement alors que les variations des taxes à la consommation semblent plus appropriées en période d'expansion (Hansen, 1941: 300).

### *Redistribution*

La littérature portant sur la redistribution insiste sur la capacité du système fiscal à corriger les inégalités et à améliorer son équité. La fiscalité – et plus particulièrement le taux de prélèvement obligatoire – est considéré comme un outil de redistribution et de réduction des inégalités permettant de pallier aux « défaillances » du marché (Jaime-Castillo et Saez-Lozano, 2009). Un lien est établi entre le taux d'imposition marginal et la concentration des hauts revenus (Atkinson *et al.*, 2011; Yalnizyan, 2010). Ainsi, contrairement aux travaux précédents imputant les inégalités aux mécanismes de marché ou à différents

---

que les dépenses publiques sont plus efficaces (Hemming *et al.*, 2006), d'autres affirment que les réductions d'impôt sont plus susceptibles d'augmenter la croissance économique (Alesina et Ardagna, 2010) ou, encore, constituent le moyen le plus rapide d'y arriver (Hansen, 1949: 181-182).

facteurs institutionnels<sup>26</sup>, Piketty et Saez (2003) soutiennent plutôt que l’impôt progressif est responsable de cette concentration. D’ailleurs, pour Piketty (1999; 2013), l’accumulation de capital – rendue possible par des réductions successives des taux d’imposition sur le patrimoine – est la cause principale des inégalités de richesse aujourd’hui. La progressivité de l’impôt est donc vue comme le moyen privilégié pour limiter les hauts revenus et les inégalités économiques, notamment grâce à l’impôt sur le revenu (des particuliers et des sociétés) et aux gains en capital. Si d’autres études<sup>27</sup> ont toutefois souligné que les services publics et les transferts sociaux ont une plus grande capacité de redistribution – et donc de réduction des inégalités – que la progressivité de l’impôt (Haddow, 2013; Kenworthy, 2008; 201; Doerrenberg et Peichl, 2012), il n’en demeure pas moins qu’au final, les programmes sociaux sont financés par la fiscalité. En ce sens, des taux de prélèvement obligatoire élevés sont souvent nécessaires pour réduire les inégalités de richesse (Crespo et Rheault, 2014).

Sur l’enjeu de l’efficacité du système d’imposition, d’autres auteurs (Piketty *et al.*, 2011) soutiennent également que les baisses d’impôt n’ont que très peu d’incidence positive sur la croissance économique. Au contraire, de hauts taux marginaux d’imposition seraient bénéfiques à la performance économique (Brooks et Hwong, 2006), en plus de contribuer à l’établissement d’une classe moyenne importante (Bigot *et al.*, 2012). D’autres auteurs remettent en cause l’argument stipulant que des taux marginaux d’imposition élevés sur les hauts revenus réduisent les incitats à travailler et diminuent les entrées fiscales (Slemrod et Giertz, 2009). Ce ne sont pas des hauts taux marginaux d’imposition qui sont la cause directe de la perte fiscale alléguée, mais la propension de ces individus à revenus élevés à profiter de tous les échappatoires possibles lorsque ces taux sont élevés (Zorn,

---

<sup>26</sup> Voir Zorn (2012: 2) pour une brève revue de littérature de ces deux courants de pensée.

<sup>27</sup> Sur l’efficacité respective des transferts et des impôts dans la réduction des inégalités de richesse, voir également Zorn (2012).

2015: 306). L'élasticité négative stipulée par l'économie de l'offre entre le temps de travail et une hausse des taux d'imposition est donc relativement faible (Saez *et al.*, 2009), la taille de l'assiette fiscale s'avérant plus déterminante que la hausse des taux marginaux (Zorn, 2012). De façon similaire, d'autres ont constaté que les différences entre les taux d'imposition sur le revenu n'avaient pas ou peu d'incidences sur la migration et l'emplacement des hauts revenus (Slemrod et Bakija, 2004; Young et Varner, 2011), de tels mouvements étant peu fréquents en dehors des *superstars* de l'industrie sportive et culturelle (*The Economist*, 2011).

### *Soutenabilité fiscale*

Les travaux portant sur la soutenabilité fiscale<sup>28</sup> s'intéressent à la capacité d'un système fiscal de soutenir, à long terme, les dépenses de programmes, sans compromettre le niveau d'endettement d'un gouvernement. Bien qu'il existe plusieurs définitions de la soutenabilité fiscale, celle de Blanchard *et al.* (1990) est la plus souvent avancée. Ces derniers la définissent comme étant le taux d'imposition qui « [...] if constant, would achieve an unchanged debt to GNP ratio over the relevant horizon, given forecasts of spending and transfers » (Blanchard *et al.*, 1990: 8)<sup>29</sup>. Mesurée par des indicateurs macroéconomiques<sup>30</sup> et des outils économétriques sophistiqués, la soutenabilité fiscale indique dans quelle mesure un gouvernement peut maintenir ses politiques fiscales – et ses dépenses de programmes – sans encourir un endettement excessif et des difficultés de financement sur les marchés<sup>31</sup> (Godbout *et al.*, 2014: 13). Cette littérature distingue

---

<sup>28</sup> *Fiscal sustainability* en anglais. Nous avons traduit ces travaux par le terme de soutenabilité fiscale, bien que d'autres, comme l'OCDE, préfèrent l'expression viabilité fiscale. Les termes sont ici utilisés indifféremment.

<sup>29</sup> En d'autres mots, la soutenabilité fiscale implique, sur le long terme, une convergence du niveau d'endettement à son niveau initial.

<sup>30</sup> L'indicateur de référence de la soutenabilité est le ratio entre le niveau d'endettement et le produit intérieur brut (dette publique/PIB). La hausse de ce ratio, par exemple, peut indiquer qu'il est nécessaire d'augmenter les impôts ou les taxes ou de diminuer les dépenses et les transferts dans le futur.

<sup>31</sup> La littérature sur la soutenabilité fiscale est intimement liée à la question de la soutenabilité de l'endettement public. L'endettement est généralement considéré excessif lorsque les revenus, dont ceux issus

généralement trois horizons pour mesurer la viabilité budgétaire des politiques fiscales : le court terme (1 an), le moyen terme (5 ans) et le long terme (40 ans). Ainsi, selon la période de temps étudiée, il s'agit de voir comment la politique fiscale pourra répondre à une série de changements : l'atteinte de l'équilibre budgétaire (court terme), un ralentissement économique (moyen terme) ou encore un changement dans la structure démographique (long terme). Sur la question de la démographie, plusieurs auteurs ont analysé l'impact potentiel du vieillissement de la population sur la viabilité fiscale, notamment dans le contexte québécois et canadien (King et Jackson, 2000; Lefebvre 2010; Godbout *et al.*, 2014).

D'autres auteurs lient également l'enjeu de la soutenabilité fiscale à celui de l'équité intergénérationnelle. C'est le cas de Kotlikoff (1993) et Auerbach *et al.* (1999) qui soutiennent l'idée que les décisions du présent ne doivent pas entraîner une hausse démesurée du fardeau fiscal des prochaines générations. À cet effet, ces auteurs ont développé un outil de comptabilité intergénérationnelle permettant une analyse sur le long terme comparant le fardeau fiscal des générations passées, présentes et futures (Godbout *et al.*, 2014: 11). D'autres auteurs (Oreopoulos et Vaillancourt, 1998; Joanis et Montmarquette, 2004) ont, pour leur part, établi différents scénarios déterminant de quelle façon utiliser les surplus budgétaires (dépenses, baisses d'impôt ou réductions de la dette) afin de respecter cette équité entre générations.

#### *Les politiques fiscales : constats et « consensus » de l'expertise économique*

Quelques constats émanent de ces littératures. Premièrement, nous voyons que la littérature portant sur la théorie de l'offre s'inscrit précisément dans le cadre du courant de pensée

---

de la fiscalité, ne sont plus suffisants pour financer les coûts associés à une nouvelle émission de dette publique (Chalk et Hemming, 2000).

néoclassique. Comme le souligne Gandhi *et al.* (1987; 6), les arguments liés à l'économie de l'offre sont en effet "[...] simply an application of classical and neoclassical economic theory to government policy-making" <sup>32</sup>. D'ailleurs, pour Dostaler (2013; 59), les économistes de l'offre sont parmi les plus « radicaux, sinon extrémistes » de cette école de pensée. Deuxièmement, force est de constater que la littérature économique soulignant les effets bénéfiques de la concurrence fiscale est intimement liée à l'économie de l'offre du fait qu'elle accepte largement les hypothèses sous-jacentes à cette théorie <sup>33</sup>. Plus particulièrement, cette littérature considère la compétitivité fiscale nécessaire, car elle permet et limite la croissance des dépenses publiques en remettant en question le monopole du « Léviathan », pour reprendre les termes de l'étude pionnière effectuée par Brennan et Buchanan (1980)<sup>34</sup> : « [...] on taxation and bringing government spending closer to the preferences of citizens » (Rodden, 2003; 696). Troisièmement, même si l'ensemble des travaux mentionnés précédemment font appel, à des degrés divers, à la modélisation et à la formalisation mathématique, il demeure que la littérature portant sur la soutenabilité fiscale est fortement marquée par l'utilisation d'outils mathématiques et de tests économétriques sophistiqués <sup>35</sup>. Rappelons-le, cette théorie repose presque exclusivement sur des projections à moyen et à long terme de la soutenabilité des mesures fiscales sur l'endettement public : les outils et estimations économétriques font donc, contrairement aux autres types d'arguments, partie intégrante de l'analyse. Ainsi, sur la base de ces constats, la remise en question de la science économique suivant la crise de 2008 devrait, dans une certaine mesure, affecter la crédibilité de ces trois théories ou, du moins, de leur réception auprès des acteurs politiques (théorie de l'offre, compétitivité fiscale jugée

<sup>32</sup> Pour ces auteurs, "[...] the propositions of supply-side economists are implicit in the behavioral and market structure assumptions made by most neoclassical economists" (Gandhi *et al.*, 1987; 5).

<sup>33</sup> La compétitivité fiscale, surtout si elle permet la réduction de la charge fiscale des revenus élevés et des entreprises, permettra la création d'emplois par un investissement accru des entreprises et une augmentation de l'activité entrepreneuriale.

<sup>34</sup> Selon ces auteurs, « [...] total government intrusion into the economy should be smaller, *ceteris paribus*, the greater the extent to which taxes and expenditures are decentralized ». (Brennan et Buchanan, 1980; 15)

<sup>35</sup> Voir, à titre d'exemple, la présentation effectuée par Bi et Leeper (2013).

comme étant bénéfique et soutenabilité fiscale). En effet, tant la littérature des mesures fiscales portant sur l'économie de l'offre que celle jugeant la concurrence fiscale comme positive partagent les postulats du courant néoclassique relativement à l'efficience des marchés, la rationalité des acteurs et le rôle économique de l'État. En plus de la très grande formalisation mathématique de la littérature de la soutenabilité fiscale, cette approche est également liée, nous l'avons dit précédemment, à la question de la soutenabilité de l'endettement public. Sur cet enjeu, le niveau d'endettement soutenable – ou « souhaitable » – pour un gouvernement a fait l'objet d'importants débats, voire de controverses<sup>36</sup>, tant au sein du milieu académique que politique après la crise financière de 2008. Nous pouvons donc également supposer que cette crise a engendré des variations dans la réception de la soutenabilité fiscale par les acteurs politiques.

Enfin, la crise de l'expertise économique a également été accompagnée d'une reconfiguration des approches et a favorisé l'émergence de nouveaux enjeux, notamment sur les questions liées aux inégalités de revenu et sur les politiques économiques de stimulation de la demande globale. En ce sens, concernant la littérature des politiques fiscales, il est aussi intéressant d'analyser de quelle façon la crise de 2008 a permis une résurgence de l'approche keynésienne ou une plus grande prise en compte de celle portant sur la redistribution. En d'autres mots, ces deux approches de la fiscalité remettent en cause la méfiance à l'égard de l'intervention de l'État qui constituait, tel que soulevé précédemment, l'une des principales critiques (Fitoussi et Stiglitz, 2009) ayant questionné le rôle de la science économique lors de la crise de 2008. Une variation dans la mobilisation de ces théories par les acteurs politiques semble donc probable.

---

<sup>36</sup> Le cas le plus saillant constitue sans doute l'étude de deux économistes renommés de l'Université Havard, Reinhart et Rogoff (2010), ce dernier ayant été aussi l'économiste en chef du FMI de 2001 à 2003. Dans leur recherche, ces auteurs démontrent qu'un ratio de la dette publique sur le PIB – indicateur de référence de la théorie de la soutenabilité fiscale (Blanchard *et al.*, 1990) – supérieur à 90 % entraînerait une baisse du taux de croissance du PIB. C'est en partie sur la base de ces résultats que des politiques d'austérité, visant à réduire l'endettement public, furent poursuivies dans la zone euro. Cependant, plusieurs erreurs de calculs venant invalider certaines conclusions furent révélées trois ans plus tard par Herndon *et al.* (2013).

Cette diversité d'approches et de théories de la littérature portant sur les effets économiques des politiques fiscales est également révélatrice des débats et de l'absence de consensus au sein de l'expertise économique. Il est donc intéressant de voir comment cette pluralité des approches se reflète auprès de la communauté académique des économistes, ce que nous permet de constater, dans une certaine mesure, les sondages menés auprès des membres de l'*American Economic Association (AEC)*. Suivant les résultats antérieurs de Alston, Kearl et Vaughan (1992), les auteurs Fuller et Geide-Stevenson (2013) ont exploré quelles propositions faisaient l'objet de consensus au sein des économistes entre 1990 et 2011<sup>37</sup>. Ainsi, sur les questions fiscales, les économistes sondés semblent particulièrement divisés sur les principales conclusions de la théorie de l'offre, notamment sur l'effet bénéfique des baisses des taux marginaux d'imposition, sur le temps consacré au travail, sur l'investissement et sur la croissance économique<sup>38</sup>. Par ailleurs, sur la courbe de Laffer, une forte majorité du panel d'économistes universitaires du *IMG Forum*<sup>39</sup> se sont montrés soit incertains ou en désaccord quant à l'impact favorable des baisses d'impôt sur la croissance économique et l'augmentation des entrées fiscales<sup>40</sup>. Sur la redistribution, Fuller et Geide-Stevenson (2013) montrent un changement du niveau d'accord entre 2000 et 2011 sur l'impact que peut avoir la répartition de la richesse sur la croissance économique : ainsi,

---

<sup>37</sup> Les résultats ont été mis à jour environ une fois par décennie (1990-2000-2011), montrant l'évolution des propositions faisant consensus et les changements d'opinion des économistes dans le contexte américain.

<sup>38</sup> Plus précisément, le ratio accord/désaccord sur la proposition « *Lower marginal income tax rates increase the time spent at work and reduce time at leisure* » était de 43/57 en 2011, 68/23 en 2000 et 60/40 en 1990. Sur la proposition « *Reducing the tax rate on income from capital gains would encourage investment and promote economic growth* », le ratio était respectivement de 55/45 (2011), 62/38 (2000) et 56/44 (1990).

<sup>39</sup> Sur la courbe de Laffer, voir *Chicago Booth School of Business* (2012). L'*IGM Economic Experts Panel* est composé de 41 économistes universitaires reconnus et issus de différentes affiliations partisanes. Entre autres, il comprend des lauréats du *Prix de la Banque de Suède*, d'anciens présidents de l'AEC et des membres démocrates et républicains.

<sup>40</sup> À la question « *A cut in federal income tax rates in the US right now would lead to higher GDP within five years than without the tax cut* », 48% se montrent incertains et 9% sont en désaccord. À l'affirmation, « *A cut in federal income tax rates in the US right now would raise taxable income enough so that the annual total tax revenue would be higher within five years than without the tax cut* », 96% sont en désaccord.

les économistes américains soulignent maintenant l'impact négatif des inégalités sur l'activité économique<sup>41</sup>. D'ailleurs, au Québec, un sondage de *l'Association des Économistes Québécois (AÉQ)*, effectué en 2011, révèle que 75 % des économistes consultés considèrent que les inégalités, à partir d'un certain seuil, peuvent nuire à la croissance économique. Enfin, sur l'approche keynésienne, les économistes semblent reconnaître, en grande majorité, l'effet des politiques fiscales contra-cycliques sur la stimulation de l'économie<sup>42</sup>. Nous le voyons, face à une expertise professionnelle « divisée » et non-consensuelle, il est d'autant plus nécessaire de se pencher sur la récupération des connaissances économiques par les acteurs politiques et d'y analyser comment l'utilisation de cette expertise a évolué avant et après la crise de 2008.

## Méthodologie

Nous l'avons dit, les mesures fiscales occupent une place de choix dans les programmes des partis politiques et cette importance se reflète tout autant dans le débat parlementaire. Pour délimiter notre corpus d'analyse, issu du contexte québécois, un certain nombre de critères ont été établis dans le choix des débats. Ceux-ci ont été établis préalablement au codage afin de limiter les effets du contexte sur les résultats et respecter le cadre théorique proposé précédemment. D'abord, il a été nécessaire d'identifier un nombre similaire de débats avant et après la crise économique de 2008. Pour ce faire, les mesures fiscales<sup>43</sup> proposées devaient occuper une place privilégiée dans le débat entourant l'adoption du

---

<sup>41</sup> Sur la proposition « *The distribution of income and wealth has little, if any, impact on economic stability and growth* », le ratio accord/désaccord passe de 47/53 en 2000 à 27/73 en 2011.

<sup>42</sup> Sur l'énoncé « *Fiscal policy (e.g., tax cut and/or expenditure increase) has a significant stimulative impact on a less-than fully-employed economy* », le ratio accord/désaccord est de 81/19 en 2011, 86/14 en 2000 et 91/09 en 2010.

<sup>43</sup> Par mesures fiscales, nous entendons les changements apportés ou les propositions relatives aux prélèvements fiscaux obligatoires des particuliers et des entreprises, notamment l'impôt sur le revenu, sur les gains en capital, sur le patrimoine et sur la consommation (taxes) ainsi que les cotisations obligatoires. Nous excluons la tarification et les mesures spécifiques, tels les crédits d'impôts et la réglementation entourant la planification fiscale. Dans le cas du Québec, nous n'avons pas tenu compte des mesures relatives au partage de la fiscalité entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi qu'entre les provinces et les administrations locales (municipalités et commissions scolaires).

budget. Ensuite, en plus du critère d’alternance pour le parti politique au pouvoir, nous avons aussi jugé important que chaque ministre des Finances détienne une formation académique en science économique<sup>44</sup>. Finalement, tel que révélé précédemment, la remise en question de l’expertise économique s’est surtout effectuée entre 2009 et 2010 : nous avons donc choisi d’éliminer les premières années suivant la crise pour s’assurer de la réception de ces critiques dans le débat public. Suivant ces critères, nous avons choisi de procéder avec quatre périodes de débats parlementaires au Québec, que nous identifierons selon leur année respective : 2000, 2007, 2012 et 2014-2015. Nous les présentons ici de manière succincte.

### *Périodes de débats*

Suite à la *Consultation générale sur la réduction de l’impôt des particuliers* tenue à l’automne 1999, le gouvernement du Parti Québécois (PQ) et son ministre des finances Bernard Landry<sup>45</sup> annonce de nouvelles baisses d’impôt au mois de mars 2000, faisant suite à la réforme fiscale amorcée en 1998<sup>46</sup>. Plus précisément, le budget inclut une réduction d’impôt sur le revenu des particuliers de 400 millions de dollars ainsi que le dépôt d’un document de consultation visant à réduire cet impôt de 1,3 milliard de dollars dans les prochaines années. Par ailleurs, le gouvernement péquiste relève l’exemption de base pour la contribution d’un individu au *Fonds des services de santé*, le faisant passer de 5 000 \$ à 11 000 \$, permettant ainsi une réduction additionnelle de l’impôt de 44 millions de dollars.

---

<sup>44</sup>Suite aux travaux de la sociologie portant sur l’autorité professionnelle des économistes (Fourcade *et al.*, 2014; Fourcade, 2006), nous supposons que l’obtention de cette formation académique exerce un degré de réception (ou de perméabilité) similaire à celle de l’expertise économique.

<sup>45</sup>Diplôme en économie et finance, Institut d’Études Politiques de Paris.

<sup>46</sup> Le Parti québécois avait entrepris une réforme de la fiscalité dès 1998. Les mesures comprenaient une réduction de l’impôt sur le revenu des particuliers de l’ordre de 841 millions de dollars. Cette baisse visait alors les ménages au revenu inférieur à 50 000\$, leur permettant une réduction de l’impôt de 15% alors que cette baisse était de 3% pour les ménages dépassant ce seuil. Par ailleurs, les paliers d’imposition sur le revenu sont passés de cinq à trois. Cette réforme fut largement financée par un relèvement de la taxe de vente (TVQ) qui est passé de 6,5% à 7,5%. Enfin, sur l’impôt des sociétés, un « congé fiscal » (impôt sur le revenu, taxe sur le capital et cotisation au Fonds des services de santé) de cinq ans fut instauré pour les entreprises nouvellement créées (PME). En 1999, cette réforme de la fiscalité des PME fut suivie par une baisse de 37% de la taxe sur la masse salariale.

Sur l'imposition des entreprises, le ministre Landry poursuit le congé de taxe sur le capital pour une période de deux ans. Enfin, suite à l'adoption en 1996 de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire*, le gouvernement péquiste annonce l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

L'élection de 2007 est marquée par l'avènement d'un gouvernement minoritaire formé par le Parti libéral du Québec (PLQ) ainsi que par l'arrivée de l'Action Démocratique du Québec (ADQ), parti politique de droite, à titre d'opposition officielle<sup>47</sup>. Dès le début de la nouvelle législature, la ministre libérale Monique Jérôme-Forget<sup>48</sup> propose une baisse d'impôt pour les particuliers de 950 millions de dollars ainsi que l'abolition de la taxe sur le capital pour les entreprises à partir de 2010, deux mesures qui font suite aux promesses tenues en campagne électorale et à celles du précédent ministre des Finances libéral, Michel Audet. Pour les particuliers, les mesures fiscales comprennent également une hausse de 25% des seuils de revenu de la table d'imposition ainsi qu'un relèvement de 275\$ du montant personnel de base (ou déduction). Précisons que sur les 950 millions de dollars de réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers, 700 millions proviennent du règlement du déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral canadien et les provinces. Enfin, le PLQ annonce une augmentation de l'exonération des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles. S'opposant à la baisse d'impôt sur le revenu des particuliers, les deux partis de l'opposition, l'ADQ et le PQ, menaceront de voter contre le budget et de renverser le gouvernement. Au final, le budget sera quelque peu modifié pour satisfaire aux exigences péquistes, avec l'ajout de 111 millions de dollars en mesures dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Cette modification, financée par

---

<sup>47</sup>Au Québec, il s'agissait d'un premier gouvernement minoritaire depuis 1878. Par ailleurs, en remportant 41 sièges (contrairement à trois lors de l'élection générale de 2003), l'ADQ mit fin au bipartisme et à l'alternance du pouvoir entre le PQ et le PLQ qui prévalaient depuis 1973.

<sup>48</sup>Baccalauréat en économie, Université de Londres.

une hausse immédiate du taux d'imposition de deux points de pourcentage (9,9 % à 11,9 %) des institutions financières et des sociétés de raffinage de pétrole<sup>49</sup>, permettra finalement l'adoption du budget le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Le Parti Québécois remporte les élections de septembre 2012 et forme le gouvernement minoritaire. Au début de la même année, l'ADQ annonce sa dissolution et se fusionne avec une nouvelle formation politique fondée en 2011, la Coalition Avenir Québec (CAQ). Avant la rentrée parlementaire, le ministre des Finances, Nicolas Marceau<sup>50</sup>, défend les mesures fiscales de la plateforme électorale du PQ. Celles-ci comprennent l'ajout de deux paliers supérieurs d'imposition<sup>51</sup>, une hausse du taux d'impôt sur les revenus en dividendes et sur les gains en capital pour les entreprises ainsi que l'annulation d'une cotisation obligatoire servant à financer le système de santé, surnommée « taxe santé »<sup>52</sup>. Par ailleurs, la hausse d'impôt ciblée aux individus à revenu élevé (par l'ajout des deux paliers supérieurs d'imposition) devait être appliquée de façon rétroactive pour l'année 2012. De fortes contestations<sup>53</sup>, notamment du PLQ et de la CAQ qui menaceront à leur tour de renverser le gouvernement, ont eu raison de plusieurs des dispositions initiales. Au final, le budget adopté comprendra l'ajout d'un seul palier d'imposition à 25,75% pour les revenus de plus de 100 000\$ et le maintien de la « taxe santé ». Toutefois, à compter de 2013, cette contribution sera modulée selon le revenu et les particuliers gagnant moins de

---

<sup>49</sup> Cette décision ne faisait que devancer une augmentation déjà prévue depuis le budget libéral de 2005 qui prévoyait une hausse du taux d'imposition applicable à l'ensemble des sociétés à 11,4 % en 2008 et à 11,9% en 2009.

<sup>50</sup> Doctorat en économie, Université Queen's, maîtrise et baccalauréat en sciences économiques, Université de Montréal.

<sup>51</sup> Aux trois paliers existants, soit 40 100 et moins (16%), 40 100 à 80 200 (20%) et 80 200 et plus (24%), la proposition ajoutait les deux suivants : 130 000\$ à 249 999\$ (28%) et 250 000 et plus (31%).

<sup>52</sup> La taxe (ou « contribution ») santé est une cotisation obligatoire au financement du système de santé qui fut instaurée par le PLQ en 2010. Initialement d'un montant de 25\$ par contribuable en 2010, elle est passée à 100 \$ en 2011 et à 200 \$ en 2012. Elle s'ajoute à la cotisation au Fonds des services de santé (FSS).

<sup>53</sup> À ce sujet, l'argument de l'« angoisse fiscale » fera l'objet d'une importante couverture médiatique. Voir, par exemple, Brousseau-Pouliot (2012), Journet (2012), Girard (2012a; 2012b), Décarie (2012) et Bérubé (2012).

18 000\$ en seront exemptés<sup>54</sup>. Enfin, le gouvernement recule aussi sur la hausse de l’impôt sur les revenus en dividendes et sur les gains en capital, mais accorde plutôt un congé fiscal de 10 ans sur l’impôt sur le revenu et sur la cotisation au Fonds des services de santé des entreprises qui investissent plus de 300 millions de dollars au Québec.

Le gouvernement minoritaire du PQ est défait en 2014 et le PLQ remporte les élections générales en avril 2014. Après cinq années consécutives de déficit, le nouveau gouvernement fait du retour à l’équilibre budgétaire sa priorité. Pour le ministre des Finances Carlos Leitão<sup>55</sup>, ce retour à l’équilibre doit alors s’effectuer par le contrôle des dépenses<sup>56</sup>. À ces mesures s’ajoutent une réduction de 8 % à 4 % du taux général d’imposition pour les PME manufacturières et une diminution de 21 % de l’aide fiscale aux entreprises, notamment par la suppression de crédits d’impôt. La *Commission d’examen sur la fiscalité québécoise* est également mise sur pied.<sup>57</sup> Enfin, le gouvernement annonce son intention, après le retour à l’équilibre budgétaire, d’utiliser les futurs surplus à la réduction de la dette et des impôts. En mars 2015, le ministre Leitão dépose son deuxième budget. Les mesures fiscales incluent une baisse graduelle du taux général d’imposition des sociétés entre 2017 et 2020 (de 11,9 % à 11,5 %), une réduction de 8 % à 4 % du taux d’imposition pour les PME du secteur primaire ainsi qu’une baisse du taux de cotisation au Fonds des services de santé pour le secteur des services et de la construction (de 2,7 % à 2,25 %). Le gouvernement annonce également l’abolition graduelle de la « taxe

---

<sup>54</sup> Il s’agit toutefois d’un montant fixe établi par tranche de revenu imposable et non d’un taux marginal. Ainsi, si la cotisation est annulée pour les revenus inférieurs à 18 000\$, elle est fixée à 100\$ pour les revenus se situant entre 20 000\$ et 42 000\$, à 200\$ pour ceux de 42 000\$ à 130 000\$ et à 1000\$ pour les revenus supérieurs à 150 000\$.

<sup>55</sup> Baccalauréat en économie, McGill

<sup>56</sup> Selon les prévisions budgétaires du gouvernement, le retour à l’équilibre budgétaire doit s’effectuer à plus de 90 % par une compression des dépenses pour 2014–2015. Cet objectif a été fixé à 95 % pour 2015–2016 (Ministère des Finances, 2014).

<sup>57</sup> La *Commission d’examen sur la fiscalité québécoise*, présidée par l’économiste et fiscaliste Luc Godbout, a pour mandat de dresser un bilan de la fiscalité québécoise en plus de proposer des « pistes d’action à privilégier pour accroître l’efficacité, l’équité et la compétitivité du régime fiscal québécois tout en assurant le financement des services publics » (Gouvernement du Québec, 2014).

santé » pour tous les particuliers à compter de 2017, une mesure estimée à 744 millions de dollars et qui bénéficiera particulièrement aux individus dont le revenu excède 132 660 \$<sup>58</sup>.

### *Analyse de contenu et codage*

Pour chacune des quatre périodes de débats entourant les politiques fiscales au Québec, nous avons procédé à une analyse de contenu des comptes rendus des débats à l'Assemblée nationale et à la Commission des Finances publiques. Pour ce faire, nous avons consulté les *Journaux des débats de l'Assemblée et des commissions parlementaires du Québec*<sup>59</sup>. Dans notre analyse de ces retranscriptions, nous avons utilisé une méthode similaire à Berman et Pagnucco (2010), c'est-à-dire que nous nous sommes d'abord attardé aux arguments des acteurs politiques portant sur les effets anticipés sur l'économie des mesures fiscales. Plus précisément,

*The focus was the kinds of economic claims legislators were making about the economic effects of various tax policies. In particular, we were looking for claims about whether a particular policy would benefit or hurt the economy and the specific means through which it was claimed to do so. We made no assumptions about whether legislators actually believed the claims they made, nor do we view these statements as necessarily being made with the intention of converting others to the speaker's position. Instead, we assume only that legislators are generally making claims that they find politically acceptable and appropriate.* (Berman et Pagnucco, 2010: 350)

À ces arguments théoriques, nous avons également relevé les références à une expertise économique professionnelle effectuées par les acteurs politiques. En d'autres mots, dans l'analyse de ces débats, tous les extraits qui ont été dégagés respectent les deux critères suivants : ils correspondent soit à (1) un argument de nature théorique portant sur les effets anticipés des mesures fiscales sur l'économie ou à (2) une expertise économique

---

<sup>58</sup> Pour plus de détails sur l'élimination graduelle de la contribution santé pour les années 2017 et 2018, voir l'analyse effectuée par le cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) [En ligne] <http://www.pwc.com/ca/fr/services/tax/budgets/2015/quebec.html>

<sup>59</sup> « Publication parlementaire donnant, depuis 1964, le compte rendu intégral des délibérations de l'Assemblée et de ses commissions. » (Gouvernement du Québec, 2017) [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/journaux-debats.html>

professionnelle mobilisée par les acteurs politiques en lien direct avec le débat<sup>60</sup>. Une fois les extraits identifiés, suivant Hsieh et Shannon (2005), nous avons utilisé deux types d'approche relative à l'analyse qualitative de contenu pour construire notre outil de codage : l'analyse dirigée et l'analyse sommative. D'abord, pour l'analyse dirigée, qui correspond davantage à une approche déductive, nous avons établi des catégories en nous appuyant sur la théorie existante et sur les études antérieures (Zhang et Wildemuth, 2009: 2). Ainsi, à la suite de Berman et Pagnucco<sup>61</sup> (2010), et conséquemment à la revue de littérature sur les effets économiques des mesures fiscales, nous avons établi cinq différentes catégories de la théorie économique (catégorie 5 du *Tableau 1*). Ensuite, suivant les travaux portant sur l'autorité professionnelle en économie (Fourcade et al., 2014), nous avons procédé à une distinction des types d'économistes (catégorie 7). À la suite de Bessis et Remillon (2010), nous avons également jugé pertinent d'inclure deux catégories portant sur la légitimité accordée par les acteurs politiques aux connaissances et à l'expertise économiques (catégories 9 et 10). Au cours de l'analyse, enfin, d'autres catégories inductives de codage ont été générées à partir des données extraites (catégorie 6 et 8). Chacune de ces catégories, représentées dans le *Tableau 1*, sera maintenant explicitée. Outre les débats effectués à l'Assemblée nationale, nous avons également parcouru les comptes rendus de la *Commission des Finances publiques* (CFP)<sup>62</sup>, responsable de l'étude du budget et de la fiscalité. Nous avons toutefois exclu les consultations particulières et les auditions publiques de la CFP.<sup>63</sup>

---

<sup>60</sup> Mentionnons enfin que les répétitions ou les reformulations d'un même argument par un acteur politique au cours d'une séance ont également été relevées, celles-ci étant jugées significatives.

<sup>61</sup> Dans leur étude, Berman et Pagnucco (2010) ne se sont intéressés qu'à deux types d'arguments théoriques, soit ceux associés à l'économie de l'offre (*supply-side*) et ceux que nous qualifions d'approche keynésienne (*demand-side*).

<sup>62</sup> La *Commission des finances publiques* (CFP) est une commission permanente composée de députés du groupe parlementaire formant le gouvernement et de ceux formant l'opposition. Les compétences de la CFP incluent plus précisément l'étude du budget, des finances, de l'administration du gouvernement, de la fonction publique, du revenu, des services, des approvisionnements et des régimes de rentes. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-41-1/index.html>

<sup>63</sup> Dans les faits, selon ce critère, seulement les travaux entourant la *Consultation générale sur la réduction de l'impôt des particuliers*, tenue du 12 octobre au 18 novembre 1999, ont été exclus de l'analyse.

**Tableau 1.** Catégories de codage des extraits

| Catégories                     | Variables  |
|--------------------------------|--|
| 1) Lieu du débat               | a) Assemblée nationale b) Commission des finances publiques c) Points de presse          |
| 2) Date et n° de volume        |  |
| 3) Nom du parti politique      | a) P.L.Q. b) P.Q. c) A.D.Q./C.A.Q. d) Q.S.   |
| 4) Nom de l'acteur pol.        |  |
| 5) Théorie économique          | a) Compétitivité b) Keynésienne c) Offre d) Redistribution e) Soutenabilité              |
| 6) Justification de la théorie | (0) Argument justifié (1) Argument non-justifié  |
| 7) Type d'économiste           | a) Académique b) Admin.publique c) International d) Privé e) Public f) <i>Think tank</i> |
| 8) Nom de l'économiste         |  |
| 9) Validité                    | (0) Théorie éco. considérée comme légitime (1) Remise en question de la théorie éco.     |
| 10) Consensus allégué          | (0) Argument d'appel à l'autorité non fallacieux (1) Argument d'appel à l'autorité       |

En effet, lors de ces consultations particulières, nous croyons que la présence de certains groupes ou individus oriente les débats sur des enjeux ou mobilise une expertise économique particulière, aspects qui, en temps normal, n'auraient pas été soulevés par les acteurs politiques. Pour éviter ce biais dans le codage, il s'agit donc de voir comment les interventions lors de ces auditions seront récupérées (ou non) dans les débats parlementaires subséquents. Par ailleurs, seulement pour la période de débat 2007, nous avons aussi analysé les conférences et points de presse tenus à l'Assemblée nationale. Ce choix s'explique par le fait que, contrairement aux autres périodes, l'un des moments les plus forts de ce débat entre les acteurs politiques a eu lieu le mois précédent la rentrée parlementaire. Nous n'avons toutefois pas tenu compte de ces retranscriptions pour les analyses comparées des résultats. Ensuite, si pour chacune des périodes, le discours du budget constitue le point culminant du débat en assemblée et en commission parlementaire, nous avons aussi passé en revue les comptes rendus qui précèdent et qui suivent ce moment. Pour délimiter chaque temps de débat, nous avons alors interrompu le codage lorsque dix séances consécutives de travaux parlementaires présentaient moins de deux extraits à

coder. De cette manière, nous prétendons à une exhaustivité de l'analyse du débat parlementaire. Une fois tous les extraits relevés, et associés au parti politique et au nom de son auteur, nous avons classé chacun des arguments selon les cinq catégories de la théorie économique établies lors de la revue de littérature. Le *Tableau 2* présente des exemples d'arguments pour chacune de ces catégories<sup>64</sup>.

**Tableau 2.** Exemples de codage des extraits selon la théorie économique

| Théorie économique    | Extraits  |
|-----------------------|---|
| Théorie de l'offre    | Alors, c'est la raison pour laquelle, baisser les impôts, il y a des vertus, il y a des vertus importantes qui s'accompagnent de bénéfices importants tant au niveau de l'emploi et également au niveau des investissements. Parce que non seulement on veut créer de l'emploi et que cela peut paraître farfelu de le dire, mais, quand on laisse de l'argent aux citoyens qui font des choix, on leur laisse la chance, à ce moment-là, d'investir et, quand ils investissent... parce que, s'ils ne le dépensent pas, automatiquement, ils peuvent investir, et des investissements également créent de l'emploi. Alors, non seulement la consommation crée de l'emploi, mais l'investissement crée l'emploi. (Monique-Jérôme Forget, 3 novembre 1999 - Vol. 36 N° 58) |
| Compétitivité fiscale | Et le dernier point, bien, c'est celui de la compétitivité. Il est clair que... Quand je suis dans une juridiction où le fardeau fiscal est tellement lourd que les entreprises ne s'y installent pas, bien, il est évident que c'est plus difficile d'attirer des entreprises, ça nous rend moins compétitifs. (Jacques Daoust, 15 avril 2015 - Vol. 44 N° 75)   |
| Approche keynésienne  | Or, quand on regarde l'économie du Québec, il y a 60 % du PIB qui représente la consommation des ménages. Donc, c'est important de leur donner un peu d'air. Quand on additionne les taxes, les tarifs, les impôts qui sont payés par les familles du Québec, ils sont étouffés, ils ne sont pas capables de relancer la consommation. (François Legault, 26 mai 2014 - Vol. 44 N° 4)   |
| Redistribution        | Vous savez que le point de départ de toute cette discussion, c'est la taxe santé du gouvernement précédent, une taxe injuste, une taxe régressive qui faisait en sorte qu'une personne gagnant 30 000 \$ payait la même chose que 300 000 \$. Ça, c'est le point de départ. Nous avons... Nous nous sommes engagés à corriger cette situation. Nous nous sommes engagés à redonner de l'oxygène aux familles de la classe moyenne. Nous avons... Nous nous sommes engagés aussi à demander aux contribuables les plus fortunés de faire un effort supplémentaire, et le tout à coût nul. (Nicolas Marceau, 1 novembre 2012 - Vol. 43 N° 3)  |
| Soutenabilité fiscale | M. le Président, parce que nous ne pouvons accepter que des baisses d'impôt, aujourd'hui, se traduisent par une augmentation importante de la facture laissée aux générations futures, et aux travailleurs, puis à nos enfants de demain et parce que nous jugeons essentiel de fonder toutes les mesures d'allégement fiscal sur la présence d'une véritable marge de manœuvre, ce que nous ne retrouvons pas dans ce budget-là. (Gilles Taillon, 24 mai 2007 - Vol. 40 N° 9)  |

Toutefois, si tous les extraits font mention de l'impact positif ou négatif de la mesure sur l'économie, selon les théories identifiées plus haut, ce ne sont pas toutes les affirmations qui justifient *de quelle façon* cet impact se produira. Ainsi, nous avons procédé à une

---

<sup>64</sup> Parfois, au sein d'une même affirmation, deux types de théorie économique peuvent être avancés. Dans cette situation, nous avons classé l'extrait selon les deux types de théorie mobilisés par l'acteur politique.

seconde distinction entre arguments justifiés et arguments non-justifiés par les acteurs. Par exemple, un acteur politique peut faire référence à une théorie précise en justifiant de quelle façon celle-ci sera bénéfique pour l'économie :

En effet, le capital bouge. Les gens ont le choix. Et, demain matin, demandez à n'importe quel conseiller financier ou fiscaliste: Est-ce que le Québec fait vraiment partie de la liste des endroits où vous aimeriez investir? De façon unanime, ils vous répondront: Il faudrait que le Québec ait un régime fiscal qui soit pas mal supérieur, comme les États américains, comme plusieurs États américains, comme plusieurs provinces canadiennes. C'est là, je pense, notre défi. (Pierre Arcand, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Cependant, tout en mobilisant le même type de théorie – dans ce cas la théorie liée à la compétitivité fiscale –, un autre acteur peut affirmer :

M. le Président, nous avons pris l'engagement de ramener l'impôt des Québécois au niveau de la moyenne canadienne. Nous faisons un grand pas de plus aujourd'hui. Lorsque nous avons formé le gouvernement en 2003, les Québécois étaient les plus taxés en Amérique du Nord. Or, avec l'adoption de ce budget, il n'y aura que quatre provinces au Canada où les impôts seront plus bas qu'au Québec. Voilà le chemin que nous avons parcouru, et j'en suis très fière. (Monique Jérôme-Forget, 24 mai 2007 - Vol. 40 N° 9)

Dans ce dernier cas, l'argument n'est pas justifié, c'est-à-dire qu'il n'est pas précisément de quelle façon, spécifiquement, la mesure sera bénéfique pour l'économie. Ensuite, lorsqu'une expertise économique professionnelle est évoquée pour soutenir une affirmation en lien avec le débat de mesures fiscales, nous avons divisé celle-ci en six catégories. D'abord, la catégorie « Académique » correspond aux économistes et aux fiscalistes issus du monde universitaire et de la recherche académique. Il peut donc s'agir de professeurs et de chercheurs ou encore de travaux associés à des centres de recherche universitaires. La deuxième catégorie, « Administration publique », s'applique aux économistes travaillant au sein de la fonction publique, notamment ceux se trouvant au sein du Ministère des Finances ou de la Banque centrale du Canada. Ensuite, la catégorie « International » correspond à l'expertise économique issue des organismes internationaux, tels l'OCDE, le FMI ou encore des agences de notation financière internationale (Fitch, Moody's, Standard and Poor's, DBRS). La catégorie « Secteur

privé » concerne l’expertise économique produite par les institutions financières (économistes en chef, rapports économiques) et par le lobbying de l’entreprise privée et du patronat (Fédération canadienne de l’entreprise indépendante, Fédération des Chambres de commerce du Québec, Conseil du patronat, par exemple)<sup>65</sup>. L’expertise économique du « Secteur public » concerne les économistes liés aux milieux syndicaux (par exemple, la Confédération des syndicats nationaux ou la Fédération des travailleurs du Québec) ou encore au secteur communautaire. Enfin, la catégorie *think tank*<sup>66</sup> correspond aux travaux provenant des organismes de recherche spécialisés dans les questions d’économie. Au Québec, nous retrouvons notamment l’Institut économique de Montréal (IEDM), l’Institut de recherche et d’informations socio-économiques (IRIS), l’Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) et le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO). Au Canada, mentionnons le Conference Board du Canada, l’Institut C.D. Howe ou encore l’Institut Fraser.

Par ailleurs, nous avons déterminé pour chacun des extraits si la validité des connaissances et de l’expertise économiques était tenue pour acquis ou remise en question. Faisant suite à Bessis et Remillon (2010: 2; 2012), cette catégorie nous permet de « [...] prêter attention aux manières concrètes dont les agents considèrent les connaissances tantôt comme stables et garanties, tantôt comme des constructions pouvant être débattues et remises en question. » Si ces auteurs ont établi, dans leur étude, une distinction entre critique interne

---

<sup>65</sup> Bien que cette dernière catégorie puisse sembler plus large que les précédentes, nous avons jugé que les groupes d’intérêts liés aux organisations patronales constituent une expertise économique à part entière par le fait que la très grande majorité des avis et des rapports de ces organismes est produite par des économistes. D’ailleurs, un examen du personnel professionnel de ces groupes d’intérêts montre aussi que les directeurs généraux et les représentants chargés des interventions dans les médias détiennent, en très grande majorité, une formation en économie et en finance.

<sup>66</sup> Nous souscrivons à la définition de Boucher et Royo (2006) pour qui un *think tank* est un « organisme permanent qui se spécialise dans la production de solutions de politiques publiques grâce à un personnel propre dédié à la recherche. Il fournit une production originale de réflexions, d’analyses et de conseils qui a vocation à être communiquée aux gouvernants et à l’opinion publique. Il n’est pas chargé d’accomplir des missions gouvernementales. Il s’efforce plus généralement de maintenir son autonomie intellectuelle et de ne pas être lié à des intérêts spécifiques. Il est sans but lucratif. Le travail des *think tanks* a l’ambition d’œuvrer à une certaine conception du bien public. Le *think tank* n’a pas comme but de former des étudiants ni d’accorder des diplômes. » (Bouchet et Royo, 2006: 31)

(critique à partir des connaissances économiques) et externe (critique des connaissances), nous avons plutôt utilisé une catégorie dichotomique de la légitimité de l'expertise économique. Ainsi, pour qu'un argument soit considéré comme remettant en question cette expertise, la critique devait interroger le bien-fondé soit d'une théorie (hypothèses, résultats empiriques en contradiction avec le modèle théorique, manipulations de chiffres) ou d'une autorité professionnelle (indépendance au pouvoir politique, neutralité, conflits d'intérêts). Par exemple, dans ces deux extraits, les acteurs politiques remettent en cause les principales conclusions des arguments de l'économie de l'offre :

C'est ça, baisser les impôts. Quand on baisse les impôts, on a moins de revenus. Après ça, il y a la croissance économique, très bien si elle est plus haute qu'on l'a prévue, magnifique! Vous êtes de l'école qui dit qu'en baissant les impôts ça fait au fond augmenter les entrées, ce qui n'est pas peut-être pas absurde, bien que ça ne soit pas démontrable scientifiquement, on l'a bien vu. Même Pierre Fortin, assis à cette table, a dit qu'il pensait que c'était ça, et largement par intuition. Si c'est ça, tant mieux! 22 mars (Bernard Landry, 2000 - Vol. 36 N° 53)

Puis il y a aussi l'épouvantail de la fuite des capitaux, de la perte des investissements possibles si la fiscalité touche les plus riches. Donc, ça nous renvoie aux histoires du bonhomme Sept-Heures, d'où l'empressement perpétuel à réduire la charge fiscale des plus nantis pour, théoriquement, leur permettre de faire des investissements qui, en réalité, ne viennent pas. Souvent, ils sont pris en profits. (Sylvain Roy, 29 novembre 2012 - Vol. 43 N° 13)

La dernière catégorie de codage complète la précédente en mesurant si les acteurs politiques reconnaissent un consensus de l'expertise économique. Nous l'avons vu, les questions relatives aux politiques fiscales font l'objet de débats importants en économie. Tel que révélé par Fuller et Geide-Stevenson (2014), en l'absence d'un consensus de l'expertise économique, cette variable permet de repérer les arguments qui font un appel à l'autorité que nous qualifions de fallacieux. En d'autres mots, cette catégorie souligne un consensus allégué par les acteurs des connaissances économiques, comme le révèlent ces trois extraits :

Pourquoi baisser les impôts? Bien, parce qu'il a été souvent démontré...  
Je pense qu'il ne faut pas avoir suivi de grands cours d'économie pour savoir que, quand on baisse les impôts, on crée de l'emploi. Ça, c'est reconnu: Si vous voulez diminuer vos revenus d'État, souvent vous

augmentez vos impôts, et, chose étrange, vos revenus peuvent tomber.  
(Monique Jérôme-Forget, 3 novembre 1999 - Vol. 36 N° 58)

Je vous avoue que c'est très tentant pour l'ADQ, très tentant pour l'ADQ de dire oui à une proposition de baisse d'impôt pour les contribuables, puisque déjà, dans notre programme, nous avons comme priorité de baisser les impôts. Ça aurait été très tentant. C'est une bonne stratégie de croissance économique, tout le monde le reconnaît. (Gilles Taillon, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Donc, on a deux choix: ou on baisse les impôts et on augmente la richesse des Québécois, parce qu'ils travaillent davantage, ils gardent de l'argent... C'est connu, ça, ça ne prend pas des doctorats en économie, là, c'est connu. Vous êtes docteur en économie, M. le Président, c'est connu. (Pierre Arcand, 31 mai 2007 - Vol. 40 N° 3)

ou au sein de la profession d'économiste :

Plusieurs économistes le disent, le travail est essentiel à la croissance économique. Notre situation économique et démographique fait en sorte que nous devons miser sur le travail. Encourager le travail est une politique efficace, et le travail est une activité rentable. Réduire l'impôt est une solution économique efficace bien mieux que d'impliquer l'État dans le domaine économique. (Pierre Arcand, 15 mai 2007 - Vol. 40 N° 4)

Enfin, nous avons procédé à une analyse sommative par le comptage automatique<sup>67</sup> de mots-clés pour tous les extraits. Cette façon de faire permet d'élargir et de compléter l'analyse dirigée en permettant d'aborder certaines manifestations latentes du discours (Zhang et Wildemuth, 2009: 2). Elle permet aussi de valider certaines conclusions de la littérature, notamment l'utilisation et la forte présence des indicateurs macroéconomiques dans le discours politique (Mügge, 2016).

## **Présentation qualitative des résultats**

Dans cette partie, nous présenterons d'abord les principaux résultats significatifs issus de l'analyse de contenu pour chacune des périodes des débats parlementaires. L'objectif est de présenter les résultats généraux pour chacune de ces périodes prises séparément. Ensuite, nous discuterons des principales conclusions découlant de ces résultats – en lien

---

<sup>67</sup> Le codage automatique a été effectué avec le logiciel *Excel*. Le codage sommatif détaillé pour chaque mots-clé est résumé dans le *Tableau 4* en Annexe I.

avec la problématique de recherche formulée précédemment – par une analyse comparative et combinée des quatre périodes. D'abord, comme l'indique le *Tableau 3*, chaque période de débat n'a pas connu la même « intensité » en termes de mobilisation de l'expertise économique : le nombre d'extraits codés révélant une expertise économique varie sensiblement d'une période à l'autre, 2007 étant la période ayant connu la plus forte utilisation de cette expertise. Ensuite, force est de constater que les acteurs politiques issus du Parti Libéral du Québec sont, de loin, ceux qui mobilisent le plus les « économistes ».

**Tableau 3.** Sommaire de l'analyse de contenu

| Périodes de débat          | 2000  | 2007   | 2012   | 2014 - 2015 <sup>68</sup>                   |
|----------------------------|---|--|--|---|
| Durée du débat             | <b>175 jours</b><br>(19 oct. au<br>11 avril)      | <b>101 jours</b><br>(20 fév. au<br>1er juin)         | <b>56 jours</b><br>(6 sept. au<br>30 nov.)     | <b>127 jours</b><br>(21 mai au<br>25 sept.) |
| Nombre d'extraits codés    | 184   | 258  | 159 (30) <sup>69</sup>                         | 123   |
| ADQ                        | 2   | 75   | 37 (8)   | 24  |
| PLO                        | 129   | 131  | 72 (19)  | 67  |
| PQ                         | 53  | 52   | 49 (3)   | 24  |
| OS                         | 0   | 0  | 1 (0)  | 8   |
| Nombre de mots             | 13 569  | 18 020   | 10 880<br>(1745)                               | 8318  |
| Séance Assemblée nationale | 18  | 14   | 12   | 15  |
| Séances Com. Finances      | 3   | 2  | 3  | 2   |
| Gouvernement               | PQ  | PLQ  | PQ   | PLQ   |
| Opposition officielle      | PLQ   | ADQ  | PQ   | PQ  |
| Législature                | <b>36e</b> (2<br>mars 1999<br>au 12 mars<br>2003) | <b>37e et 38e</b><br>(8 mai 07<br>au 5 nov.<br>2008) | <b>40e</b> (30 oct.<br>2012 au 5<br>mars 2014) | <b>41e</b> (20 mai 2014)                    |

<sup>68</sup> Bien qu'il s'agisse de la même période, nous avons divisé les années 2014-2015 pour ce tableau, étant donné que deux budgets distincts ont été déposés pendant ce temps. Toutefois, pour le reste de l'analyse et de la présentation des résultats, ces deux années sont considérées comme la même période de débat.

<sup>69</sup> Le chiffre entre parenthèses indique les extraits correspondant aux conférences et points de presse tenus à l'Assemblée nationale en septembre et octobre 2007. Nous n'avons toutefois pas tenu compte de ces retranscriptions dans l'analyse comparée des débats.

## **Analyses et résultats par périodes de débats**

### *Période #1 - 2000*

*Parce que, c'est évident, tout le monde va être toujours contre les impôts. Il n'y a pas grand monde qui va mettre sur son dépliant pour une réélection: Votez pour un tel parce que je veux augmenter vos impôts.*

- Geoffrey Kelley, 21 mars 2000 - Vol. 36 N° 85

La première période de débat est marquée par une nette prépondérance des arguments théoriques liés à la compétitivité fiscale et à la théorie de l'offre. D'abord, sur la question de la concurrence, les acteurs politiques de tous les partis politiques (PLQ, PQ, ADQ) insistent sur la nécessité d'abaisser le taux de taxation à des niveaux comparables aux juridictions voisines. La *Consultation générale sur la réduction de l'impôt des particuliers* tenue à l'automne 1999 – qui insistait, dans ses conclusions, sur la réduction des taux d'imposition sur la base de cet argument – semble donc avoir fortement teinté le débat parlementaire pour cette période. Plus particulièrement, ici, les acteurs politiques jugent que la compétitivité sera bénéfique pour l'économie québécoise et que, dans ce contexte, le gouvernement n'est pas allé assez loin dans ses réductions. Tour à tour, les particuliers québécois sont considérés comme étant « [...] les plus taxés en Amérique du Nord » (Yvon Marcoux, 3 novembre 1999 - Vol. 36 N° 58) et « [...] écrasés par la fiscalité la plus lourde et par rapport aux autres provinces du Canada mais aussi par rapport à l'ensemble des États américains qui nous entourent (Henri-François Gautrin, 18 novembre 1999 - Vol. 36). D'autres considèrent la politique fiscale comme le principal facteur d'attractivité des particuliers :

En termes pratiques, ça devient, ça, un programme d'incitatifs pour quitter le Québec. Ça se traduit comme ça, en termes réels, pour un jeune Québécois. Le premier ministre aurait demandé à sa fonction publique de faire sur mesure un programme pour encourager les Québécois à quitter le Québec, ils n'auraient pas fait mieux que ce qu'ils font actuellement avec la fiscalité. Ça ne peut pas être plus clair comme message, ça ne peut pas être plus incitatif que ça ne l'est actuellement, quand on dit qu'il y a une différence de 40 %. Le message pour cette

personne-là, c'est : Va ailleurs, parce que, ici, bien, on va payer davantage d'impôt. (Jean Charest, 16 novembre 1999 - Vol. 36 N° 63)

Enfin, sur cette question, tous les acteurs politiques jugent que l'ouverture des économies rend inévitable cette pression à la baisse sur les taux d'imposition et qu'ils n'ont: « [...] pas à discourir longuement: Est-ce que nous avons la conviction qu'il faille que notre régime fiscal soit plus compétitif, à l'ère de la mondialisation et du libre-échange? La réponse est oui, sans aucun doute » (François Gendron, 2 décembre 1999 - Vol. 36 N° 72).

Ou encore :

On l'a dit à maintes reprises au cours des dernières années, les Québécois et les Canadiens sont trop taxés. Le fardeau fiscal au Canada est nettement plus élevé qu'aux États-Unis, notre principal partenaire commercial, et l'ouverture des marchés et la globalisation des échanges ne nous laissent aucun choix: il faut augmenter la compétitivité de notre régime fiscal. (Roger Bertrand, 2 décembre 1999 - Vol. 36 N° 72)

La théorie de l'offre est également fortement mobilisée par les deux principaux partis politiques, le PQ et le PLQ. En fait, une grande partie des interventions des acteurs politiques du PLQ insistent sur la nécessité d'aller encore plus loin dans les baisses d'impôts, relevant au passage les vertus d'une telle diminution sur la création d'emplois. Certains reprendront d'ailleurs l'argument généralement associé à la courbe de Laffer, comme quoi une baisse du niveau d'imposition peut mener à une augmentation des entrées fiscales :

Alors, vous voyez qu'on peut diminuer les impôts, augmenter d'ailleurs ses revenus parce qu'on augmente l'emploi. Et, si on augmente l'emploi, c'est qu'on multiplie le nombre de contribuables qui paient de l'impôt. Et c'est la raison pour laquelle on dit que l'impôt tue l'impôt, parce que, à un moment donné, les gens diminuent leur semaine de travail, les gens trouvent qu'il n'est plus intéressant de travailler plus fort, donc manquent de motivation pour travailler plus fort et plus longuement, et c'est la raison principale pourquoi souvent, également, tout à coup, se développe un marché noir, un marché clandestin où on s'échange des services sans payer nos impôts. (Monique Jérôme-Forget, 3 novembre 1999 - Vol. 36 N° 58)

Le PLQ répètera d'ailleurs cet argument à plusieurs reprises en mentionnant qu'il est « [...] clair que ça a été démontré nombre de fois » (Monique Jérôme-Forget, 16 mars 2000 - Vol. 36 N° 84). Soulignons également que le ministre et la critique en matière de finances

insisteront tous deux, dans leurs interventions, sur la nécessité de se rapprocher du modèle irlandais en se basant sur les arguments de l'économie de l'offre. Ainsi, les mesures proposées par le gouvernement ont pour objectif « [...] de réduire la fiscalité des entreprises pour créer de l'emploi comme en Irlande » (Bernard Landry, 14 mars 2000 - Vol. 36 N° 82) ou d'imiter le

[...] changement de culture en Irlande, un changement profond de culture... On a décidé de baisser les impôts, de baisser les impôts sur les corporations, de baisser les impôts sur le gain de capital pour essayer d'attirer toutes les entreprises d'Europe. Bien, imaginez-vous que ce qui s'est passé, c'est ça qui s'est passé: les entreprises viennent s'installer en Irlande. (Monique Jérôme-Forget, 16 mars 2000 - Vol. 36 N° 84)

Par ailleurs, bénéficiant d'un contexte économique particulièrement favorable<sup>70</sup> – une forte croissance économique, un faible taux de chômage et un solde budgétaire positif, notamment – le PQ, et surtout le PLQ, soulèveront également l'argument de la soutenabilité fiscale pour justifier la réduction du taux d'imposition :

Là, à cause d'un surplus important qui se dessine cette année et d'un surplus qui se dessine pour les cinq prochaines années, il est clair qu'on a une opportunité qui s'offre à nous, et il va falloir attendre en juillet prochain pour pouvoir bénéficier des baisses d'impôts. Or, c'est la raison pour laquelle je pense que nous ratons une occasion. (Monique Jérôme-Forget, 3 novembre 1999 - Vol. 36 N° 58)

Toutefois, ce type d'argument est souvent justifié par la nécessité du Québec de bénéficier de ce contexte favorable pour « [...] récupérer [le] retard par rapport aux autres provinces canadiennes » (André Trachemontagne, 23 mars 2000 - Vol. 36 N° 54). Il est d'ailleurs remarquable que la théorie de la soutenabilité fiscale n'ait presque pas été mobilisée par les acteurs politiques, bien que le niveau d'endettement de la province (dette brute en % du PIB) fut, au moment du budget, le plus élevé des quatre périodes de débats et que les diverses cotes des agences de notation étaient les moins bonnes<sup>71</sup>. Ici, les bonnes perspectives de l'économie québécoise semblent donc primer sur la nécessité d'invoquer cet argument et la croissance économique justifie *de facto* les baisses. Enfin, le PQ et son

---

<sup>70</sup> Pour plus de détails, voir les données macroéconomiques du Québec en Annexe II.

<sup>71</sup> Voir le Graphique 12 en Annexe I.

ministre des Finances, Bernard Landy, insiste à quelques reprises sur la nécessité de redistribution des politiques fiscales :

Il faut, au-delà de la croissance, si on veut vraiment secourir les détresses, si on veut faire un peu d'égalité dans notre société quant aux chances de réussir, si on veut garder l'égalité devant la maladie, devant la vieillesse, dans toute la mesure où on peut le faire – la croissance économique ne suffira jamais – il faut un impôt sur le revenu répartiteur.

23 mars 2000 - Vol. 36 N° 54)

Toutefois, cette théorie – et encore plus l'approche keynésienne – sera passablement occultée par les acteurs politiques lors de ce débat. Ainsi, pour ce premier débat, les baisses d'impôt justifiées selon les arguments liés à la théorie de l'offre et à la compétitivité fiscale dominent non seulement le débat, mais font également l'objet de forts consensus de la part des acteurs.

Sur les types d'économistes mobilisés lors du débat, ceux appartenant à la catégorie académique sont les plus souvent mentionnés, suivis des économistes du secteur privé. Ces deux types d'économistes sont surtout cités pour justifier et appuyer les arguments de la soutenabilité fiscale et – dans une moindre mesure – ceux liés à la concurrence fiscale. Enfin, c'est dans cette période de débat que l'on retrouve le plus grand nombre de remises en cause de l'expertise économique, bien que cela demeure très faible en proportion du nombre d'extraits codés. Cette remise en question porte surtout sur l'une des hypothèses de l'économie de l'offre. Comme le révèle cet échange, le ministre des Finances se montre alors incertain, contrairement à sa collègue, quant à l'impact favorable des baisses d'impôt sur l'augmentation des entrées fiscales :

- *Monique-Jérôme Forget* : Est-ce qu'il croit à ce qu'il dit, que baisser les impôts, ça crée la richesse, ça crée de l'emploi et ça hausse les revenus ? [...] Alors, je pense, M. le Président, qu'on n'a plus à faire, dans le fond, le plaidoyer pour baisser les impôts. Qu'on s'inspire de l'Irlande, des Pays-Bas ou de pays qui ont décidé de baisser les impôts, on voit que baisser les impôts, ça s'accompagne généralement de hausses de revenus

- *Bernard Landry* : [...] On baisse les impôts, alors c'est sûr que les revenus baissent. On baisse les impôts, on dit au monde : Ne nous envoyez plus cet argent, gardez-le pour vous ! Ça fait que ça ne peut

pas être dans les poches du monde puis dans nos poches en même temps.

- *Monique Jérôme-Forget* : [...] parce que les revenus vont être de beaucoup supérieurs aux baisses d'impôts qu'on va connaître l'an prochain. D'accord ? De beaucoup supérieurs.

- *Bernard Landry* : C'est ça, baisser les impôts. Quand on baisse les impôts, on a moins de revenus. Après ça, il y a la croissance économique, très bien si elle est plus haute qu'on l'a prévue, magnifique ! Vous êtes de l'école qui dit qu'en baissant les impôts ça fait au fond augmenter les entrées, ce qui n'est pas peut-être pas absurde, bien que ça ne soit pas démontrable scientifiquement, on l'a bien vu. Même Pierre Fortin, assis à cette table, a dit qu'il pensait que c'était ça, et largement par intuition. Si c'est ça, tant mieux !

- *Monique Jérôme-Forget* : ...M. le ministre, dans vos livres

(22 mars 2000 - Vol. 36 N° 53)

## Période #2 – 2007

*Lui [l'économiste en chef de la Banque Nationale], il ne fait pas de politique, mais il fait de l'économie.*

- Gilles Taillon (29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Le débat de 2007 se démarque de tous les autres par la plus forte présence, sur les quatre périodes étudiées, des arguments liés à la soutenabilité fiscale. Les deux partis de l'opposition (ADQ et PQ) critiquent, à de nombreuses reprises, la baisse d'impôt annoncée en déplorant l'absence de « marge de manœuvre » budgétaire (Gilles Taillon, 29 mai 2007

- Vol. 40 N° 11), le fait qu'elle constitue une « taxe différée aux générations futures » (Christian Lévesque, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11) ou encore qu'elle « hypothèque l'avenir » (Bernard Drainville, 15 mai 2007 - Vol. 40 N° 4). Ce débat peut d'ailleurs être représenté en ces termes : « Êtes-vous pour ou contre les baisses d'impôt ? Êtes-vous pour ou contre endetter les Québécois comme vous le faites ? » (Éric Caire, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11). Ainsi, la majorité des interventions des deux partis de l'opposition, particulièrement celles de l'ADQ, reprennent pour l'essentiel les arguments liés à la théorie de la viabilité fiscale :

Mais il est utile de rappeler qu'il y a une condition fondamentale présente dans notre programme à la baisse des impôts: c'est qu'il faut avoir la marge de manœuvre nécessaire pour le faire. Notre cadre financier, que le parti d'en face a attendu avec tellement d'intérêt, le précise bien: Il y a un seuil qui va permettre de dégager une marge de manœuvre pour baisser les impôts, et c'est à cela que nous allons nous

attacher dans l'étude du budget. Ce seuil, c'est qu'il faut une croissance du produit intérieur brut suffisante pour le permettre. Permettre ou proposer une baisse des impôts quand on n'a pas les moyens et les financer par l'endettement des Québécois, c'est une solution qui est, pour nous, inacceptable. Nous n'accepterons pas une hausse de la dette et en parallèle des baisses d'impôt pour faire bien au plan politique. (Gilles Taillon, 15 mai 2007 - Vol. 40 N° 4)

L'endettement du gouvernement du Québec étant à son plus bas niveau depuis 1995 et la cote de crédit du gouvernement ayant été relevée l'année précédente (2006), il est alors peu plausible de pouvoir lier la forte présence de ces arguments au contexte économique. L'insistance sur cet argument peut s'expliquer, à première vue, par l'arrivée d'un nouveau parti politique (ADQ) comme opposition officielle. En effet, l'analyse révèle que la grande majorité des arguments liés à la soutenabilité fiscale sont le fait de cette formation politique. Par ailleurs, bien que les principales critiques de l'opposition se soient déroulées en ces termes et que la priorité est placée sur la capacité budgétaire des mesures fiscales, un très fort consensus se dégage toutefois – comme pour 2000 – entre les acteurs politiques sur les effets potentiellement bénéfiques des réductions d'impôt sur l'économie québécoise. Ainsi, le PQ et l'ADQ diront à de multiples reprises qu'ils ne s'opposent pas au principe des baisses d'impôt :

Évidemment, à l'ADQ, nous n'avons rien idéologiquement contre la baisse des impôts, au contraire. Cependant, ce qu'il faut bien comprendre et ce qui explique à cet égard notre prudence, c'est qu'en général, M. le Président, on baisse les impôts quand on a la capacité de le faire. Bref, les grands ténors de la baisse des impôts, autant les impôts des particuliers que les impôts des entreprises, vous diront que c'est excellent pour la croissance économique de baisser les impôts, mais évidemment il faut le faire si on a les moyens. Rien ne sert de baisser les impôts pour replonger le Québec dans une situation de déficit ou dans une augmentation de la dette. Il est extrêmement important de faire en sorte que, quand on baisse les impôts, on vérifie l'état de nos moyens. (Gilles Taillon, 1<sup>er</sup> juin 2007 - Vol. 40 N° 14)

Ce type d'argument est très souvent répété et s'oppose à l'approche keynésienne, pour qui une baisse du taux d'imposition sur le revenu en période de ralentissement peut s'avérer nécessaire – même si cela implique une hausse du niveau d'endettement à court et moyen terme – afin de stimuler l'activité économique. Ainsi, pour les acteurs politiques du PQ,

les baisses d'impôts, « [...] on est tous pour ça, mais pas financées avec de l'argent emprunté » (François Gendron, 10 mai 2007 - Vol. 40 N° 3) et seulement « quand on a les moyens de se les faire » (Alexis Wawanoloath, 16 mai 2007 - Vol. 40 N° 5).

Comme pour la période précédente, lorsqu'il ne s'agit pas de l'argument de la soutenabilité fiscale, la très grande majorité des arguments des acteurs, tous partis confondus, sont cadrés à l'aide des théories de l'offre et de la compétitivité fiscale. Sur l'économie de l'offre, les acteurs politiques reconnaissent l'importance « d'encourager le travail et de récompenser l'effort » (Jean Charest, 15 mai 2007 - Vol. 40 N° 4). Ainsi, on mentionne :

Pourquoi baisser les impôts? Baisser les impôts, c'est encourager et récompenser l'effort et le travail. Baisser les impôts, c'est aussi un encouragement à nos citoyens les mieux formés de rester au Québec et aux immigrants les plus qualifiés de choisir le Québec. C'est un moyen de dynamiser notre économie en remettant de l'argent en circulation. C'est une question... Ce n'est pas une question idéologique, M. le Président; c'est une question pragmatique. (Monique Jérôme-Forget, 1 juin 2007 - Vol. 40 N° 14)

Les mesures proposées permettent, selon le parti au pouvoir, de favoriser l'investissement privé et de relancer l'économie du Québec. « Il est clair que la taxe sur le capital, c'est une taxe qui pénalise l'investissement, qui finalement est dévastatrice pour l'économie québécoise, et c'est une taxe... Ça fait des années que tous les... je dirais, les penseurs économiques estiment qu'il faudrait éliminer » (Monique Jérôme-Forget, 31 mai 2007 - Vol. 40 N° 3). Le PLQ s'oppose donc aux arguments de la viabilité budgétaire en avançant ceux de la théorie de l'offre qui soutiennent que les baisses d'impôt permettront, à terme, de rapporter « des recettes fiscales additionnelles » (Roch Cholette, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11), car un trop haut niveau d'imposition mène à l'évasion fiscale : « [...] c'est ça qui arrive dans ces réalités-là [pays d'Europe]: quand tu en fais trop payer au monde, le monde, il débarque, mais il débarque totalement » (Vincent Auclair, 30 mai 2007 - Vol. 40 N° 12). Cet argument est repris plus tard mais, cette fois, en faisant référence à la courbe de Laffer :

Justement, ce qu'on me disait, et c'est ça, vous savez, il y a l'expression « l'impôt tue », hein? Hein? C'est ça...

*Une voix:* «L'impôt tue l'impôt.»

L'impôt tue l'impôt, non. Oui, l'impôt tue l'impôt, parce que, si justement on est trop taxés, on va tout faire pour essayer d'éviter l'impôt et ainsi ramasser moins d'impôts, alors d'où l'expression «l'impôt tue l'impôt». (Monique Jérôme-Forget, 1 juin 2007 - Vol. 40 N° 14)

Sur le fait d'abaisser les taux d'imposition induits par la concurrence fiscale, les différents partis, mais surtout le PLQ, insistent sur la nécessité pour le Québec de rejoindre des niveaux de fiscalité comparable à la moyenne canadienne, « parce que c'est une condition, ce n'est pas la seule, mais c'est une condition incontournable pour créer de la richesse si sérieusement on croit à la création de richesse » (Alain Paquet, 15 mai 2007 - Vol. 40 N° 4) ou encore parce que cela permettra de limiter la « délocalisation » de particuliers vers des lieux où la fiscalité est plus attrayante. En réduisant ses impôts, le Québec se rend donc « [...] plus concurrentiel par rapport aux autres provinces » (Benoît Pelletier, 30 mai 2007 - Vol. 40 N° 12).

Par ailleurs, comme pour le débat de 2000, les arguments liés à l'approche keynésienne et à la redistribution ont encore une fois été très peu mobilisés par les acteurs. Dans le cas de la redistribution, certains ont parfois soulevé que la réduction d'impôt devait davantage être ciblée aux personnes à faible et à moyen revenu. Ainsi, il sera souligné, par exemple, que « la moitié des baisses, plus de 470 millions sur les 700 millions qui seront accordés en baisses, proviennent de 6 % de la population, c'est-à-dire ceux qui gagnent 75 000 \$ et plus. Donc, ce n'est pas la classe moyenne qui est la plus choyée par ces baisses d'impôt » (Sylvain Simard, 30 mai 2007 - Vol. 40 N° 12) ou encore que « [...] baisser les impôts à un milliard de dollars par année, c'est aussi se priver de sources de revenus d'un milliard de dollars par année, pour les prochaines années, pour l'ensemble des besoins de notre collectivité » (Diane Lemieux 30 mai 2007 - Vol. 40 N° 12). Sur l'approche keynésienne, certains reconnaîtront aussi l'importance d'une politique fiscale ciblée aux personnes à revenus moyens, mais cette fois pour stimuler la consommation et la demande agrégée :

Alors, quand on paie moins d'impôt et qu'on augmente donc la capacité de consommer des gens, la capacité, si on veut, d'achat, quand on

augmente le pouvoir d'achat des contribuables québécois, bien, c'est une roue qui tourne. Alors, on augmente la capacité d'achat, ça veut dire que les gens consomment davantage, ça veut dire qu'on produit davantage. (Yvon Vallières, 17 mai 2007 - Vol. 40 N° 6)

« Mais, pour moi, également créer de la richesse, remettre l'argent aux contribuables... Parce que, vous savez, les contribuables vont le dépenser, cet argent-là, hein ? C'est de l'argent qui va générer de l'activité économique. [...] On appelle ça l'effet multiplicateur. Les gens ne gardent pas l'argent. (Monique Jérôme Forget, 30 mai 2007 - Vol. 40 N° 2)

Avec 2 000 \$ de baisse d'impôt pour une famille, ça veut dire que cette famille peut s'en aller dans un magasin, dans un détaillant et s'acheter, par exemple, quatre bicyclettes, Mme la Présidente, pour l'année. (Roch Cholette, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Toutefois, la très grande majorité des acteurs s'est largement opposée au principe des politiques fiscales contra-cycliques, surtout si elles impliquent une hausse du niveau d'endettement à court et moyen terme.

Enfin, cette période se caractérise par la plus forte mobilisation des économistes des quatre débats, tous partis politiques confondus. Plus particulièrement, les économistes du secteur privé dominent largement les autres types. On reconnaîtra d'ailleurs à de nombreuses reprises l'importance de cette expertise :

Imaginez, M. le Président, qu'on ne tienne pas compte de ces avis. On se retrouve avec le budget présenté par la ministre des Finances, et ce ne sera pas facile. Moi, je pense que l'avis qui est donné par les spécialistes, les économistes du secteur privé est extrêmement important. (Gilles Taillon, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Si les économistes issus du monde académique sont également mobilisés par les acteurs politiques, c'est toutefois dans une moindre proportion que le débat précédent. Surtout, cette période est marquée par l'arrivée de *think tanks* dans l'utilisation de l'expertise économique par les acteurs. À cet effet, les avis de l'Institut économique de Montréal (IEDM) – *think tank* lié aux idées du courant néoclassique – sont fortement employés à la fois par le PLQ et l'ADQ pour justifier leurs arguments, comme ici dans le cas de la théorie de l'offre :

Ce ne sera pas long, je vais juste finir avec une phrase qui, d'après moi, est l'histoire du budget qui a été écrite par Mme Kheiriddin [IEDM]], c'est ça: « On doit sans cesse le répéter ? on doit sans cesse le répéter ? il faut créer la richesse avant de la redistribuer. Et la création de richesse se génère en laissant aux contribuables plus d'argent dans leurs poches pour investir, pour dépenser, pour soutenir leurs familles et stimuler l'économie.» C'est ça que le gouvernement de Jean Charest va faire avec le budget qui a été déposé la semaine passée. (Norman MacMillan, 29 mai 2007 - Vol. 40 N° 11)

Toutefois, la majorité des économistes mobilisés pour ce débat l'ont été pour appuyer les arguments de la théorie de la soutenabilité fiscale. Par exemple, un acteur mentionne : qu'il y « [...] avait un livre qui était sorti par des économistes, entre autres Pierre Fortin, Luc Godbout et deux autres, qui démontre que, d'ici 2051, il va nous manquer plus de 50 milliards de dollars au Québec. Donc, par équité entre les générations, on ne peut pas se permettre de baisser les impôts (François Legault, 10 mai 2007 - Vol. 40 N° 3). Une explication de cette forte mobilisation des économistes pour cet enjeu émane de la littérature (Hirschman et Berman, 2014) : la question de l'endettement et de la soutenabilité budgétaire sont souvent considérés – à tort ou à raison - par les acteurs politiques comme plus techniques. Dans ces circonstances, l'utilisation de l'expertise économique peut sembler davantage nécessaire que d'autres enjeux. Nous reviendrons sur cette explication plus tard dans la discussion.

### *Période #3 – 2012*

*Puis d'habitude un budget, ça se prépare [...] en rencontrant le Conseil du patronat, la Fédération des chambres de commerce, et soudainement, en deux semaines, on va être capables de faire un budget qui va rassurer les agences de notation, M. le Président?*  
- François Bonnardel (6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4)

Le débat de 2012 est celui qui présente, parmi les quatre périodes, la plus grande proportion d'arguments liés à la théorie de la redistribution. La nature des mesures fiscales proposées par le gouvernement – l'ajout de deux paliers supérieurs d'imposition, la hausse du taux d'impôt sur les revenus en dividendes et sur les gains en capital pour les entreprises ainsi

que l'annulation de la « taxe santé » – font état de cette plus grande mobilisation. Toutefois, il demeure que la proportion de l'utilisation de cette théorie par les acteurs politiques est beaucoup plus faible que ce à quoi nous pouvions nous attendre dans le contexte; l'attention portée aux questions des inégalités suivant la crise de 2008, par exemple, aurait pu annoncer une reconfiguration plus prononcée dans l'utilisation des connaissances économiques. Ainsi, non seulement, cette hausse de la mobilisation de la théorie de la redistribution est relativement faible, mais le gouvernement lui-même n'a apporté que très peu de justifications économiques pour appuyer ses mesures fiscales. En fait, le gouvernement défend les mesures proposées, surtout dans les premiers moments du débat, en insistant sur la nécessité d'un système fiscal progressif :

Il y a également 1,5 %, 1,75 % de plus d'impôt pour les gens qui gagnent 100 000 \$ et plus. Nous n'avons pas imposé plus les gens qui sont des petits salariés, nous avons imposé les gens qui gagnent 100 000 \$ et plus. Alors, tant qu'à moi, on aurait aimé mieux s'en passer, mais je pense que c'est très correct de demander une contribution supplémentaire aux gens qui gagnent un peu plus. (Sylvain Pagé, 22 novembre 2012 - Vol. 43 N° 12)

Ainsi, les mesures proposées permettent de « [...] restaurer la justice fiscale essentielle au bon fonctionnement de notre société » (Nicolas Marceau, 20 novembre 2012 - Vol. 43 N° 10) en remplaçant une mesure – la taxe santé – qualifiée d'« injuste et régressive » (Jeannine Richard, 28 novembre 2012 - Vol. 43 N° 14) et d'« uniforme et inéquitable par une contribution santé progressive et équitable » (Nicolas Marceau, 28 novembre 2012 - Vol. 43 N° 12). Cependant, au-delà du principe d'équité du système fiscal, ces mêmes acteurs politiques ne justifient que très rarement – voire jamais – en quoi ces mesures seraient bénéfiques pour l'économie du Québec. Surtout, au fil du débat, les propositions fiscales du gouvernement ne semblent être importantes que sur la base d'enjeux de financement et d'équilibre budgétaire, advenant les pertes d'entrées fiscales anticipées par l'abolition de la contribution santé. En d'autres mots, les justifications ne sont pas cadrées selon les arguments de la théorie de la redistribution : la hausse des impôts des plus hauts

revenus ne sert qu'à compenser l'abolition de cette taxe santé, « le tout à coût nul » (Nicolas Marceau, 1 novembre 2012 - Vol. 43 N° 3) :

Alors, M. le Président, le chef du deuxième groupe d'opposition sait très bien que nous ne voulons pas augmenter les impôts. Nous faisons un transfert d'impôt de la classe des gens qui ont des revenus plus élevés vers la classe moyenne, de telle sorte que nous gardions la hauteur du financement au fonds santé (Pauline Marois, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4).

Dans ce contexte, il est donc peu étonnant que le gouvernement ait reculé sur plusieurs de ses dispositions initiales : celles-ci ne s'appuyant que sur des arguments d'équilibre budgétaire, il est alors aisément de les moduler ou de les remplacer. Aussi, par rapport aux autres types de théorie, nous remarquons que cette hausse de la question de la redistribution s'est également effectuée au détriment de l'approche keynésienne<sup>72</sup> : les arguments liés à la théorie de l'offre et à la concurrence fiscale sont en effet mobilisés dans les mêmes proportions que pour les deux débats précédents. Ainsi, sur la théorie de l'offre, plusieurs souligneront, par exemple, l'importance que « [...] le taux marginal maximal demeure sous le seuil de 50 % » (Nicolas Marceau, 10 octobre 2012), afin d'éviter un « drame national » (Raymond Bachand, 28 novembre 2012 - Vol. 43 N° 12) :

Et c'est un vrai drame parce qu'à partir de ce moment-là, M. le Président, il y a des gens au Québec qui ont arrêté d'investir, il y a des gens au Québec qui sont partis, il y a des gens au Québec qui sont déménagés. (*ibid.*)

On a réussi à les faire reculer, ils s'en vont, là, à 50 % de taux d'impôt. C'est trop élevé, mais, au moins, ce n'est pas à 55 %. On les a fait reculer sur ça, mais il y a un dommage important qui a été fait parce que, là, il y a une perte de confiance dans les marchés. (Raymond Bachand, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4)

D'autres relèvent les effets négatifs de la hausse d'impôt sur les incitations au travail :

Mais on n'appuiera pas, M. le Président, aucune hausse d'impôt, aucune hausse d'impôt. Parce qu'actuellement, là, il faut ne pas comprendre l'économie de penser qu'on peut jouer à Robin des Bois sans impact sur

---

<sup>72</sup> Quelques arguments feront tout de même référence à cette théorie, par exemple, ici : « Il faut comprendre aussi qu'on est en période de ralentissement économique. C'est le pire moment pour augmenter les impôts » (François Legault, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4), mais l'utilisation de cette théorie demeure très faible pour l'ensemble du débat.

les incitatifs pour être capables d'attirer des gens, les inciter à travailler plus. On a besoin actuellement d'avoir... pas plus d'impôt, moins d'impôt au Québec. Donc, on n'appuiera pas, ça, c'est très, très clair. Il faut être déconnecté [...] (François Legault, 1 novembre 2012 - Vol. 43 N° 3)

et sur l'investissement privé :

D'où viendra donc la croissance? La croissance ne pourra venir que des investissements privés. Mais quelles ont été les conditions qui ont été mises de l'avant par ce gouvernement pour favoriser véritablement les investissements privés? On les cherche encore. Parce qu'en réalité, favoriser les investissements privés, c'est [...] la fiscalité. (Stéphane Le Bouyenne, 28 novembre 2012 - Vol. 43 N° 14)

Ce débat, comme les deux précédents, n'échappe pas, lui aussi, à la mention de l'expression « trop d'impôt tue l'impôt » qui obligerait alors le gouvernement à ne « [...] pas surimposer, surtaxer, parce que, dans ce temps-là, il revient moins de revenus, des revenus à l'État » (Jean-Marc Fournier, 1 novembre 2012 - Vol. 43 N° 3) et pénaliserait les créateurs d'emplois, ces « [...] riches qui travaillent très fort dans notre société, les gens qui investissent de l'argent dans l'économie » (Sam Hamad, 9 novembre 2012 - Vol. 43 N° 2). Enfin, si en 2007, l'opposition reprochait au gouvernement de baisser les impôts en période de faible croissance économique sur la base de la soutenabilité fiscale, plusieurs acteurs politiques reprochent ici de les augmenter dans un contexte similaire, et ce, même si cette hausse de l'impôt des plus nantis permet de diminuer l'impôt des familles à faibles et moyens revenus par l'abolition de la taxe santé :

Quand on regarde la croissance économique qui est prévue au Québec pour les deux prochaines années, elle est inférieure à celle qui est prévue au Canada ou aux États-Unis. Donc, ça veut dire que l'écart de richesse, ou l'écart de niveau de vie va continuer de grandir. Donc, M. le Président, la pire chose qu'on pouvait faire dans une telle situation, c'était d'augmenter les impôts [...] (François Legault, 21 novembre 2012 - Vol. 43 N° 11).

La théorie de la compétitivité fiscale est elle aussi encore fortement mobilisée, autant par la CAQ, le PLQ que le PQ, sur la base que les Québécois sont « les plus taxés en Amérique du Nord » (François Legault, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4 ; Hélène Deneault, 13 novembre 2012 - Vol. 43 N° 7; Christian Dubé, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4).

D'ailleurs, ce budget était l'occasion pour un acteur « [...] d'avoir un taux d'imposition personnel moins élevé que ce qu'il y a en Ontario » (Christian Dubé, 28 novembre 2012 - Vol. 43 N° 120). Pour un autre,

[...] ça me rend très triste. Et je pense qu'il faut faire un effort pour nous assurer qu'on puisse retenir ces gens-là. C'est des gens de talent, c'est des gens brillants. Et je pense que la fiscalité n'est pas compétitive, à ce stade-ci, avec la hausse, tout le monde le sait, tous les experts l'ont dit, et ça m'inquiète. Alors, moi, je lui ai dit: Écoutez, j'espère que non, hein? Parce qu'on ne veut pas les perdre, ces gens de talent. (Kathleen Weil, 27 novembre 2012 - Vol. 43 N° 13)

La théorie de la soutenabilité fiscale retrouve, quant à elle, le faible niveau de mobilisation du débat de 2000. Tel que mentionné précédemment, la hausse d'impôt des plus nantis est alors souvent justifiée par la « priorité [de] l'équilibre budgétaire » (Nicolas Marceau, 29 novembre 2012 - Vol. 43 N° 13).

Enfin, si la reconfiguration de l'expertise économique suivant la crise de 2008 s'est très peu traduite dans les types de connaissances économiques mobilisés par les acteurs politiques, nous observons toutefois un changement sur le plan des types d'économistes. En effet, des quatre périodes de débat, la période de 2012 sera celle ayant la plus faible mobilisation des économistes. Notamment, nous observons une chute marquée de l'utilisation des économistes académiques, du secteur privé et des *think tanks*. Toutefois, la baisse de ces catégories d'économistes est compensée par la forte hausse de la catégorie « International ». Plus particulièrement, il s'agit ici des agences de notation qui sont tour à tour mobilisées par les acteurs politiques, soit pour justifier les mesures fiscales proposées dans le budget (PQ) : « parce que ce que j'ai compris, c'est que les agences de cotation, les agences de crédit étaient plutôt satisfaites » (Pauline Marois, 6 novembre 2012 - Vol. 43 N° 4), soit pour les discréderiter (PLQ et CAQ) :

Franchement, M. le Président, la question qui se pose aujourd'hui, après l'impôt rétroactif pour faire plaisir à Québec solidaire, la hausse d'impôt sur le gain en capital et les dividendes pour faire plaisir à la CAQ, le déficit zéro qui est mis en péril et le plan de réduction de la dette qui est démolie, selon les engagements du PQ, la question est la suivante : Après

l'angoisse fiscale, est-ce qu'elle veut nous faire vivre l'angoisse de la décote? (Jean-Marc Fournier, 1 novembre 2012 - Vol. 43 N° 3)

Ainsi, dans tous les cas, comme pour les autres types d'économistes des débats précédents, ce type d'expertise permet de légitimer l'argument des acteurs politiques, et ce, peu importe le parti politique.

#### Période #4 – 2014-2015

*Dans le budget, aussi, on voit qu'il y a une transition, un changement d'approche vis-à-vis des entreprises. En fait, je pense que l'idée, c'est de réduire graduellement le taux général d'imposition des sociétés puis, en contrepartie, de réduire le crédit d'impôt à l'investissement. Et c'est un changement d'approche, c'est une façon de voir le monde qui correspond à une approche, je dirais, plus libérale au sens philosophique du terme, M. le Président, pas au sens partisan, là, ici. Donc, c'est une approche plus libérale, une approche qui correspond plus au laissez-faire. Et on pourrait débattre, vous et moi, M. le Président, des mérites d'une approche et de l'autre.*

- Nicolas Marceau (31 mars 2015 - Vol. 44 N° 71)

À toute fin pratique, cette dernière période de débat est passablement similaire aux périodes précédentes, puisqu'elle est encore caractérisée par une prépondérance des théories de l'offre et de la compétitivité fiscale. Ainsi, pour cette période, les mesures fiscales sont une fois de plus perçues comme un moyen de favoriser l'investissement privé et de soutenir la création d'emplois. Plus particulièrement, la réduction graduelle du taux général d'imposition sur le revenu des sociétés favoriserait le retour d'une croissance économique soutenue :

Et les mesures que nous avons mises en place, justement, dans notre plan économique, l'allègement du fardeau fiscal pour les entreprises manufacturières, secteur primaire, la baisse du taux d'imposition général, bon, toutes ces mesures-là, leur objectif, c'est de stimuler l'investissement privé parce que la création d'emplois viendra ultimement de l'investissement privé. Comme on s'était dit cet après-midi en Chambre, c'est le secteur privé qui doit créer les emplois. Alors, nous mettons en place des mesures pour stimuler l'investissement, et c'est de là que viendra l'emploi (Carlos Leitão, 14 avril 2015 - Vol. 44 N° 43)

Ainsi, pour le gouvernement, la fiscalité est un « poids » qui « [...] nous handicape, car il nuit à la croissance économique et à la création de richesse (Carlos Leitão, 26 mars 2015 - Vol. 44 N° 69), alors que pour l'opposition, plus la fiscalité « [...] est lourde, plus elle

déourage l'emploi, plus elle décourage l'investissement. Et la réciproque de cet argument, c'est que moins la fiscalité est lourde, meilleures sont les chances que, dans les faits, des emplois soient créés, meilleures seront les chances que les investissements se réalisent (Nicolas Marceau, 11 juin 2014 - Vol. 44 N° 3). Cet impact de l'impôt des sociétés sur l'investissement privé est d'ailleurs « [...] extrêmement bien documenté dans une très vaste littérature » (Nicolas Marceau, *ibid.*). Les arguments liés à la théorie de l'offre sont également bien présents dans les diverses justifications entourant la création de la *Commission d'examen sur la fiscalité québécoise* (CEFQ). Ainsi, bien que le mandat officiel de la CEFQ soit de dresser un bilan de la fiscalité québécoise et de proposer des recommandations favorisant « l'efficacité, l'équité et la compétitivité », le gouvernement insistera presque exclusivement sur le fait d'« accroître l'incitation au travail et encourager l'investissement et la création d'emplois (Jacques Daoust, 10 juin 2014 - Vol. 44 N° 14). D'ailleurs, le premier ministre exprimera ce souhait : « Est-ce qu'on pourrait, au moins, avoir une discussion de société là-dessus ? Est-ce qu'on croit véritablement que notre fiscalité incite à l'effort, au travail, à l'investissement et à la création d'emploi ? » (Philippe Couillard, 18 mars 2015 - Vol. 44 N° 6).

Sur la compétitivité fiscale, celle-ci est, comme pour l'ensemble des débat précédents, jugée bénéfique ou, à tout le moins, incontournable dans l'élaboration de la politique fiscale. Pour le gouvernement, le régime fiscal doit alors « [...] pouvoir se comparer favorablement aux régimes fiscaux de ses partenaires économiques et créer des conditions plus attrayantes aux investissements des entreprises » (Carlos Leitão, 26 mars 2015 - Vol. 44 N° 69). De fait, les comparaisons avec les juridictions voisines, notamment l'Ontario, constituent un enjeu de premier ordre :

C'est justement comme vous avez mentionné, pour qu'au moins on puisse s'aligner avec les taux d'imposition en Ontario. L'Ontario est, évidemment, notre province voisine. Ce sont nos grands partenaires, ce sont aussi des compétiteurs, alors c'était important de nous assurer que notre régime fiscal soit compétitif avec celui de notre plus grand

partenaire économique, qui est l'Ontario, pour éviter que la fiscalité devienne un facteur de décision, de choix d'investissement dans une province versus l'autre. Donc, avec ce taux qui va converger vers celui de l'Ontario, je pense que nous éliminons... enfin, nous minimisons cette compétition fiscale.

À une seule reprise – et pour la première fois des quatre périodes de débats – le ministre des Finances convient que la compétitivité fiscale, « ce n'est pas idéal », mais poursuit aussitôt en mentionnant que « [...] si nous, on ne le fait pas, les autres ne vont pas se gêner pour le faire. Nous devons avoir tous les outils nécessaires pour pouvoir répondre à ces offres qui sont faites ailleurs pour s'assurer que l'investissement vient chez nous aussi » (Carlos Leitão, 10 février 2015 - Vol. 44 N° 55). Encore une fois et comme pour les débats précédents, les acteurs politiques de tous les partis politiques soutiennent que les Québécois ont « [...] le taux d'imposition le plus important » (Mario Laframboise, 10 juin 2014 - Vol. 44 N° 14), la « TVQ la plus élevée Amérique du Nord » (Stéphane Bédard, 19 mars 2015 - Vol. 44 N° 66) et que « cette imposition a atteint ses limites » (Carlos Leitão 4 juin 2014 - Vol. 44 N° 10). D'ailleurs, sur la possible augmentation, annoncée par le gouvernement, des taxes à la consommation, l'argument de la compétitivité fiscale constitue la principale justification des acteurs opposés à la mesure :

[...] on n'a pas besoin d'une commission pour savoir si c'est une bonne idée ou une mauvaise idée d'augmenter la TVQ au Québec. On n'est pas, là, dans une théorie économique, là, on n'est pas en Europe, on est en Amérique du Nord, tous nos voisins ont déjà des taux de taxe à la consommation qui sont plus bas que nous autres. (François Legault, 13 juin 2014 - Vol. 44 N° 17)

Ensuite, les arguments liés à l'approche keynésienne demeurent encore marginaux, mais connaissent un certain regain largement attribuable à la position défendue par les acteurs politiques de la CAQ. Ce parti sera l'un des seuls à défendre à répétition la nécessité de « [...] réduire le fardeau fiscal des contribuables pour relancer la consommation » (François Legault, 22 mai 2014 - Vol. 44 N° 3). Ainsi, on mentionnera :

Or, quand on regarde l'économie du Québec, il y a 60 % du PIB qui représente la consommation des ménages. Donc, c'est important de leur donner un peu d'air. Quand on additionne les taxes, les tarifs, les impôts qui sont payés par les familles du Québec, ils sont étouffés, ils ne sont

pas capables de relancer la consommation. (François Legault, 26 mai 2014 - Vol. 44 N° 4)

Toutefois, le gouvernement remettra en cause cette approche keynésienne, insistant plutôt sur la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat de ménages pour relancer la demande globale. Pour ces acteurs politiques, la croissance économique ne se produira pas au moyen de politiques fiscales favorisant la consommation et le pouvoir d'achat des ménages à faibles et moyens revenus, mais passera « ultimement par une reprise de l'investissement » (Carlos Leitão, 11 juin 2014 - Vol. 44 N° 3). Ainsi, soulevant les limites des politiques économiques d'inspiration keynésiennes suivant la crise de 2008, cet acteur soutiendra :

Et entre-temps on a continué de stimuler la demande intérieure avec une politique fiscale agressive, les déficits, et tout ça, les dépenses publiques en infrastructures, politiques monétaires aussi très agressives, les taux d'intérêt très, très bas, etc., mais il y a des limites, il y a des limites où la demande intérieure peut compenser cette faiblesse du secteur externe, et donc on a commencé à voir les limites de cette approche-là vers 2013.  
(Carlos Leitão 15 avril 2015 - Vol. 44 N° 44)

Il s'agit ici de l'une des rares remises en question d'une théorie dans l'ensemble des débats analysés. Ainsi, pour le gouvernement, l'approche keynésienne a montré ses limites : il est donc nécessaire d'adopter une autre approche, soit la valorisation de l'investissement privé défendue par l'économie de l'offre. D'ailleurs, la stimulation de la consommation serait d'ailleurs « un peu, même, à mon avis, dangereux [...] étant donné le niveau d'endettement qui est très élevé » (Carlos Leitão, 24 septembre 2014 - Vol. 44 N° 23). Finalement, les arguments issus de la théorie de la redistribution restent eux aussi marginaux et sont le fait, surtout, des acteurs politiques du parti politique Québec Solidaire (QS) et plus particulièrement d'une interpellation à la Commission des Finances Publiques.<sup>73</sup> Ainsi, les avantages fiscaux des « 1 % des hauts revenus » (Amir Khadir 17 avril 2015 - Vol. 44

---

<sup>73</sup> *Interpellation du député de Mercier au ministre des Finances sur le sujet suivant : Les mesures à prendre pour corriger les injustices fiscales subies par les contribuables en raison des priviléges accordés au 1 % des plus fortunés.*

N° 46) sont décriés et le lien entre la question des inégalités et celle de la fiscalité sont soulevées :

Il y a eu la crise financière de 2007-2008 de laquelle les économies occidentales ont peine à se relever et il y a un fossé croissant entre les classes moyennes, les classes avec des revenus plus modestes et ceux qui sont les plus fortunés, au sommet de la hiérarchie, qui contrôlent souvent ces entreprises qui sont de moins en moins taxées. Il y a un déséquilibre profond. (Amir Khadir, 14 avril 2015 - Vol. 44 N° 74)

Toutefois, pour le gouvernement, on ne peut parler « [...] d'injustice fiscale alors que le Québec compte l'un des régimes fiscaux les plus progressifs au Canada » (Carlos Leitão, 14 avril 2015 - Vol. 44 N° 74). Mais, surtout,

Afin d'éviter de générer des effets négatifs sur l'incitation au travail, l'épargne et l'investissement, il est primordial de ne pas dépasser le seuil psychologique de 50 % d'impôt sur le revenu. Nous devons, au contraire, faire en sorte que notre fiscalité soit plus compétitive et plus attrayante. Il faut donc faire prudence quand on avance que les plus fortunés jouissent de priviléges injustifiés. (Carlos Leitão, *ibid.*).

Enfin, si la volonté du gouvernement de revoir le « *tax mix* » – c'est-à-dire la part respective des taux prélevés de l'impôt sur le revenu et des taxes à la consommation – a surtout été dénoncée sur la base des arguments de la compétitivité fiscale, certains soulèveront plutôt que ce changement « frapperait de plein fouet les petits salariés qui paient peu ou pas d'impôt, mais qui paient des taxes [...] » et que « [...] seuls les mieux nantis y trouveraient leur compte » (Sylvain Roy, 27 mai 2014 - Vol. 44 N° 5). Toutefois, comme pour 2012, en plus d'être relativement absents en proportion, les arguments de la redistribution sont de moins en moins mobilisés par les acteurs au fur et à mesure que le débat progresse.

Sur les types d'économistes mobilisés, la tendance à la hausse de la catégorie « International » ainsi que la baisse des autres catégories, remarquée en 2012, se poursuit. Ainsi, les acteurs politiques, particulièrement ceux du PQ, s'appuient encore sur les agences de notation, comme leurs adversaires l'avaient fait lors du débat précédent pour justifier les arguments liés à la théorie de la soutenabilité fiscale :

Annoncer, dans le prochain budget, des baisses d'impôt, c'est faire en sorte que nous allons avoir comme conséquence une décote. Les agences de notation ne nous pardonneront pas ce choix. Ce choix serait irresponsable et il se traduirait par quoi ? Par une augmentation, ultimement, de l'endettement des Québécois à terme et pour les générations futures. (Stéphane Bédard, 22 mai 2014 - Vol. 44 N° 3)

Ce débat révèle également une hausse de la mobilisation des économistes de la catégorie « Administration publique ». Une analyse détaillée révèle qu'il s'agit toutefois de mentions aux économistes nommées à la CEFQ, ce qui vient diminuer la portée réelle de cette hausse. Cependant, il est important de souligner que la très grande majorité de cette expertise est mobilisée lors de débats portant sur le « *tax mix* ». Comme pour la question de l'endettement et de la soutenabilité fiscale, cette question semble être considérée par les acteurs comme plus technique et nécessitant les avis d'experts économiques et, dans ce cas, celui du fiscaliste et économiste Luc Godbout, alors récemment nommé à la présidence de la CEFQ.

### **Présentation quantitative des résultats et discussion**

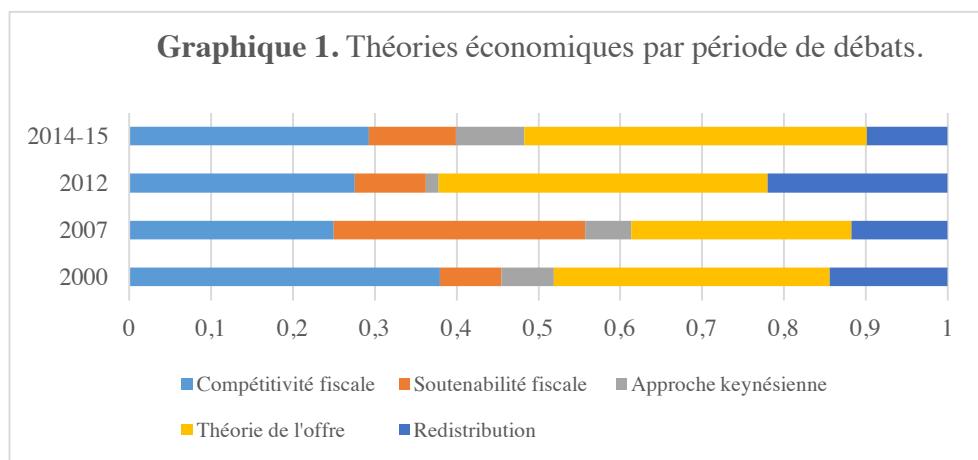
Rappelons-le, face à une expertise que plusieurs ont jugé comme étant discréditée par la crise financière de 2008, nous cherchons à comprendre si cette remise en question de la science économique (et des économistes) a modifié le rapport qu'entretiennent les acteurs politiques avec celle-ci. Les résultats issus des quatre périodes de débats permettent donc d'apporter un certain éclairage sur la façon dont les économistes – autant les idées (théories économiques) que les acteurs (experts et profession) – sont mobilisés dans le discours politique. Plus particulièrement, nous nous interrogeons si la crise de 2008 a remis ou non en cause la validité de l'expertise économique et si les économistes mobilisés par les acteurs politiques sont différents avant et après 2008.

Dans cette section, nous discuterons séparément de l'impact de cette reconfiguration sur la mobilisation des connaissances économiques (les idées) et des experts économiques (les

acteurs). Nous terminerons cette discussion sur la question de la légitimité et de la validité de l’expertise économique. Pour chacun de ces aspects, nous mentionnerons quelle possibilité – remise en cause ou continuité dans l’utilisation de l’expertise économique par les acteurs politiques – est la plus près des résultats obtenus par l’étude empirique.

### *Les connaissances économiques*

D’abord, sur les idées, les résultats de l’analyse de contenu tendent à confirmer une certaine continuité, soit que les connaissances (théories) économiques mobilisées par les acteurs politiques sont généralement les mêmes avant et après 2008. En effet, comme le révèle le *Graphique 1*<sup>74</sup>, il apparaît clairement que les arguments théoriques mobilisés par les acteurs politiques présentent une forte stabilité entre les quatre périodes de débats. Même si le débat de 2007 a été caractérisé par une prépondérance des arguments liés à la théorie de la soutenabilité fiscale, cela nous semble toutefois insuffisant pour parler d’une reconfiguration de l’expertise économique sur l’action publique.



Rappelons que dans leur étude portant sur les débats de politiques fiscales aux États-Unis, Berman et Pagnucco (2010) ont démontré eux aussi que les débats entourant les baisses d’impôt aux États-Unis – débats du début des années 1960 et ceux de 1978-1981 – se sont

<sup>74</sup> Les résultats des représentations visuelles sont en valeur relative (en proportion du nombre d’extraits).

déroulés en des termes très similaires. Ces deux moments de débats ont alors été dominés, comme ici, par les arguments liés à la théorie de l'offre. Nos résultats, appliqués au contexte de la crise économique de 2008 et non à un changement allégué de paradigme économique<sup>75</sup>, sont donc semblables à ceux de cette étude.

Quelques conclusions préliminaires se dégagent de ces résultats. Premièrement, la critique des théories et des modèles d'inspiration néoclassique ayant suivi la crise financière ne s'est pas reflétée dans le débat parlementaire entourant les politiques fiscales au Québec. Au contraire, les deux théories économiques les plus utilisées pour chacune des périodes de débat – la théorie de l'offre et celle de la compétitivité fiscale – sont, comme nous l'avons vu, intimement liées à l'économie néoclassique. À ce sujet, la mobilisation de la théorie de la compétitivité fiscale par les acteurs politiques est révélatrice. Rappelons-le, dans la littérature, plusieurs auteurs qualifient cette concurrence comme étant dommageable et soutiennent que la compétitivité fiscale entre régions risque même d'être inefficace économiquement et néfaste en termes de bien-être collectif (Raspiller, 2006). Pourtant, cet aspect de la littérature n'a jamais été abordé par les acteurs politiques, mais la contrepartie d'inspiration néoclassique – soulignant les effets bénéfiques ou la nécessité de cette compétition fiscale – a complètement dominé ce type d'argument, avant et après la crise de 2008. Également, pour notre étude empirique, la crise de 2008 n'a ni favorisé l'émergence de nouveaux enjeux (les inégalités et la redistribution) ni permis une résurgence de certaines théories (l'approche keynésienne). Ainsi, le débat de 2012 – malgré un contexte propice à la reconnaissance des enjeux de redistribution – n'a pas priorisé cette question pour autant<sup>76</sup>. Sur l'approche keynésienne, malgré une faible hausse lors de la

---

<sup>75</sup> Pour leur étude, ces auteurs se questionnaient à savoir si le changement de paradigme macroéconomique généralement allégué des années 1970-1980 (keynésien vers monétariste) avait également induit un changement dans le type d'arguments mobilisés par les acteurs politiques.

<sup>76</sup> Certes, les inégalités économiques sont moins prononcées ici qu'aux États-Unis, mais le Québec n'échappe pas à cette tendance et cette montée demeure préoccupante (Zorn, 2014). À ce sujet, le coefficient de Gini

dernière période de débats, force est de constater que la crise de 2008 et le regain de cette approche – ou d'une revalorisation du rôle de l'État dans l'économie – dans les premières années suivant la crise n'ont pas modifié le statut marginal de cette théorie dans les débats entourant les politiques fiscales au Québec. Enfin, les controverses et débats entourant la question de l'endettement soutenable, intimement lié, rappelons-le, à la viabilité fiscale, n'ont pas eu d'écho auprès des acteurs politiques ; aucune variation dans la réception de cette théorie n'a été observée lors des quatre débats. Ce constat s'applique également à l'aura de la formalisation mathématique de cette approche qui est elle aussi demeurée intacte.

Deuxièmement, comment expliquer cette forte stabilité dans l'utilisation des connaissances économiques et, plus particulièrement, la prépondérance des théories de l'offre et de la compétitivité fiscale ? Si certains pourraient soutenir une analyse en termes de paradigme (Hall, 1989) ou de référentiel (Jobert, 1995) – l'impact du néolibéralisme, par exemple – une autre explication nous semble probable. Celle-ci réside dans l'utilisation de faits stylisés<sup>77</sup> (*stylized facts*) circulant dans le débat parlementaire. Comme le souligne Hirschman (2016), le fait stylisé se situe non seulement à la frontière du fait et du jugement de valeur, mais il permet surtout de créer des catégories que les non-spécialistes – ici, les acteurs politiques – peuvent facilement comprendre. Dans l'analyse des périodes de débats, nous pouvons en effet relever que son emploi est considérablement répandu dans la mobilisation des théories de l'offre et de la compétitivité fiscale. Ainsi, les références maintes fois répétées et partagées par les acteurs politiques – tous partis politiques

---

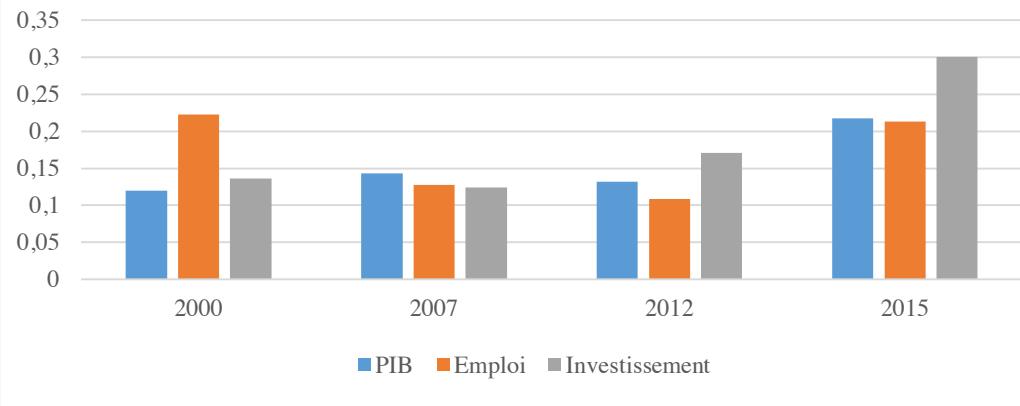
indique également une hausse des inégalités de revenus au Québec depuis les années 1990 (voir *Graphique 13* en Annexe II).

<sup>77</sup> Selon Hirschman, “[...]for sociologists and political scientists interested in the role of experts and theories in policymaking, stylized facts offer an alternative entry point in the perennial quest to identify the influence of “ideas.” Stylized facts do not stay inside the bounds of academic discourse. [...] By explicitly theorizing stylized facts as an important kind of social scientific production, we can improve our ability to trace how social science influences, or fails to influence, policy” (2016: 621).

confondus – sur le fait d'être « les plus taxés en Amérique du Nord », que les baisses d'impôts « incitent au travail et à l'effort » ou encore que « l'impôt tue l'impôt » sont tous des exemples révélateurs de la diffusion de ces faits stylisés issus de la théorie économique. Ces énoncés à la fois positifs et normatifs ont, nous semble-t-il, une influence importante sur le discours politique et plus largement sur l'action publique. Qu'ils soient contestés, incomplets ou encore qu'ils soient faiblement théorisés dans la littérature importent peu : leurs répétitions successives et leur importante diffusion facilitent la réception de la théorie par les acteurs politiques et la mise à l'agenda de certains enjeux.

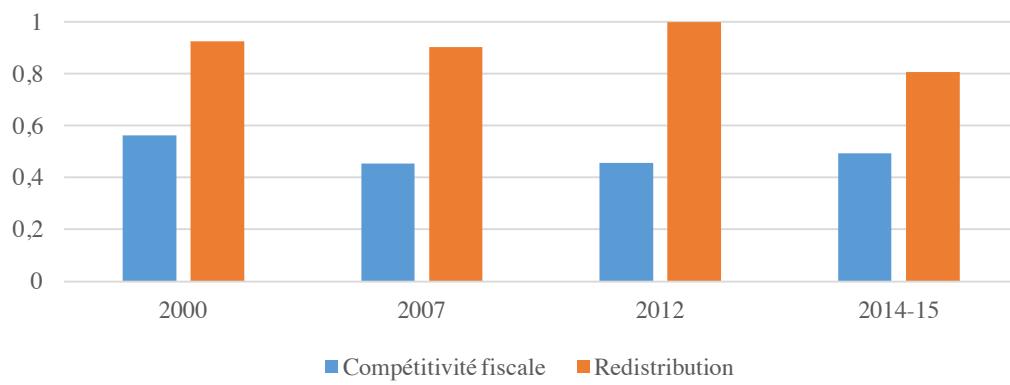
Troisièmement, la continuité observée des connaissances économiques se reflètent également dans l'utilisation des indicateurs macroéconomiques au sein du discours des acteurs politiques. Pour Mügge (2016), l'utilisation systématique des indicateurs issus de la science économique (PIB, taux de chômage, inflation, par exemple) structure l'action des décideurs publics en délimitant l'information disponible. Autrement dit, « *how we measure our economy also shapes policy choices* » (Mügge, 2016:411). Ainsi, comme le montre le *Graphique 2*, l'utilisation des indicateurs liés à la croissance économique, à l'emploi et à l'investissement privé – donnée obtenue par le comptage automatique de mots-clés pour tous les extraits – démontre la forte stabilité de cette catégorie des idées dans le débat parlementaire entourant les politiques fiscales au Québec, bien que le dernier débat de 2014-2015 semble présager une augmentation de leur importance dans le discours.

**Graphique 2.** Indicateurs économiques par mots-clés.



Enfin, bien que cet aspect n'ait pas été abordé explicitement dans la problématique, d'autres résultats tirés de l'analyse de contenu méritent d'être soulevés, notamment sur la distinction effectuée dans le codage entre arguments justifiés et non-justifiés. Si tous les arguments identifiés par les acteurs politiques font mention de l'impact positif ou négatif de la mesure sur l'économie, selon les différentes théories identifiées, ce ne sont pas toutes les affirmations qui justifient de quelle façon cet impact se produira. En d'autres mots, cette distinction permet d'éclairer si les acteurs s'appuient davantage sur une argumentation théorique ou normative. Nous pouvons voir, dans le *Graphique 3*, que les arguments liés à la compétitivité fiscale, et surtout ceux de la théorie de la redistribution, sont très peu – parfois jamais – justifiés par les acteurs politiques.

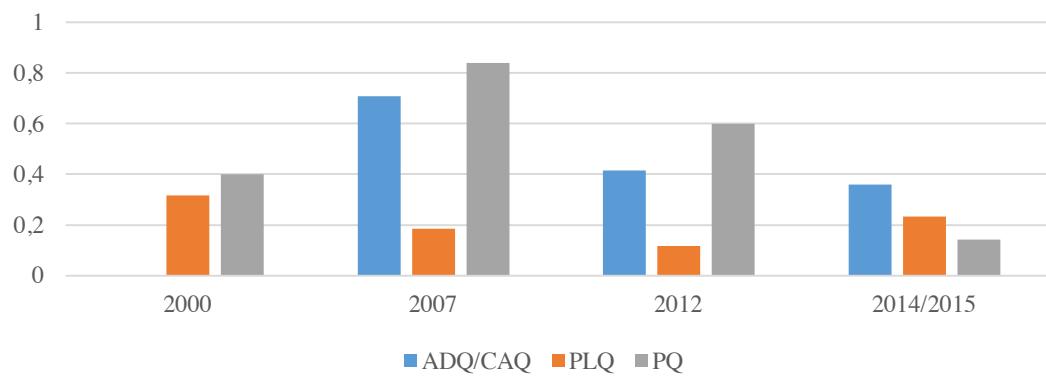
**Graphique 3.** Proportion d'arguments non-justifiés par théories.



Pour les quatre périodes de débat, les acteurs politiques ont donc été incapables de justifier les raisons qui expliquent, au-delà du principe d'équité du système fiscal, pourquoi la redistribution peut aussi s'avérer efficace en termes économiques ou en quoi le fait d'être « les plus taxés en Amérique du Nord » pouvait constituer une entrave à l'économie du Québec.

Ensuite, nous pouvons également remarquer que la part respective d'arguments justifiés<sup>78</sup> et non-justifiés varie grandement selon le parti politique<sup>79</sup> et selon la période de débat. Notamment, dans le cas de l'ADQ/CAQ et du PQ, nous voyons que la période de 2007 fut celle où les arguments mobilisés par ces deux formations politiques furent les moins justifiés. Pour l'ADQ/CAQ, cette situation peut s'expliquer par l'arrivée étonnante et inattendue<sup>80</sup> de ce parti au rang d'opposition officielle. Peu expérimenté à leurs débuts, ce parti semble avoir atteint une certaine normalisation depuis cette période pour rejoindre des niveaux de justification des arguments économiques similaires aux autres partis

**Graphique 4.** Arguments théoriques non-justifiés par partis politiques.



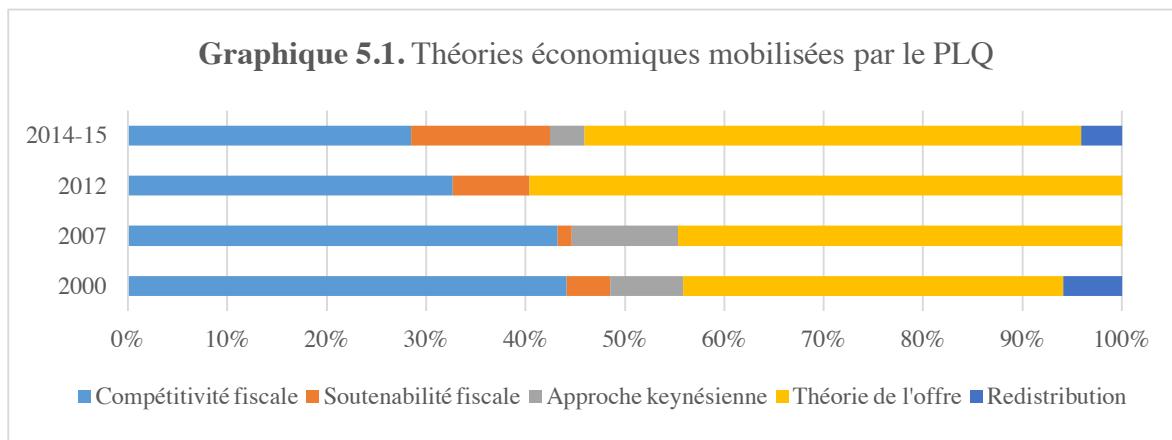
<sup>78</sup> Voir *Graphique 7* en Annexe I.

<sup>79</sup> Nous avons exclu le parti Québec Solidaire de cette analyse étant donné le faible nombre d'extraits et l'absence de données pour les deux premiers débats.

<sup>80</sup> Après avoir fait élire 41 députés en 2007, seulement sept candidats ont été élus lors de l'élection suivante (2008).

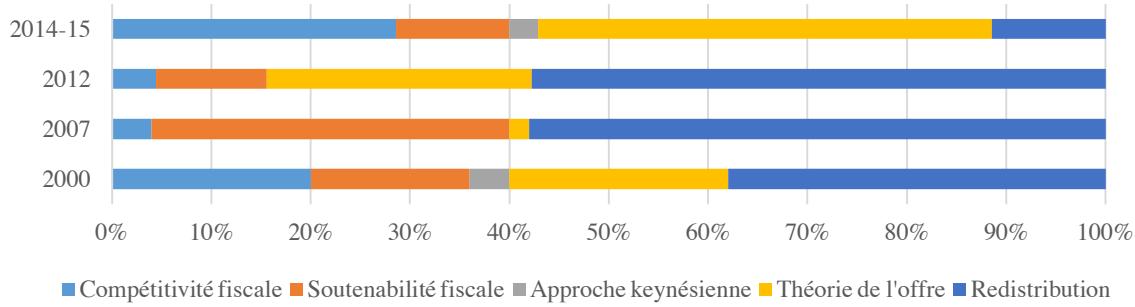
politiques lors du débat de 2014-2015. Quant au PQ, il s'agit du parti politique ayant mobilisé le plus grand nombre d'arguments liés à la redistribution. Ainsi, une question demeure : ce parti est-il simplement incapable de justifier l'impact économique de ces mesures ou bien la théorie économique sur la redistribution n'a pas encore atteint un niveau suffisant d'appropriation et de compréhension chez les acteurs politiques, ce qui permettrait cette justification.

Finalement, sur l'utilisation de la théorie économique par les partis politiques, nous pouvons observer que le PLQ fait preuve d'une remarquable stabilité dans l'utilisation des connaissances économiques, celles-ci étant dominées par la théorie de l'offre et celle la compétitivité fiscale. Pour le PQ, la mobilisation théorique varie fortement selon les périodes de débat, si bien qu'il est difficile d'en dégager certaines tendances. Ces variations peuvent cependant relever la faible unité idéologique au sein de ce parti de coalition, comparativement à celle affichée par le PLQ au fil des années.



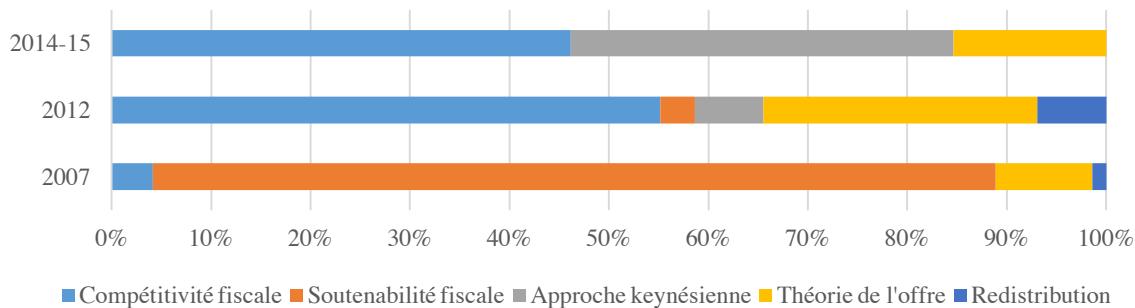
Il est toutefois intéressant de remarquer que les différentes théories économiques du débat 2014-2015 sont mobilisées dans des proportions très similaires pour le PQ et le PLQ.

**Graphique 5.2.** Théories économiques mobilisées par le PQ



Enfin, pour l’ADQ/CAQ, la prépondérance de la théorie de la soutenabilité fiscale lors du débat de 2007 aura laissé place aux théories liées à l’approche keynésienne et à la compétitivité fiscale et, dans une moindre mesure, à celle de l’économie de l’offre.

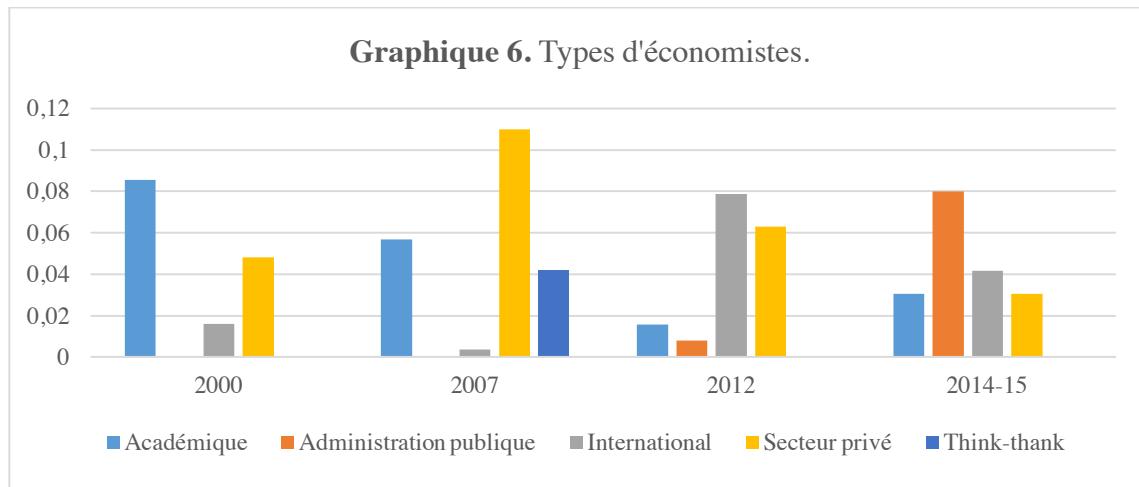
**Graphique 5.3.** Théories économiques mobilisées par la CAQ/ADQ



### *Les types d’économistes*

Deuxièmement, sur les types d’économistes mobilisés par les acteurs politiques, les résultats ne nous permettent pas de confirmer une stabilité dans l’utilisation de l’expertise économique. En effet, si les arguments théoriques sont sensiblement les mêmes d’une période à l’autre, les acteurs politiques ne s’appuient toutefois pas exactement (ou de façon aussi prononcée) sur le même type d’économistes avant et après la crise de 2008. En effet, comme l’indique le *Graphique 2*, tous les types d’économistes ont connu une chute de leur

mobilisation à partir de 2007, exception faite des catégories « International » et « Administration publique »<sup>81</sup>.



Dans les faits, cette augmentation observée dans la catégorie des économistes internationaux est attribuable aux multiples mentions des agences de notation pour les deux dernières périodes de débat. Ce résultat est d'ailleurs très surprenant, car il s'agit précisément d'un type d'expertise économique qui a été largement critiqué au lendemain de la crise financière. La chute la plus prononcée concerne les économistes académiques : les économistes du secteur privé et les *think tanks* ont retrouvé, en 2012, des niveaux proches du premier débat. Il nous faut cependant nuancer cette baisse de ces catégories d'économistes, particulièrement celle des économistes académiques et du secteur privé. En effet, si, lors des débats de 2000 et 2007, les acteurs politiques ont souvent cité cette expertise économique de façon précise – en mentionnant une étude d'un groupe de recherche, en relayant l'avis d'un économiste dans les médias ou encore en faisant état des prévisions économiques d'une institution financière –, le codage automatique des mots-clés de l'ensemble de cette expertise<sup>82</sup> ne nous permet pas de parler ici d'une rupture claire de l'utilisation des économistes depuis 2008. Surtout, cette remarque est corroborée par l'absence de critiques explicites de la profession des économistes de la part des acteurs

<sup>81</sup> Tel que mentionné précédemment, il s'agit toutefois de mentions aux économistes nommées à la CEFQ, ce qui vient diminuer la portée réelle de la hausse de cette catégorie.

<sup>82</sup> Voir Graphique 8 en Annexe I.

politiques. Parler de remise en cause nous semble donc excessif même si nous observons un changement dans l'utilisation de cette expertise.

Ensuite, comme nous l'avons déjà mentionné, l'influence de la profession des économistes semble plus importante sur des enjeux techniques, ou lorsque les économistes ont la capacité de définir cet enjeu comme technique (Lindvall, 2009). Ainsi, nous pensons que la forte mobilisation des économistes de 2007 – et la baisse qui la suivra en 2012 – peut s'expliquer en partie par la nature du débat portant sur la soutenabilité fiscale, enjeu qui semble considéré comme étant plus technique par les acteurs politiques. Cette explication semble aussi confirmée par les niveaux de mobilisation de l'expertise économique des débats après 2008. Enfin, mentionnons que les agences de notation, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec, l'institution financière Desjardins ainsi que l'économiste Pierre Fortin de l'UQÀM représentent à eux seuls plus de la moitié des économistes cités pour les quatre périodes de débats regroupées. La relative stabilité des arguments théoriques évoquée précédemment nous semble d'ailleurs symptomatique de cette faible diversité dans la mobilisation des économistes, notamment pour celle concernant le milieu académique. Cette observation nous apparaît importante, car les différentes catégories d'économistes n'abordent pas les mêmes types d'enjeux ou, à tout le moins, n'y accordent pas la même importance. Par exemple, les économistes privés ont été fortement mobilisés pour la théorie de la soutenabilité fiscale, de la théorie de l'offre et, dans une moindre mesure, de la compétitivité fiscale, mais ne furent jamais mobilisés pour la théorie de la redistribution ou l'approche keynésienne.

#### *La validité de l'expertise économique*

Troisièmement et enfin, la crise de 2008 n'a pas remis en question la légitimité de l'expertise économique. En d'autres mots, pour chacun des débats, la validité des connaissances (théories des politiques fiscales) et de l'expertise économiques (types

d'économistes) est tenue pour acquise par les acteurs politiques. Si, à quelques rares occasions<sup>83</sup>, certains acteurs ont interrogé le bien-fondé d'une théorie et de ses hypothèses, l'autorité professionnelle des économistes, elle, n'a jamais été remise en cause. Ainsi, le degré de légitimité qu'accordent les acteurs politiques à l'expertise économique atteint toujours un niveau supérieur à 95% pour l'ensemble des périodes de débat<sup>84</sup>. Sur cette question, la forte utilisation, dans les débats, de l'expression « trop d'impôt tue l'impôt », issue de la courbe de Laffer, est révélatrice. Dans une étude portant sur l'interprétation de ce terme dans les débats politiques aux États-Unis, Berman et Milanes-Reyes (2012 : 53) ont pourtant montré qu'après une certaine influence à la fin des années 1970, la courbe de Laffer est devenue, surtout chez les Démocrates, politiquement chargée et « [...] a polluted expressive symbol that could be dismissed without debate ». Pourtant, ici, cette expression a été maintes fois répétées sans qu'aucun acteur politique<sup>85</sup> ne juge important de la questionner ou de la remettre en doute.

Finalement, par rapport au consensus allégué de l'expertise économique par les acteurs politiques sur les questions relatives aux politiques fiscales, nous remarquons que les appels à l'autorité – que nous avions qualifiés de fallacieux en l'absence de consensus sur les politiques fiscales – ont diminué entre 2000 et 2014-2015, quoique cette baisse soit, toute proportion gardée, assez mineure<sup>86</sup>.

---

<sup>83</sup> Les deux remises en cause les plus explicites des connaissances économiques ont eu lieu en 2000 et 2014-2015. En 2000, celle-ci portait sur l'une des hypothèses sous-jacentes à la courbe de Laffer qui suppose qu'une baisse du taux d'imposition peut mener à une augmentation des entrées fiscales. Sans la remettre en cause, le Ministre des Finances de l'époque s'est montré plutôt incertain. En 2014-2015, c'était plutôt l'approche keynésienne qui était mise en doute par le gouvernement.

<sup>84</sup> Plus précisément, 95,7% (2000), 97,3% (2007), 97,7% (2012) et 97,3% (2014).

<sup>85</sup> Exception faite de cette incertitude exprimée par le Ministre des Finances, Bernard Landry, en 2000.

<sup>86</sup> Ainsi, en valeur relative par période de débats, ces appels à l'autorité de la profession des économistes passent de 6,5% en 2000 et 2007, 2% en 2012, et 4% en 2014-15.

## **Conclusion**

Pour Blyth (2002), en période d'incertitude, les idées économiques ont plus de chance d'exercer une influence et de faciliter les changements institutionnels. Dans un tel contexte, soutient cet auteur, les crises peuvent jouer un rôle transformateur, car les acteurs politiques sont plus susceptibles d'adopter de nouvelles théories ou encore de mobiliser un nouveau type d'expertise. En d'autres mots, la frontière entre les intérêts et les idées s'estompe. La crise financière de 2008 fut non seulement une de ces périodes d'intenses bouleversements, mais elle eut également pour conséquence de remettre en question la discipline à l'origine de ces idées : la science économique. Ce moment offre, nous semble-t-il, un environnement de recherche fécond pour analyser l'influence des économistes sur les politiques.

Ce travail questionne donc, suite à cette crise de l'économie et des économistes, le rôle des connaissances et de l'expertise économiques dans l'action publique. Pour ce faire, nous avons appliqué cette démarche à un cas, soit l'étude de quatre débats parlementaires se situant avant et après 2008 et entourant les politiques fiscales au Québec. Plus précisément, nous avons tenté de voir si la reconfiguration de l'expertise économique suivant 2008 s'est également reflétée dans le débat politique entourant l'impôt. Trois conclusions générales se sont dégagées de la recherche. Premièrement, sur les idées, les résultats de l'analyse de contenu tendent à confirmer que les connaissances et théories économiques mobilisées par les acteurs politiques sont généralement les mêmes avant et après 2008. Deuxièmement, sur les types d'économistes, les résultats ne nous permettent pas de confirmer clairement un changement dans l'utilisation de cette expertise par les acteurs politiques. Si les arguments théoriques sont sensiblement semblables d'une période à l'autre, les acteurs politiques ne s'appuient toutefois pas exactement – ou de façon aussi prononcée – sur le même type d'économistes. Finalement, et surtout, la crise de 2008 n'a pas remis en question la légitimité de l'expertise économique. Pour chacun des débats, la validité des connaissances (théories des politiques fiscales) et de l'expertise économiques (types

d'économistes) est tenue pour acquise par les acteurs politiques. En somme, malgré la responsabilité imputée aux économistes, la crise de 2008 a donc peu modifié le rapport qu'entretiennent les acteurs politiques avec cette expertise dans les débats parlementaires sur l'impôt au Québec.

Nous conclurons ici sur quelques limites et implications de notre étude qui peuvent, nous l'espérons, exposer d'autres pistes pour de futures recherches sur la question. D'abord, le choix des débats parlementaires comme lieu de circulation et d'utilisation des idées économiques a révélé quelques limites. Comme l'a souligné Olivier (2015 : 320), il est pertinent de nous interroger, si, d'une part, le débat parlementaire constitue véritablement un moment délibératif et, d'autre part, si les acteurs politiques contournent la discipline partisane pour mobiliser certaines expertises. Ainsi, ces débats sont-ils davantage un conflit mis en scène ou « ritualisé » par les formations politiques ou bien sont-ils révélateur d'une réelle circulation des idées (connaissances, théories) ? En d'autres mots, les résultats obtenus dans cette recherche – à savoir une relative stabilité de l'utilisation de l'expertise économique lors des quatre périodes de débats – font-ils la démonstration que les débats parlementaires seraient sans signification pour les acteurs politiques ?

Ensuite, l'analyse des débats entourant le discours sur le budget ne permet pas d'explorer pour quelles raisons, avec le temps, une idée devient dominante ou, au contraire, est écartée du discours politique. En effet, la littérature a montré que l'influence des idées a souvent lieu au premier stage de l'élaboration des politiques publiques : au discours du budget, les objectifs et les termes du débat semblent largement fixés. À cette étape, est-ce que l'expertise économique détient encore un impact significatif dans le processus décisionnel ? Selon nous, d'autres méthodes doivent venir compléter l'analyse détaillée des retranscriptions des débats : des entrevues semi-dirigées avec les acteurs politiques ou des analyses de médias, notamment.

Pour élargir la réflexion, la crise financière de 2008 est généralement considérée comme l'une des pires crises économiques depuis la Grande Dépression de 1929 ; les rapprochements entre ces deux crises sont fréquents. Dans son analyse de la crise de 1929, Galbraith reprochait au capitalisme américain plusieurs « faiblesses » ayant pu causer et aggraver cette crise, dont l'insuffisance des connaissances économiques :

Considérer les gens de n'importe quelle époque comme particulièrement obtus ne semble guère valable et cela créerait un précédent que les membres de notre génération pourraient regretter. Toutefois, il semble certain que les économistes et ceux qui donnaient des avis en matière économique vers la fin des années vingt et au début des années trente se révélèrent presque toujours lamentables. (Galbraith, 1955: 223)

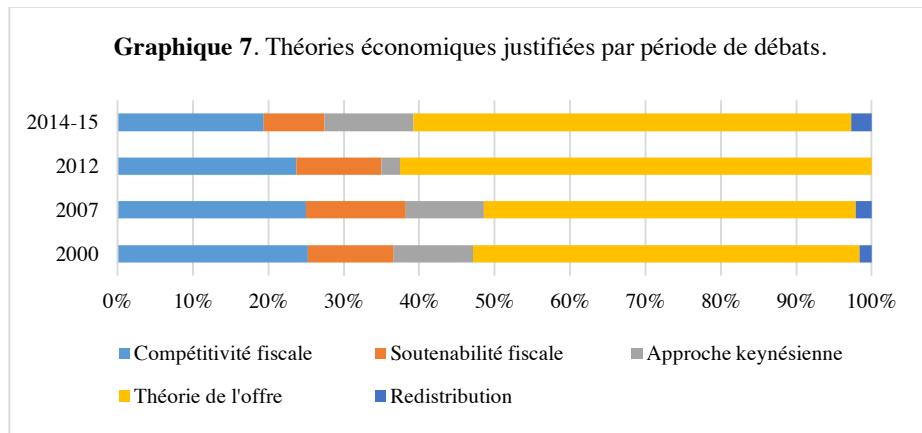
Bien sûr, le reproche de Galbraith s'appliquait aux politiques économiques prescrites au lendemain de la Grande Dépression, tandis que, nous l'avons vu, la remise en question des économistes, en 2008, concernait surtout leur incapacité à prédire cette crise. Cependant, si les leçons du passé s'avèrent souvent éclairantes pour le présent, la crise de 2008 – comme en 1929 – n'aura pas inspiré plus d'humilité au sein de la profession, pas plus qu'elle n'aura été le prétexte pour questionner le rôle des connaissances et de l'expertise économiques sur l'action publique.

## Annexes

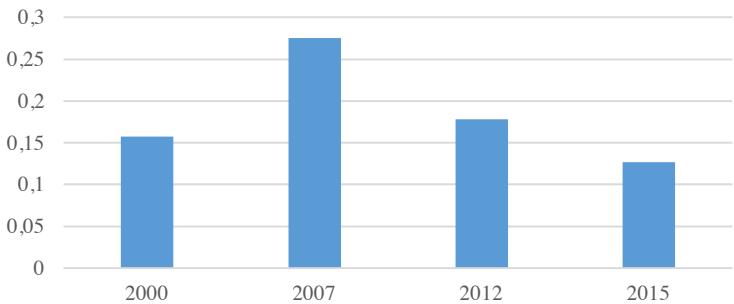
*Annexe I. Tableau et graphiques complémentaires à l'analyse de contenu*

**Tableau 4.** Codage sommatif des mots-clés

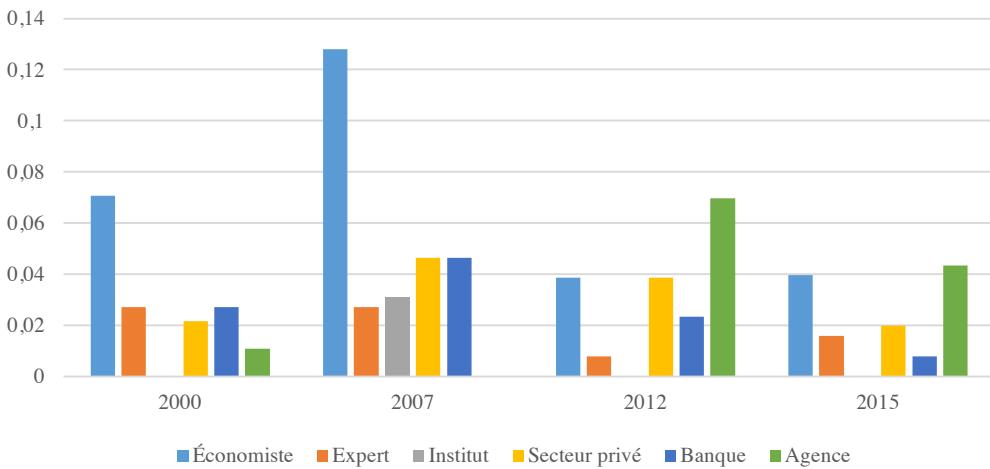
| Catégories     | Mots-clés  |
|----------------|--|
| Expertise éco. | 1) Économiste économiste; association des économistes; fiscaliste  |
|                | 2) Expert expert; spécialiste; professeur; chercheur; penseur; académique  |
|                | 3) Institut de recherche institut économique; iedm; institut fraser; irec ; institut c.d.; institut de recherche; iris; cirano; conference board |
|                | 4) Institution financière banque nationale; desjardins; banque royale; banque laurentienne; cibc; valeurs mobilières                             |
|                | 5) Secteur privé chambre de commerce; ccq; patronat; manufacturier; fédération canadienne de l'entreprise; fcei                                  |
|                | 6) Agence de notation agence; cotation; notation; moody; standard; fitch; drbs; décote   |
|                | 7) PIB produit intérieur; croissance; richesse; croissance économique  |
|                | 8) Emploi emploi; chômage; main d'œuvre; travail   |
|                | 9) Productivité productivité; innovation   |
|                | 10) Endettement endettement; dette; déficit; marge de manœuvre   |
|                | 11) Consommation consommation; consommateur; la demande; pouvoir d'achat; consommer; revenu des ménages  |
|                | 12) Redistribution inégalité; inégalitaire; régressif; progressif; justice fiscale; équitable; fortunés; pauvres                                 |
|                | 13) Concurrence compétitif; compétitivité; concurrence; concurrentiel  |
|                | 14) Investissement investissement; investisseurs; investir   |
|                | 15) Inflation inflation; niveau des prix   |



**Graphique 8.** Utilisation des mots-clés de l'expertise économique.

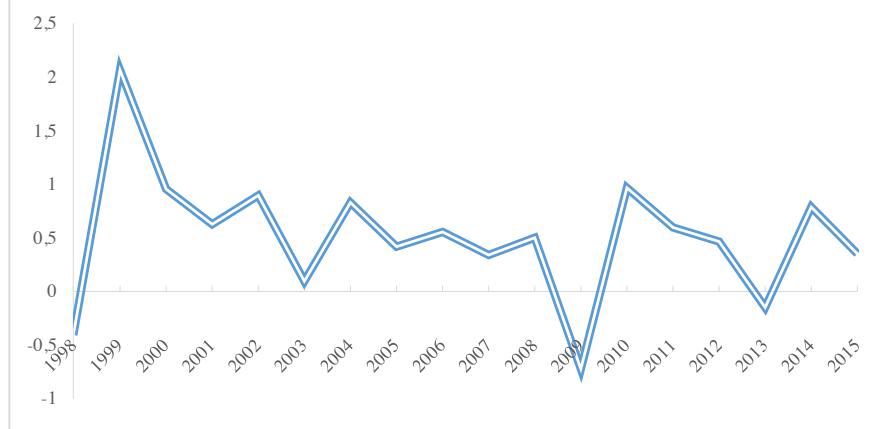


**Graphique 9.** Mots-clés de l'expertise par types d'économistes.

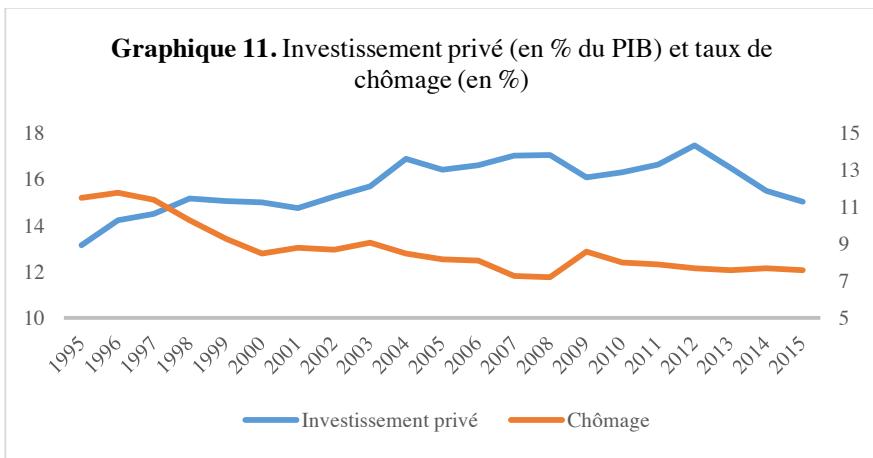


## Annexe II. Évolution des principaux indicateurs macroéconomiques du Québec

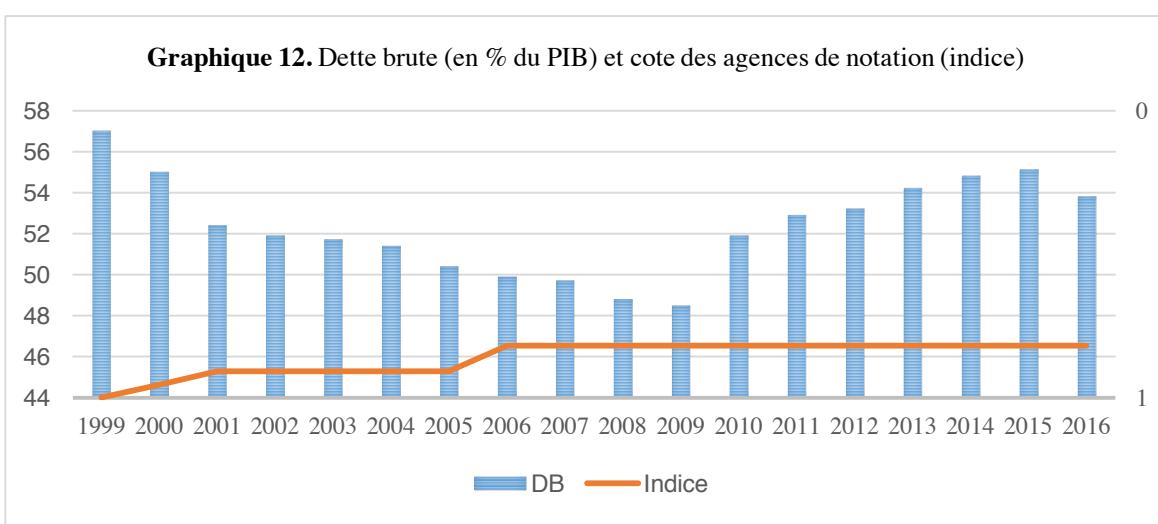
**Graphique 10.** Croissance économique (PIB réel)



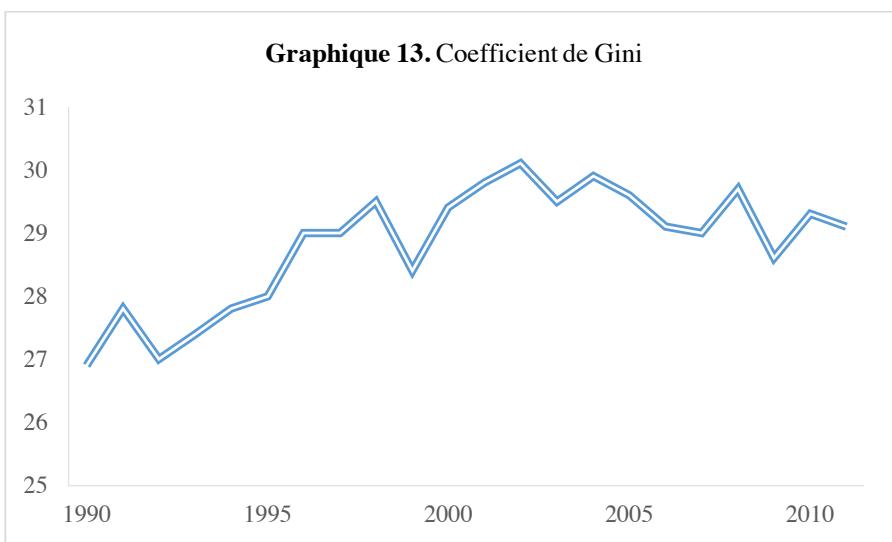
Source : CIRANO. (2017). « Le Québec Économique » [En ligne] <http://qceco.ca/n/131>



Source : CIRANO. (2017). « Le Québec Économique » [En ligne] <http://qceco.ca/n/148> | <http://qceco.ca/n/838>



Source : Ministère des Finances (2016). « Le plan économique du Québec », Budget 2015-2016, Gouvernement du Québec



Source : CIRANO. (2017). « Le Québec Économique » [En ligne] <http://qceco.ca/n/1612>

## Bibliographie

- Akerlof, George A. et Robert J. Shiller. (2009). *Animals spirits: How humane psychology drives the economy, and why it matters for global capitalism*. Princeton (N.J.), Princeton University Press.
- Alesina, Alberto and Silvia Ardagna. (2010). "Large Changes in Fiscal Policy: Taxes versus Spending." *Tax Policy and the Economy* 24.
- Alston, R. M., J. R. Kearn, and M. B. Vaughan. 1992. Is there consensus among economists in the 1990s? *American Economic Review, Papers and Proceedings* 82(May): 203–9.
- Amable, Bruno. (2009). « Les experts sont formels », Libération, 27 octobre.
- Atkinson, Anthony, Thomas Piketty et Emmanuel Saez. (2011). "Top Incomes in the Long Run of History," *Journal of Economic Literature*, 49 (1)
- Auerbach, Alan J., Laurence J. Kotlikoff et Willi Leibfritz. (1999). "Generational Accounting around the World", NBER, University of Chicago Press.
- Babb, S. (2007). 'Embeddedness, Inflation, and International Regimes: The IMF in the Early Postwar Period', *American Journal of Sociology*, 113, 128 – 164.
- Baum, Anja, Marcos Poplawski-Riberio et Anke Weber. (2012). "Fiscal Multipliers and the State of the Economy." *International Monetary Fund*.
- Béland, D. (2009). Ideas, institutions, and policy change. *Journal of European Public Policy*, 16(5), 701–718.
- Ben Hammouda, Hakim, Nassim Oulmane et Mustapha Sadni Jallab. (2010). "Crise... Naufrage des économistes?" De Boeck Supérieur, Bruxelles, « Hors collection », 234 pages.
- Berman, Elizabeth Popp et N. Pagnucco. (2010). Economic Ideas and the Political Process: Debating Tax Cuts in the U.S. House of Representatives, 1962-1981. *Politics & Society*, 38(3), 347–372.
- Berman, Elizabeth Popp, & Milanes-Reyes, L. M. (2012). The Politicization of Knowledge Claims: The "Laffer Curve" in the U.S. Congress. *Qualitative Sociology*, 36(1), 53–79.
- Bernstein, M. A. (2001). *A Perilous Progress: Economists and Public Purpose in Twentieth Century America*. Princeton, Princeton University Press.
- Bérubé, Gérard. (2012). "Les erreurs de calcul de Marois, selon CD Howe" *Le Devoir*, 3 octobre.
- Bessim, F., & Remillon, D. (2010). « Les lois économiques font-elles la loi au Parlement ? Expertise économique, réflexivité et dynamiques institutionnelles ». *Communication au 1<sup>er</sup> colloque de l'Association Française d'Économie Politique*, Lille.
- Bessim, Franck. (2015). « Influence des économistes. Une revue de la littérature.» Communication au Colloque Recherche et Régulation, Paris, 10-12 juin.
- Bi, Huixin et Eric M. Leeper. (2013). « Analyzing Fiscal Sustainability. » *Bank of Canada Working Paper*, International Economic Analysis Department Bank of Canada
- Bigot, Régis, Patricia Croutte, Jörg Müller et Guillaume Osier. (2012). "Pas de classes moyennes sans redistribution sociale et fiscale?" *Consommation et modes de vie*, CRÉDOC 249.
- Blanchard Olivier, J.C. Chouraqui, R.P. Hagemann, et N. Sartor. (1990). "La soutenabilité de la politique budgétaire : nouvelles réponses à une question ancienne". *Revue économique de l'OCDE* 15.

- Blinder, A.S. (1988). "The Fall and Rise of Keynesian Economics." *Economic Record* 64. 278–294
- Blinder, Alan S. et Robert M. Solow. (1972). "Does fiscal policy matter?" *Econometric Research Program*, Princeton University, Research Memorandum 42
- Blyth, Mark. (1997). "Any More Bright Ideas ? The Ideational Turn of Comparative Political Economy." *Comparative Politics*, 29(2), 229–250.
- Blyth, Mark. (2001). "The transformation of the Swedish model: economic ideas, distributional conflict and institutional change", *World Politics*, Vol. 54, pp. 1-26.
- Blyth, Mark. (2002). *Great Transformations: Economic Ideas and Institutional Change in the Twentieth Century*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Blyth, Mark. (2015). *Austerity*. Oxford University Press.
- Break, George F. (1967). *Intergovernmental Fiscal Relations in the United States*. Washington, DC: Brookings Institution.
- Brennan, Geoffrey, James M. Buchanan. (1980). *The Power to Tax : Analytical Foundations of a Fiscal Constitution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Bresser-Pereira, Luiz Carlos. (2010). "The global financial crisis, neoclassical economics, and the neoliberal years of capitalism." *Revue de la regulation*, 7 1er semester.
- Brint, S. (1990). Rethinking the Policy Influence of Experts: From General Characterizations to Analysis of Variation. *Sociological Forum*, 5, 361–385.
- Brooks, Neil et Thaddeus Hwong. (2006). "The Social Benefits and Economic Costs of Taxation: A Comparison of High- and Low-Tax Countries". Canadian Centre for Policy Alternatives.
- Brousseau-Pouliot, Vincent. (2012). "Des contribuables inquiets évaluent leurs options." *La Presse*, 25 septembre.
- Bucovetsky, Sam. (1991). "Asymmetric tax competition." *Journal of Urban Economics* 30, 167-181.
- Callon, M. (éd.) (1998). *The Laws of the Markets*. Oxford, Blackwell.
- Carrick-Hagenbarth, Jessica et Gerald A. Epstein. (2010). "Financial economists, financial interests and dark corners of the meltdown : it's time to set ethical standards for the economics profession." *Political Economy Research Institute (PERI)*, Workingpaper Series n° 239.
- Carrick-Hagenbarth, Jessica et Gerald A. Epstein. (2012). "Dangerous interconnectedness: economists' conflicts of interest, ideology and financial crisis." *Cambridge J Econ* 2012; 36 (1): 43-63.
- Catarpanis, André. (2011). « La crise financière et la responsabilité des économistes. » *Tracés. Revue de Sciences humaines* (11).
- Chalk, Nigel et Richard Hemming. (2000). "Assessing Fiscal Sustainability in Theory and Practice" Fiscal Sustainability Conference.
- Chan, Sewell (2011). "Letter Calls on Economists to Adopt Code of Ethics", *New York Times*, 4 janvier [En ligne] <https://economix.blogs.nytimes.com/2011/01/04/letter-calls-on-economists-to-adopt-code-of-ethics/>
- Chand, Sheetal K. (1984). "A Keynesian Fiscal Policy and the New Classical Macroeconomics." *Journal of Post Keynesian Economics* 6 (4), 509-522.
- Chavagneux, Christian. (2009). "Les économistes mis en cause. Des voix s'élèvent pour dénoncer le fait qu'aucun spécialiste de la science économique n'a vu venir le séisme financier." *Alternatives Économiques*, no 279, avril, p. 61.

- Chicago Booth School of Business. (2012). *Laffer Curve*. IGM Economic Experts Panel, <http://www.igmchicago.org/surveys/laffer-curve>
- Coats, A.W. (1993). “Economic ideas and economist in government: accomplishments and frustration” in Colander, D.C., & Coats, A.W. (éds.) *The spread of economic ideas*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Colander, D., Föllmer, H., Haas, A., Goldberg, M. D., Juselius, K., Kirman, A., et al. (2009). The Financial Crisis and the Systemic Failure of Academic Economics. *SSRN Electronic Journal*.
- Colander, D.C., & Coats, A.W. (éds.) (1993). *The spread of economic ideas*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Colander, David et al. (2009). “The Financial Crisis and the Systemic Failure of Academic Economics.” *SSRN Electronic Journal*.
- Colander, David. (1993). “The Invisible Hand of Truth” in Colander, D.C., & Coats, A.W. (éds.) *The spread of economic ideas*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Colander, David. (2005). “The Making of an Economist Redux.” *Journal of Economic Perspectives*, 19(1), 175–198.
- Colander, David. (2010). “The economic profession, the financial crisis and method.” *Journal of Economic Methodology* 17(4): 419–27.
- Crespo, Stéphane et Sylvie Rheault. (2014). « L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années », Données sociodémographiques en bref, 19 (1), Québec : Institut de la statistique du Québec, octobre.
- Cullen, Julie Berry et Roger H. Gordon. (2002). “Taxes and Entrepreneurial Activity: Theory and Evidence for the U.S.,” *NBER Working Paper No. 9015*.
- Cummins, Jason, Kevin A. Hassett et R. Glenn Hubbard. (1996). “Tax Reforms and Investment: A Cross-country Comparison.” *Journal of Public Economics* 62 (1-2), 237-273.
- Darbeylay Aline et Frank Partnoy. (2012). “Agences de notation et conflits d'intérêts.” *Revue d'économie financière*, n° 105, p. 309-318.
- Daveri, Francesco et Guido Tabellini. (2000). “Unemployment, Growth and Taxation in Industrial Countries.” *Economic Policy* 15(30), 47-104.
- Décarie, Jean-Philippe. (2012). "La frontière à ne pas franchir." *La Presse*, 27 septembre 2012
- DeLong, Bradford. (2009). “The Intellectual Decline Collapse of the Chicago School, Part XLIV”, [En ligne] <http://delong.typepad.com/sdj/2009/03/employment-cost-index-since-2001-html>
- Doerrenberg, Philipp et Andreas Peichl. (2012). « The Impact of Redistributive Policies on Inequality in OECD Countries », IZA Discussion Papers, no. 6505
- Dostaler, Gilles. (2009). “Les chemins sinueux de la pensée économique libérale”. *L'Économie politique*, 44(4), 42-64.
- Dostaler, Gilles. (2016). *Les grands auteurs de la pensée économique*. Montréal: Éditions Somme Toute, 520 pages.
- Dow, Sheila C. et al. (2009). *Letter to the Queen*, août [En ligne] <http://www.pauljorion.com/blog/wp-content/uploads/Queen2009b.pdf>
- Earle, Joe, Cahal Moral et Zach Ward-Perkins. (2016). *The Econocracy: The Perils of Leaving Economics to the Experts*. Oxford University Press.

- Economist, The. (2011). "Diving into the rich pool – Imposing higher tax rates on the wealthy may have unintended consequences." *The Economist*, Washington, 24 septembre.
- Engen, E. M., and J. Skinner. (1992). "Fiscal Policy and Economic Growth." *NBER Working Paper no. 4223*.
- Fama, Eugene F. (1970). "Efficient Capital Markets: A Review of Theory and Empirical Work." *The Journal of Finance*, 25(2), 383-417
- Farrell, Henry. (2012). "Consensus, Dissensus and Economic Ideas: The Rise and Fall of Keynesianism During the Economic Crisis" University of Queensland.
- Fatás Antonio et Mihov Ilian*. (2001). "The effects of fiscal policy on consumption and employment: theory and evidence." *CEPR Discussion Paper 2760*.
- Fazzari, Steven M. (1994). "Why Doubt the Effectiveness of Keynesian Fiscal Policy?" *Journal of Post Keynesian Economics* 17 (2), 231-248.
- Feldstein, M. (1992). The Council of Economic Advisers and Economic Advising in the United States. *Economic Journal*, 102, 1223–1234.
- Fitoussi, Jean-Paul et Joseph Stiglitz. (2009). « Le "Gn fantôme". Les voies pour sortir de la crise en renforçant la solidarité mondiale », *Revue de l'OFCE*, 3/2009 (n° 110), p. 471-483.
- Flitter Emily, Kristina Cooke et Pedro da Costa. (2010). *Special Report: For Some Professors, Disclosure is Academic*, Reuters.
- Foley, Stephen (2008). *Greenspan says crisis left him in 'shocked disbelief'*, The Independant, octobre.
- Fourcade, Marion, Etienne Ollion, et Yann Algan. (2014). "The Superiority of Economists." *MaxPo Discussion Paper*, December 12, 1–32.
- Fourcade, Marion. (2006). "The Construction of a Global Profession: the Transnationalization of Economics." *American Journal of Sociology* 112(1): 145–94.
- Galbraith, John K. (1955). *La crise économique de 1929*. Payot, Éditions Petite Bibliothèque, Paris, p. 193.
- Galbraith, John Kenneth. (2007). *Économie hétérodoxe*. Paris, Éditions du Seuil, 1202 p.
- Gandhi, Ved P. et al. (1987). *Supply-Side Tax Policy : Its Relevance to Developing Countries*. International Monetary Fund.
- Généreux, Jacques. (2014). *Jacques Généreux explique l'économie à tout le monde*. Éditions du Seuil, Paris.
- Gianluca Mattarocci. (2014). *The Independence of Credit Rating Agencies: How Business Models and Regulators Interact*. Academic Press.
- Girard, Michel. (2012a). "L'impôt rétroactif, une arnaque ?" *La Presse*, 26 septembre.
- Girard, Michel. (2012b). "L'oppression fiscale des entrepreneurs." *La Presse*, 2 octobre 2012.
- Godbout, Luc, Suzie St-Cerny, Matthieu Arseneau, Ngoc Ha Dao et Pierre Fortin. (2014). "La soutenabilité budgétaire des finances publiques du gouvernement du Québec. Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.
- Haas, P. (1992). Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*, 46, 1 – 36.
- Haddow, Rodney. (2013). « Labour Market Income Transfers and Redistribution : National Themes and Provincial Variations », in Keith Banting et John Myles (dir.), *Inequality and the Fading of Redistributive Politics*, Vancouver : UBC Press, pp. 381-409.

- Hall, P. A. (1993). Policy Paradigms, Social Learning and the State: The Case of Economic Policymaking in Britain. *Comparative Politics*, 25, 275–296.
- Hall, P. A. (ed.) (1989). *The Political Power of Economic Ideas: Keynesianism Across Nations*. Princeton, Princeton University Press
- Hansen, Alvin H. (1941). *Fiscal Policy and Business Cycles*. New York: W. H. Norton and Company.
- Hansen, Alvin H. (1949). *Monetary Theory and Fiscal Policy*. Seymour E. Harris, Editor, Economics Handbook Series
- Hemming, Richard, Michael Kell et Selma Mahfouz. (2002). “The Effectiveness of Fiscal Policy in Stimulating Economic Activity: A Review of the Literature” *IMF Working Paper*, 1-53.
- Herndon, Thomas, Michael Ash et Robert Pollin. (2013). “Does High Public Debt Consistently Stifle Economic Growth? A Critique of Reinhart and Rogoff.”, *Working Papers*, Political Economy Research Institute, University of Massachusetts at Amherst
- Hirschman, Daniel. (2014). “Rediscovering the 1%: Economic Expertise and Inequality Knowledge.” *Unpublished manuscript*.
- Hirschman, Daniel (2016). Stylized Facts in the Social Sciences. *Sociological Science*, 3, 604-626
- Hirschman, Daniel et Elizabeth Popp Berman (2014). Do economists make policies? On the political effects of economics. *Socio-Economic Review*, 12(4), 779–811.
- Hodgson, Geoffrey. M. (2009). “The great crash of 2008 and the reform of economics”. *Cambridge Journal of Economics*.
- Hsieh, Hsiu-Fang et Sarah E. Shannon. (2005). “Three approaches to qualitative content analysis”. *Qualitative Health Research*, 15(9), 1277-1288.
- Ikenberry, G John. (2009). “A World Economy Restored: Expert Consensus and the Anglo-American Postwar Settlement.” *International Organization* 46(01): 289–321.
- ISIPE. (2014). “An international Student Call for pluralism in economics.” *Open Letter* [En ligne] <http://www.isipe.net/open-letter/>
- Jaime-Castillo, Antonio et José Sáez-Lozano. (2009). « Redistributive Conflicts and Preference for Tax Schemes in Europe », Paper presented at the 5th ECPR General Conference in Potsdam, Germany
- Joanis, Marcellin et Claude Montmarquette. (2004). “La dette publique : un défi prioritaire pour le Québec” *IRPP Choix* 10 (9).
- Jobert, Bruno (éd.) (1995). « *Le tournant néo-libéral en Europe.* » *Revue française de science politique*, 45(5), 879-881.
- Journet, Paul. (2012). "Les libéraux se battront contre l'«angoisse fiscale»." *La Presse*, 25 septembre.
- Keen, Steve. (2009). “Mad, bad, and dangerous to know.” *Real-world economics review*, 49, mars, pp. 2-7
- Kenworthy, Lane. (2008). *Jobs with Equality*. New York: Oxford University Press.
- Kenworthy, Lane. (2011). *Progress for the Poor*. New York: Oxford University Press.
- Keynes, John Maynard. (1936). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Paris: Éditions Payot, 1942, 407 p.
- King, Philip et Harriet. Jackson. (2000). “Public, Finance Implications of Population Ageing.” Document de travail du ministère des Finances.

- Koester, Reinhard, et Roger Kormendi. (1989). "Taxation, Aggregate Activity and Economic Growth: Cross-Country Evidence on Some SupplySide Hypotheses", *Economic Inquiry* 27 (3), 367-386.
- Kotlikoff, Laurence J. (1993). "Generational Accounting: Knowing Who Pays, and When, for What We Spend." *Journal of Economic Literature* 31 (1), 257-259.
- Kregel, J.A. (2008). "The Continuing Policy Relevance of Keynes's General Theory." in *Keynes for the 21st Century: The Continuing Relevance of The General Theory*, M. Forstater and L.R. Wray (eds.), London, U.K.: Macmillan.
- Krugman, Paul. (2009). "How Did Economists Get It So Wrong?" *New York Times Magazine*, septembre.
- Krugman, Paul. (2011). "The profession and the crisis". *Eastern Economic Journal*.
- Lawson, Tony. (2009). "The Current Economic Crisis: Its Nature and the Course of Academic Economics." *Cambridge Journal of Economics*.
- Lee, Young et Roger H. Gordon. (2005). "Tax Structure and Economic Growth." *Journal of Public Economics* 89 (5-6), 1027-1043.
- Lefebvre, Mario. (2010). "Les finances publiques du Québec : l'heure des choix a sonné." Conference Board du Canada.
- Lindvall, J. (2009). The Real but Limited Influence of Expert Ideas. *World Politics*, 61(04), 703–730.
- Lucas, Robert E., Jr. (2003). "Macroeconomic Priorities." *American Economic Review*, 93: 1-14.
- MacKenzie, D. (2008). *An Engine, Not a Camera*. MIT Press.
- MacKenzie, D., & Millo, Y. (2003). Construction d'un marché et performance théorique. *Réseaux*, no 122(6), 15–61.
- Markoff, J., & Montecinos, V. (1993). The Ubiquitous Rise of Economists. *Journal of Public Policy*, 13(1), 37–68.
- Marsden, Keith. (1983). "Links between Taxes and Economic Growth: Some Empirical Evidence". *World Bank Working Paper Number 605*.
- McLure, Charles E. (1986). "Tax Competition : Is What's Good for the Private Goose also Good for the Public Gander ?" *National Tax Journal* 39.
- Mehrling, Perry. (2002). "Retrospectives: Economists and the Fed: Beginnings." *The Journal of Economic Perspectives* 16(4): 207–18.
- Mirrlees, James A. (1971). "An Exploration in the Theory of Optimum Income Taxation." *The Review of Economic Studies* 38 (2), 175–208.
- Montecinos, V. and Markoff, J. (eds). (2010). *Economists in the Americas, Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing*. "The power of economic ideas – through, over and in – political time: the construction, conversion and crisis of the neoliberal order in the US and UK". *Journal of European Public Policy*, 23(3), 338–356.
- Mundell, Robert A. (1971). "The Dollar and the Policy Mix". *Princeton Essays in International Finance*, Princeton University.
- Oates, Wallace E. (1999). "An Essay on Fiscal Federalism." *Journal of Economic Literature* 37 (3): 1120-1149.
- Olivier, Laurent (2015). "Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales", Civitas Europa 2015/1 (N° 34), p. 319-323.

- Oreopoulos, Philip et François Vaillancourt. (1998). "Taxes, Transfers, and Generations in Canada: Who gains and Who Loses from the Demographic Transition" Institut C.D. Howe.
- Orléans, André. (2010). "À quoi servent les économistes... surtout s'ils pensent tous la même chose?", *Le Monde*, Point de vue, février.
- Padovano, Fabio et Emma Galli. (2001). "Tax Rates and Economic Growth in the OECD Countries (1950-1990)." *Economic Inquiry* 39 (1), 44-57.
- Piketty, Thomas, Emmanuel Saez et Stefanie Stantcheva. (2011). « Optimal Taxation of Top Labor Incomes: A Tale of Three Elasticities ». *NBER Working Paper* 17616.
- Piketty, Thomas, et Emmanuel Saez. (2003). « Income Inequality in the United States, 1913–1998. » *Quarterly Journal of Economics* 118 (1), 1–39.
- Piketty, Thomas. (1999). "Les hauts revenus face aux modifications des taux marginaux supérieurs de l'impôt sur le revenu en France 1970-1996." *Économie et Prévision*, 138-139.
- Piketty, Thomas. (2013). *Le Capital au XXIe siècle*. Paris: Éditions du Seuil, coll. « Les livres du monde, 916 p.
- Posner, Richard A. (2009). "How I Became a Keynesian". *New Republic Magazine*, septembre.
- Raspiller, Sébastien. (2006). "Une analyse économique de la concurrence fiscale." *Revue française d'économie* 20 (4), 53-85.
- Reinhart, Carmen M. et Kenneth S. Rogoff. (2010). "Growth in a Time of Debt", *American Economic Review*, American Economic Association, 100(2), pages 573-78, May.
- Reynolds, Alan. (1985). "Some international comparisons of supply-side tax policy." *Cato Journal*, 543-69.
- Rodden, Jonathan. (2003). Reviving Leviathan: Fiscal Federalism and the Growth of Government. *International Organization*, 57(4), 695-729
- Romer, Christina et David Romer. (2007). "The Macroeconomics Effects of Tax Change: Estimates Based on a New Measure of Fiscal Shocks." *Working Paper no. 13264*, NBER, Cambridge, MA.
- Romer, Paul M. (2015). "Mathiness in the theory of economic growth", *American Economic Review: Papers & Proceedings*, vol. 105, p.89-93
- Sabatier, Paul A. and Jenkins-Smith, Hank C. (Eds.) (1993). *Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach*. Boulder, CO: Westview Press.
- Sapienza, Paola et Luigi Zingales. (2013). "Economic Experts versus Average Americans." *American Economic Review: Papers and Proceedings*, 103(3), 636–642.
- Say, Jean-Baptiste. (1803). *Traité d'économie politique ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent ou se consomment les richesses*. Paris: Calmann-Lévy Éditeur, Collection Perspectives de l'économique – Les fondateurs, 1972, 572 pages.
- Slemrod, Joel et John Bakija. (2004). "Do the Rich Flee from High Tax States? Evidence from Federal Estate Tax Returns." *National Bureau of Economic Research Working Paper* 10645.
- Slemrod, Joel et Seth Gietz. (2009). "The Elasticity of Taxable Income with Respect to Marginal Tax Rates: A Critical Review". *Journal of Economic Literature*, American Economic Association 50 (1).
- Speer, Sean, Milagros Palacios et Feixue Ren. (2014). "Compétitivité fiscale du Québec : une barrière à la prospérité". Institut Fraser.

- Spilimbergo, Antonio, Steve Symansky, Olivier Blanchard et Carlo Cottarelli. (2008). "Fiscal Policy For The Crisis." *IMF Note*, IMF Staff Position, décembre.
- Stein, Herber. (1986). "The Washington Economics Industry" *The American Economic Review*, 76, Mai, 5
- Stephen Boucher et Martine Royo. (2006). *Les Think Tanks : cerveaux de la guerre des idées*, Éditions du Félin, Paris, p. 31.
- Stiglitz, Joseph E. (2011). "Rethinking Macroeconomics: What Failed, and How to Repair It." *Journal of the European Economic Association* 9(4): 591–645.
- Tagkalakis, Athanasios. (2008). "The effects of fiscal policy on consumption in recessions and expansions." *Journal of Public Economics* 92 (5-6), 1486-1508.
- Tcherneva, Pavlina R. (2011). "Fiscal Policy Effectiveness: Lessons from the Great Recession." *Levy Economics Institute Working Paper* 649.
- Teather, Richard. (2006). "The Benefits of Tax Competition". *IEA Hobart Paper* 153.
- Tiebout, Charles M. (1956). "A Pure Theory of Local Expenditures." *Journal of Political Economy* 64 (5), 416-424.
- Wanninski, Jude. (1978). "Taxes, revenues, and the "Laffer curve." *The Public Interest* 50.
- Wasylensko, Michael. (1997). "Taxation and Economic Development: The State of the Economic Literature." *New England Economic Review*.
- Wilson, John Douglas. (1991). "North-Holland Tax competition with interregional differences in factor endowments." *Regional Science and Urban Economics* 21.
- Wolfers, Justin (2015). "How economists came to dominate the conversation." *The New York Times*, 24 janvier.
- Yalnizyan, Armine. (2010). "The Rise of Canada's richest 1 %." Canadian Centre for Policy Alternatives.
- Young, Cristobal et Charles Varner. (2011). "Millionaire Migration and State Taxation of Top Incomes: Evidence from a Natural Experiment," *National Tax Journal*.
- Zald, M. N. and Lounsbury, M. (2010). "The Wizards of Oz: Towards an Institutional Approach to Elites, Expertise and Command Posts", *Organization Studies*, 31, 963 – 996.
- Zhang, Yan et Barbara M. Wildemuth. (2009). "Qualitative analysis of content." In B. Wildemuth (Ed.), *Applications of Social Research Methods to Questions in Information and Library Science*, Westport, CT: Libraries Unlimited, 308-319.
- Zodrow, George R. et Peter Mieszkowski. (1986). "Pigou, Tiebout, Property Taxation, and the Underprovision of Local Public Goods." *Journal of Urban Economics* 19, 356-370.
- Zorn, Nicolas. (2012). "À la recherche du 1 % : que nous apprennent les travaux d'Atkinson, Piketty et Saez sur la concentration des hauts revenus ? " *Revue Interventions économiques* 45.
- Zorn, Nicolas. (2012). "Le 1 % québécois : martyr fiscal? Étude sur l'évolution des revenus et de l'impôt du premier centile québécois." IRÉC.